
JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
ÉDITION DES
DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr.



Standard 01-40-58-75-00
Renseignements 01-40-58-79-79
Télécopie 01-45-58-77-57

DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

NEUVIÈME ÉDITION

PATTE à PÉRIODIQUEMENT

L'Académie française publie ici, au fur et à mesure de l'avancement de ses travaux, la suite de la neuvième édition de son Dictionnaire, dont le tome I, A à Enzyme, a paru en novembre 1992, et le tome II, Éocène à Mappemonde, en novembre 2000 (Imprimerie nationale – Librairie Arthème Fayard).

Le lecteur voudra bien se reporter à la liste des abréviations utilisées figurant dans le premier et le deuxième tome.

**Message aux abonnés de l'édition papier
des documents administratifs**

Les documents administratifs sont dorénavant disponibles
en version électronique authentifiée sur :

www.journal-officiel.gouv.fr

Certains documents pourront ne plus être diffusés sur support papier

Le présent document fait l'objet d'une publication électronique et papier

DICTIONNAIRE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

NEUVIÈME ÉDITION

PATTÉ à PÉRIODIQUEMENT

Conformément aux dispositions prises par elle, et dont elle a fait état dans le tome I de la présente édition du Dictionnaire, l'Académie signale ci-dessous les mots pour lesquels une nouvelle orthographe a été recommandée. Ces mots, dans le corps du texte, sont suivis d'une indication typographique en forme de losange (◇).

L'Académie a précisé qu'elle entendait que ces recommandations soient soumises à l'épreuve du temps. Elle maintiendra donc les graphies qui figurent dans son Dictionnaire jusqu'au moment où elle aura constaté que les modifications recommandées sont bien entrées dans l'usage.

- Pécheur, pêcheresse*
- Pédigrée*
- Peigne-cul, pl. peigne-culs*
- Pélagos*
- Pêlemêle*
- Pelleter se conjugue comme Acheter*
- Pénalty, pl. pénaltys*
- Perce-neige, pl. perce-neiges*

Aucune des deux graphies ne peut être tenue pour fautive.

P

PATTÉ, -ÉE adj. XIII^e siècle, *paté*, « qui a de larges pattes » ; XIV^e siècle, *patté*. Dérivé de *patte*.

HÉRALD. Dont les branches s'incurvent en s'élargissant aux extrémités. *Croix pattée*.

PATTE-D'OIE n. f. (pl. *Pattes-d'oie*). XVI^e siècle, d'abord pour désigner une malformation caractérisée par la soudure de plusieurs doigts. Composé de *patte*, de la préposition *d(e)* et d'*oie*.

1. Endroit, point où une voie principale se sépare en deux ou plusieurs voies divergentes, rappelant ainsi le dessin d'une patte d'oie. *Arrivé à la patte-d'oie, vous trouverez trois rues, quatre allées*.

2. TECHN. Assemblage de charpente à trois branches.

3. MARINE. Cordage qui se divise en plusieurs branches épaissées ou amarrées.

4. Ensemble des petites rides qui se forment à l'angle externe de l'œil.

***PATTEMOUILLE** n. f. XIX^e siècle. Composé de **patte*, emprunté, par l'intermédiaire de l'ancien français, du francique **paita*, « vêtement, chiffon », et de *mouille*, forme conjuguée de *mouiller*.

Linge humide que l'on place entre le fer et le tissu, lors du repassage ou de l'apprêt des étoffes.

PATTE-PELU, PATTE-PELUE n. (pl. *Patte-pelus, -ues*). XVI^e siècle. Composé de *patte* et de *pelu*, forme ancienne de *poilu*.

Très vieilli. Personne qui arrive sournoisement à ses fins, sous des apparences de douceur et de civilité (on pouvait employer le féminin pour parler d'un homme aussi bien que d'une femme). *C'est un patte-pelu, une dangereuse patte-pelue. La Fontaine, dans « Le Chat et le Renard », parle de ces deux animaux comme de francs patte-pelus*.

PATTU, -UE adj. XV^e siècle. Dérivé de *patte*.

Qui a ou semble avoir de grosses pattes. *Chien pattu*. Se dit de certains oiseaux dont les pattes sont emplumées sur la partie basse, habituellement recouverte d'écailles, et sur les doigts. *Pigeon pattu*.

Fig. et fam. *Un homme pattu*, qui a de grosses et fortes jambes, ou de grandes et fortes mains.

***PÂTURABLE** adj. XVI^e siècle. Dérivé de *pâture*.

Qui peut servir de pâture pour le bétail. *Prairie pâturable*.

PÂTURAGE n. m. XII^e siècle, *pasturage*. Dérivé de *pâture*, probablement avec influence du latin médiéval *pasturagium*, « droit de pacage », lui-même dérivé de *pascere*, « faire paître ».

1. Action de faire paître le bétail. *Labourage et pâturage sont les deux mamelles de la France*, formule inspirée de Sully et devenue proverbiale. *Droit de pâturage* ou, ellipt., *pâturage*. *Avoir droit de pâturage sur une terre. Jouir du pâturage dans un pré*.

2. Prairie naturelle où les bestiaux pâturent, mangent l'herbe sur pied. *De verts pâturages. Maigres, gras, riches pâturages. Pâturage communal*.

PÂTURE n. f. XII^e siècle, *paisture, pasture*, puis *pature*. Issu du latin tardif *pastura*, « action de paître », lui-même dérivé, par l'intermédiaire de *pastus*, « pâture, nourriture », de *pascere*, « faire paître ».

1. Action de pâture, de se nourrir en paissant. *Terre où la pâture du bétail est libre. La pâture des porcs en forêt*.

2. Lieu où croît la nourriture des animaux qui paissent. *Une belle, une vaste pâture. Conduire des vaches à la pâture*.

Loc. *Mettre, envoyer des chevaux en pâture*, les mener, les envoyer paître dans un pré. *Vaine pâture*, ensemble des terres où les habitants d'une commune peuvent, dans des conditions précises, mener paître leurs bestiaux à certains moments de l'année ; s'est dit par extension des terres non cultivées. Désigne aussi le droit ainsi accordé. *Droit de parcours et de vaine pâture*.

3. Ce qui sert à la nourriture des animaux. *Les petits poissons sont la pâture des gros*. Pj. ou pop., pour désigner la nourriture de l'homme. *Chercher, réclamer sa pâture*.

Fig. Ce qui satisfait un besoin ou une activité de l'esprit. *Pature spirituelle. Elle fait sa pâture ou elle fait pâture de tous les livres qui lui tombent sous la main*.

Expr. fig. et pj. *Jeter, donner, livrer, offrir en pâture*, abandonner quelqu'un, quelque chose à qui veut s'en saisir pour en tirer quelque plaisir ou profit, ou pour l'exposer aux critiques, à la vindicte publique. *Jeter, livrer en pâture des noms à l'opinion publique*.

PÂTURER v. intr. XII^e siècle. Dérivé de *pâturer*.

Prendre sa pâture, se nourrir en paissant. *Les bêtes vont pâturer. C'est une prairie où les troupeaux pâturent commodément.*

Transt. Brouter, manger. *Les vaches pâturaient une herbe grasse et drue.*

***PÂTURIN** n. m. XVIII^e siècle. Dérivé de *pâturer*, parce que cette plante fournit un excellent fourrage.

Genre de plantes herbacées, de la famille des Graminacées, qui poussent dans les prairies, les herbages, ou au bord des chemins. *Pâturin des prés.*

PATURON n. m. XIV^e siècle. Dérivé de l'ancien français *pasture*, « lien (pour entraver les pattes) », lui-même issu du latin *pastoria (chorda)*, « (corde) de berger ».

HIPPOL. Partie inférieure de la jambe du cheval qui est comprise entre le boulet et la couronne. *Un cheval blessé au paturon.* S'emploie aussi à propos d'autres quadrupèdes, équidés ou bovidés.

Par anal. Argot. Pied.

(On écrit parfois *Pâturon*.)

***PAUCHOUSE** n. f. Voir *Pochouse*.

***PAUCITÉ** n. f. XIII^e siècle. Emprunté du latin *paucitas*, « petit nombre », lui-même tiré de *pauci*, « peu nombreux ».

Didact. Faible quantité, petit nombre. *Paucité de ressources, de moyens.*

***PAULETTE** n. f. XVII^e siècle. Du nom du financier *Charles Paulet*, secrétaire du parlement sous Henri IV, qui créa cet impôt.

HIST. Privilège institué en 1604, permettant aux officiers de justice et de finance de conserver la propriété de leur charge et de la transmettre à leurs héritiers, moyennant un impôt annuel représentant la soixantième partie de la valeur de cette charge ; l'impôt ainsi acquitté. *La paulette fut abolie en 1789.*

***PAULIEN, -ENNE** adj. XIX^e siècle. Emprunté du latin *paulianus*, « de Paul(us) », lui-même dérivé du nom *Julius Paulus*, jurisconsulte du III^e siècle apr. J.-C.

Usité seulement dans la locution *Action paulienne*. DROIT ROMAIN. Action en réparation de préjudice intentée par un créancier contre un débiteur frauduleux. Auj. DROIT CIVIL. Action révocatoire par laquelle un créancier fait annuler les actes d'un débiteur qui ont été accomplis à l'encontre de ses droits et qui lui portent préjudice.

***PAULINIEN, -IENNE** adj. XIX^e siècle. Dérivé savant du nom de l'apôtre *Paul*.

RELIG. CHRÉTIENNE. Relatif à l'apôtre Paul, à son enseignement. *Théologie paulinienne. La doctrine paulinienne de la grâce.* Subst. Disciple de saint Paul. *Les pauliniens et les augustiniens.*

***PAULINISME** n. m. XIX^e siècle. Dérivé savant du nom de l'apôtre *Paul*.

RELIG. CHRÉTIENNE. Doctrine, enseignement de saint Paul et de ses disciples.

PAULOWNIA (se prononce *polonia* ou, parfois, *polovnia*) n. m. XIX^e siècle. Du nom d'*Anna Pavlovna*, fille du tsar Paul I^{er}, à qui cet arbre fut dédié.

BOT. Arbre ornemental originaire d'Extrême-Orient, remarquable par ses fleurs mauves odorantes qui apparaissent avant la frondaison.

I. PAUME n. f. XI^e siècle, *palme* ; XII^e siècle, *paume*. Issu du latin *palma*, « paume, creux de la main ».

1. Face interne de la main, comprise entre le poignet et la naissance des doigts. *Des paumes calleuses. Avoir les paumes moites, humides. La paume de la main est marquée par des lignes qu'interprètent à leur manière les chiromanciens.*

2. Par anal. TECHN. Assemblage de deux pièces de bois, le plus souvent de pièces de charpente, par un tenon à un seul arasement et une mortaise ouverte. *Enture en paume de deux chevrons, de deux pannes.*

II. PAUME n. f. XIV^e siècle. Emploi spécialisé de *paume I*.

Jeu qui fut très en vogue en France au XVI^e et au XVII^e siècle, où les joueurs, placés de chaque côté d'une corde ou d'un filet, se renvoyaient une balle, à l'origine avec la paume de la main, plus tard avec une raquette ou un battoir, selon des règles bien précises. *Joueur de paume. Jouer à la paume. Une partie de paume. Longue paume*, jouée entre deux équipes sur un long espace de terrain ouvert de tous côtés et aménagé à cet effet. *Courte paume*, jouée dans un terrain clos de murs et souvent couvert.

Par méton. *Jeu de longue paume, jeu de courte paume* ou, simplement, *jeu de paume*, terrain où l'on s'adonnait à ce jeu. *Salle du jeu de paume* ou, ellipt., *jeu de paume*, bâtiment disposé en longueur où l'on pratiquait ce jeu. *La galerie du Jeu de paume*, dans le jardin des Tuileries, à Paris. *Le serment du Jeu de paume*, prêté le 20 juin 1789 dans la salle du Jeu de paume de Versailles par les députés du tiers état, qui s'engagèrent à ne pas se séparer sans avoir donné une constitution à la France.

PAUMELLE n. f. XIII^e siècle, au sens de « paume de la main » ; XIV^e siècle, au sens 1. Dérivé de *paume I*.

1. Petite pièce de fer articulée sur un gond, et dont le plat est fixé sur le châssis d'un battant de porte ou de volet pour en assurer l'ouverture.

2. Morceau de cuir, ou sorte de gant épais, parfois renforcé de métal, dont les cordiers, les selliers, les voiliers protègent la paume de leur main pour accomplir certains travaux. *Mettre une paumelle pour filer le chanvre, pour enfoncer l'aiguille.*

3. PEAUSSERIE. Outil de maroquinier et de corroyeur, formé d'une pièce de fer dont la surface cintrée et crantée reçoit le cuir, et sur lequel l'ouvrier appuie avec la paume de la main pour donner au cuir sa souplesse et son grain. *La grande paumelle, appelée « marguerite », possède un bracelet d'avant-bras et une poignée permettant à l'ouvrier d'exercer une pression plus forte.*

***PAUMER** v. tr. XIII^e siècle, *paumer les Évangiles*, « les toucher pour valider un serment » ; XV^e siècle, au sens de « perdre ». Dérivé de *paume I*.

Pop. Égarer ou perdre. *Il a paumé ses clés, ses papiers.* Pron. Se perdre, se fourvoyer. *Je me suis paumé dans la campagne.*

Au participe passé, adjt. En parlant d'un lieu. Isolé, perdu. *Un coin, un trou paumé.* En parlant d'une personne. *Être paumé, être perdu, égaré, ou, fig., désespéré.* Subst. *Un paumé, une paumée.*

I. PAUMIER n. m. XIII^e siècle, d'abord dans l'expression *vallés paumiers*, « servant d'un jeu de paume ». Dérivé de *paume II*.

Anciennt. Maître d'un jeu de paume, personne qui tient un jeu de paume. Personne qui fabrique, qui vend les accessoires du jeu de paume.

En apposition. *Maître paumier. Marchand paumier.*

***II. PAUMIER** n. m. XVIII^e siècle. Dérivé savant du latin *palma*, « paume, palme ».

VÈN. Daim de cinq ans dont les andouillers supérieurs sont aplatis et forment des paumures. Adj. *Daim paumier*. Se rencontre au féminin. *Bête paumière*.

***PAUMOYER** v. tr. (se conjugue comme *Broyer*). XI^e siècle, *palmoier*, « tenir à pleines mains ». Dérivé de *paume I*.

I. MARINE. Haler, border un cordage en le faisant passer d'une main à l'autre, main sur main. *Paumoyer un câble, une aussière*. Par ext. *Paumoyer une embarcation*, en halant un cordage. *Paumoyer la voile*, en brassant les plis sur la bôme (on dit plutôt *Brasser*). Pron. *Se paumoyer*, se hisser à la force des bras le long d'un cordage.

II. TECHN. 1. Dans des travaux de sellerie, de voilerie, coudre en s'aidant d'une paumelle.

2. PEAUSSERIE. Assouplir avec une paumelle. *Paumoyer le cuir*.

PAUMURE n. f. XIV^e siècle. Dérivé de *paume I*.

VÈN. Ensemble des andouillers situés en haut des bois du cerf ou du chevreuil (on dit plutôt *Empaumure*). Spécialt. Extrémité aplatie, en forme de palme, des bois du daim.

***PAUPÉRISATION** n. f. XIX^e siècle. Emprunté de l'anglais *pauperization*, de même sens.

Appauvrissement provoqué ou subi d'un groupe humain. *La paupérisation d'une classe sociale*.

***PAUPÉRISER** v. tr. XX^e siècle. Emprunté de l'anglais *to pauperize*, de même sens, lui-même dérivé de *pauper*, « pauvre ».

Appauvrir progressivement, de manière continue, un groupe humain, une classe sociale. *Selon Karl Marx, le prolétariat est paupérisé par les lois du système capitaliste. Cette crise a paupérisé les petits propriétaires agricoles*. Pron. *Cette catégorie sociale se paupérise*.

PAUPÉRISME n. m. XIX^e siècle. Emprunté de l'anglais *pauperism*, de même sens, lui-même dérivé de *pauper*, « pauvre ».

Existence permanente d'un grand nombre de pauvres dans une société ; état de pauvreté d'une partie de la population.

Titre célèbre : *L'Extinction du paupérisme*, de Louis Napoléon Bonaparte (1846).

PAUPIÈRE n. f. XII^e siècle, *palpere* ; XIII^e siècle, *paupiere*. Issu du latin *palpebra*, de même sens.

Chacune des deux membranes musculaires qui recouvrent la partie antérieure du globe oculaire lorsqu'elles se rapprochent. *Les paupières sont garnies de cils. Paupière supérieure, inférieure. Ouvrir, entrouvrir, fermer les paupières. Battre, ciller des paupières*. ZOOL. *Paupière nictitante*, chez certains animaux comme les chats ou les oiseaux nocturnes, membrane formant une troisième paupière qui se déplace latéralement de l'angle interne vers le bord externe de l'œil.

Expr. *Fermer la paupière, les paupières à un défunt, d'un défunt*, abaisser ses paupières quand il vient de mourir (on dit plutôt *Fermer les yeux à un défunt, d'un défunt*). Fig. *Ouvrir la paupière, les paupières, s'éveiller. Avoir les paupières lourdes, avoir envie de dormir. Fermer la paupière, les paupières, dormir* (on dit plus souvent *Fermer l'œil*). S'est dit aussi pour *Mourir. Il n'eut pas plus tôt fermé les paupières qu'on mit les scellés chez lui*.

PAUPIETTE n. f. XVII^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire de l'italien *polpetta*, « boulette de viande », du latin *pulpa*, « chair, viande ».

CUIS. Fine tranche de viande garnie d'un hachis, puis roulée et ficelée, qu'on appelle aussi familièrement *Alouette sans tête* ou *Oiseau sans tête. Des paupiettes de veau*. Par anal. *Paupiette de sole, de saumon*.

PAUSE n. f. XIV^e siècle, au sens de « silence », en musique. Emprunté du latin *pausa*, « arrêt, cessation ».

Suspension, interruption momentanée de l'action, de la tâche qu'on est en train d'accomplir ; arrêt provisoire. *S'accorder une pause d'un quart d'heure. L'orateur observa une pause. Marquer une pause après chaque mot. Reprise d'un match après la pause. Fig. Le gouvernement observe une pause dans les réformes*.

AUDIOVISUEL. *La touche « pause » d'un magnétoscope, d'un lecteur*, qui permet d'interrompre temporairement la lecture.

Fam. En composition, suivi d'un substantif qui désigne ce à quoi on consacre cette interruption. *Pause-café. Pause-déjeuner*.

Spécialt. MUS. Intervalle de temps pendant lequel le ou les musiciens s'arrêtent de jouer, de chanter. *Marquer les pauses. Compter les pauses*. Dans la notation, silence équivalant à la durée d'une ronde ou, par convention, à une mesure entière. Par méton. Signe donnant cette indication, placé sous la quatrième ligne de la portée. *Une pause vaut quatre soupirs. Demi-pause, voir ce mot*.

PAUSER v. intr. XVII^e siècle. Dérivé de *pause*.

MUS. Marquer un silence de la durée d'une pause.

Vieilli. Appuyer sur une syllabe en chantant. *Pausez sur cette syllabe*.

PAUVRE adj. et n. XI^e siècle. Issu du latin *pauper*, de même sens, lui-même composé à l'aide de *paucus*, « peu », et *parere*, « produire, enfanter ».

I. Adj. 1. Qui n'a pas de quoi suffire à ses besoins ; qui manque du nécessaire, qui n'a que le strict nécessaire (en ce sens, se place généralement après le nom qu'il qualifie, ou s'utilise en position d'attribut). *Être pauvre. Il est né, il est mort pauvre. Une famille pauvre*. Se dit par extension d'un organisme, d'un établissement, d'un groupe humain, etc. *Cet hospice, ce couvent, cet ordre est pauvre, n'a pas de richesses, a peu d'argent eu égard à ses besoins. Un pays pauvre. Un peuple pauvre*.

Expr. *Pauvre comme Job*, réduit à un extrême dénuement, comme le personnage de la Bible. *Traiter quelqu'un en parent pauvre*, le traiter avec condescendance, faire peu de cas de lui.

Titre célèbre : *La Femme pauvre*, de Léon Bloy (1897).

Par méton. Qui dénote la gêne matérielle, le manque d'argent. *Un mobilier pauvre. Des vêtements pauvres et usagés*.

Par affaibl. Qui n'a pas de quoi vivre de manière conforme à sa condition, dans l'aisance ou dans l'opulence. *Un gentilhomme pauvre. Se dire, se sentir pauvre*. Subst. *Faire le pauvre, feindre de ne pas disposer de ressources en rapport avec son état*.

En parlant de choses. Qui offre peu de ressources ; qui n'est pas assez abondant. *Sol, terrain pauvre*, dont le produit est maigre. *Minerai pauvre*, qui contient peu de métal. *Gaz pauvre* ou *gaz à l'air*, combustible gazeux obtenu à partir du coke, et qui a un faible pouvoir calorifique. *Une langue pauvre*, qui dispose de peu de vocables ou de tournures syntaxiques. *Un sujet pauvre, une matière pauvre*, qui fournit peu de substance. *Son imagination, sa conversation est*

pauvre. VERSIFICATION. *Rimes pauvres*, qui n'ont en commun qu'un son vocalique, sans consonne d'appui, comme celles associant « pas » et « bas », « mal » et « bal ».

Loc. *Pauvre en ou*, plus rarement, *pauvre de* (suivi d'un complément). *Pays pauvre en énergie, en ressources naturelles. Un aliment pauvre en fer. Un poète pauvre d'inspiration.*

2. Dans des emplois expressifs, *Pauvre* se plaçant alors toujours devant le nom dont il est l'épithète. Pour marquer la compassion, la commisération. *Un pauvre infirme. Le pauvre homme !* réplique célèbre d'Orgon dans *Le Tartuffe* de Molière. *Ce sont de pauvres gens. Cette pauvre bête a été abandonnée.* Par méton. *Ses pauvres mains sont déformées par les rhumatismes. Un pauvre sourire*, un sourire esquissé ou contraint.

Loc. *Un pauvre hère, un pauvre diable*, un miséreux et, plus généralement, un malheureux. *L'herbe au pauvre homme*, nom usuel de la plante appelée *Gratiolle*.

Dans des formules exclamatives, avec une nuance de tendresse familière. Pour attirer l'attention sur une situation malheureuse. *Le pauvre petit !* Avec un *de* explétif. *Pauvre de moi ! Pauvres de nous !* Précédé de l'adjectif possessif, pour marquer ou solliciter la sympathie. *Mon pauvre enfant !* Fam. *Mon pauvre vieux, que se passe-t-il ?*

Spécialt. En parlant d'un défunt. *J'ai été l'élève de votre pauvre père.*

Pour déplorer ou souligner le mauvais état, la faiblesse, l'insuffisance de quelque chose. *Une pauvre lumière, un pauvre jour entrant par la lucarne. On ne voyait dans ce désert que quelques pauvres brins d'herbe.*

Pour marquer le dédain, le mépris. *C'est une bien pauvre excuse. Un pauvre imbécile.* Expr. *Un pauvre homme*, un homme qui manque d'adresse, de volonté, d'énergie (on dit aussi, très familièrement, *un pauvre type*).

II. N. Personne qui n'a pas de quoi subvenir à son existence, qui manque du nécessaire (au féminin, on dit *Pauvresse*, voir ce mot). *Donner l'aumône à un pauvre. Assister les pauvres. Les pauvres de la commune, de la paroisse. L'association religieuse des Petits Frères des pauvres.* On emploie parfois le singulier dans un sens collectif. *Le riche et le pauvre.* Loc. adj. *De pauvre, du pauvre*, qui est propre à ceux qui manquent d'argent. *Un repas de pauvre. Des plaisirs de pauvre. Le piano du pauvre*, désignation familière de l'accordéon.

Loc. *Avoir ses pauvres*, aider régulièrement par ses aumônes quelques personnes indigentes. *La place du pauvre*, qu'on laisse libre à sa table pour offrir un repas à un indigent de passage. *La part du pauvre*, voir *Part I*. *Un pauvre honteux*, une personne qui est dans l'indigence et n'ose le faire connaître. *Les nouveaux pauvres*, ceux que le chômage, la perte de leur emploi, l'absence de liens familiaux ont conduits à l'indigence. Dans l'Écriture sainte. *Les pauvres en esprit*, ceux dont le cœur et l'esprit sont détachés des biens matériels. *L'Évangile dit : « Bienheureux les pauvres en esprit car le royaume des cieux leur appartient. »* (On dit aussi en ce sens *Pauvre d'esprit*, mais l'expression ainsi construite désigne aussi familièrement une personne de peu d'intelligence. *C'est un pauvre d'esprit.*)

Expr. proverbiale. *Qui donne aux pauvres prête à Dieu.*

Titre célèbre : *Le Sermon sur l'éminente dignité des pauvres dans l'Église de Jésus-Christ*, de Bossuet (prononcé en 1659, publié au XVIII^e siècle).

PAUVREMENT adv. XII^e siècle. Dérivé de *pauvre*.

Dans la pauvreté ou même l'indigence. *C'est un homme qui vit pauvrement. Il est pauvrement logé, pauvrement vêtu*, son logement, son vêtement trahit la pauvreté.

Par ext. *Une chambre pauvrement éclairée*, de manière insuffisante. *Une maison pauvrement meublée.*

PAUVRESSE n. f. XVIII^e siècle. Dérivé de *pauvre*.

Femme réduite à la mendicité. *Donner quelques pièces à une pauvre.*

PAUVRET, -ETTE n. et adj. XIII^e siècle. Dérivé de *pauvre*.

1. N. Diminutif familier de *Pauvre*, marquant la commisération ou l'affection. S'emploie le plus souvent en parlant d'un enfant. *Le pauvre était abandonné. La pauvre est intimidée.*

2. Adj. Iron. ou avec une nuance condescendante. Peu fourni ; médiocre. *Un bouquet pauvre. Un scénario pauvre.*

PAUVRETÉ n. f. XII^e siècle, *poverté*, puis *povrete*. Issu du latin *paupertas*, « pauvreté, gêne ».

1. État d'une personne dont les ressources ne couvrent pas les besoins ou fournissent à peine au nécessaire ; absence de biens, de fortune. *Connaître la pauvreté. Tomber dans une extrême pauvreté. Une pauvreté digne, cachée.* Par méton. *La pauvreté de sa mise, de son logis.* Par ext. *La pauvreté d'un pays, d'un continent.*

Spécialt. RELIG. CHRÉTIENNE. *Pauvreté évangélique*, renonciation volontaire aux biens temporels, conforme aux préceptes et aux conseils de l'Évangile. *Vœu de pauvreté*, engagement solennel à renoncer à toute propriété individuelle, à ne posséder personnellement aucun bien. *Pour entrer dans cet ordre, on doit faire vœu de pauvreté. Esprit de pauvreté*, complet détachement des biens de la terre.

Prov. *Pauvreté n'est pas vice.*

2. État de ce qui est insuffisant ; manque d'abondance. *Pauvreté du sol, du terrain. Pauvreté des récoltes, des ressources naturelles.*

3. Fig. Dans le domaine intellectuel et moral. Médiocrité, défaut de force, d'originalité, d'intérêt. *L'abondance des mots couvre mal la pauvreté de la pensée. Pauvreté du style, de l'inspiration, de l'esprit.*

Par méton. *Un grand diseur de pauvretés*, de platitudes, de choses insignifiantes.

PAVAGE n. m. XIV^e siècle, d'abord au sens de « redevance pour l'entretien des pavés et des chaussées », puis « travail du paveur ». Dérivé de *paver*.

1. Action de paver. *Procéder au pavage d'une cour, d'une rue.* (On dit aussi *Pavement*.)

2. Surface pavée. *Pavage de grès, de lave, de pierre dure. Pavage de bois.* (On dit aussi *Pavé* et *Pavement*.)

PAVANE n. f. XVI^e siècle, *pavanne*, puis *pavane*. Emprunté de l'italien dialectal *pavana*, « danse de Pava », nom dialectal de *Padova*, « Padoue ».

1. Danse à deux temps, de caractère grave et majestueux, qui fut en vogue aux XVI^e et XVII^e siècles. *La pavane était généralement suivie d'une danse plus rapide, comme la gaillarde.*

2. Air de musique sur lequel on exécutait cette danse. *Jouer une pavane.* Par ext. Composition musicale inspirée de cette forme, dans la musique du XIX^e et du XX^e siècle. *Une pavane de Gabriel Fauré, de Maurice Ravel.*

PAVANER (SE) v. pron. XVII^e siècle. Dérivé de *pavane*.

Parader en faisant valoir sa prestance, sa parure. *Se pavaner dans une nouvelle toilette, dans un uniforme.* Fig. Montrer une satisfaction vaniteuse.

Se dit parfois, par une fausse étymologie, du paon qui fait la roue.

PAVÉ n. m. XIV^e siècle. Participe passé substantivé de *paver*.

1. Ensemble de blocs de matière dure dont on recouvre une surface, le sol d'une route, d'une rue, etc. *Le pavé d'une cour, d'une écurie, d'une pièce d'eau. La cathédrale de Sienna est renommée pour son pavé de mosaïque. On a refait le pavé de cette rue. Pavé uni, raboteux. Pavé gras, glissant.* (On dit aussi *Pavage* et *Pavement*.)

Spécialt. Dans nombre d'expressions figurées, pour désigner la rue, la voie publique. *Sur le pavé de*, dans les rues, dans la ville de. *Vous ne trouverez pas la pareille sur le pavé de Paris. On l'a jeté sur le pavé, on a mis ses meubles sur le pavé, à la rue. Être sur le pavé*, sans domicile, sans endroit où loger. *Être, se retrouver sur le pavé* signifie aussi être sans emploi, avoir perdu son travail, ses moyens d'existence. *Cette faillite met de nombreux ouvriers sur le pavé. Rester sur le pavé*, être laissé pour mort. *Battre le pavé*, aller par les rues sans occupation précise ou, dans un sens particulier, courir la ville pour se dépenser en démarches. *Il bat le pavé pour rameuter ses partisans. Brûler le pavé*, aller à très vive allure. *Le haut du pavé*, voir *Haut*.

Par anal. JOAILL. *Un pavé de brillants, d'émeraudes, etc.*, un assemblage de pierres de petite taille serties côte à côte.

2. Chacun des morceaux de pierre, de bois, etc., taillés de manière à former un cube ou un parallélépipède, qu'on assemble pour paver un terrain, un sol. *Un pavé de grès, de granit, de lave. Pavé de bois, de terre cuite. Un cent de pavés. Tailler des pavés. Poser des pavés. Pavé refendu*, qui n'a que la moitié de l'épaisseur du pavé ordinaire. *Gros pavé*, employé pour le revêtement des rues et des routes. *Petit pavé*, employé dans les cours, les intérieurs, etc. Par ext. *Pavé de béton moulé*.

Spécialt. *Pavé du roi*, anciennt., pavé de grande dimension employé pour couvrir les routes publiques ; par méton., route ainsi pavée (se rencontre encore dans le nom de lieux-dits). *Les pavés du Nord*, les routes pavées du Nord qu'empruntent certaines courses cyclistes et qui mettent les concurrents à rude épreuve.

Expr. fig. et fam. *Avoir un pavé sur la langue*, avoir du mal à parler ou à observer une consigne de silence. *Un pavé dans la mare*, voir *Mare*. *Le pavé de l'ours* (par allusion à la fable de La Fontaine « L'Ours et l'Amateur de jardins »), acte, geste bien intentionné mais malencontreux.

3. Par anal. Bloc d'une substance quelconque dont la forme évoque celle d'un pavé de pierre. CUIS. *Un pavé de bœuf, de rumsteck. Un pavé de saumon*. S'emploie aussi pour désigner des préparations moulées, des pâtisseries, des fromages. *Pavé d'Auge. Pavé au chocolat*.

Fam. Livre très épais ou, péj., trop long, trop touffu. *Je lirai ce pavé durant l'été*.

4. INFORM. *Pavé numérique*, partie du clavier d'un ordinateur qui rassemble les touches numériques et celles des opérations.

PAVEMENT n. m. XII^e siècle. Dérivé de *paver*, avec influence du latin *pavimentum*, « aire en terre battue ».

1. Action de paver (on dit aussi *Pavage*).

2. Surface pavée et, plus particulièrement, ouvrage fait de dalles de pierre, de terre, ou de carreaux de céramique, décorant le plus souvent l'intérieur d'un bâtiment. *Pavement à compartiments. Le pavement en mosaïque d'une église. Le pavement des édifices grecs et romains était souvent fait de marbres de couleur.* (On dit aussi *Pavage* et *Pavé*.)

PAVER v. tr. XII^e siècle. Issu, par l'intermédiaire du latin médiéval *pavare*, du latin *pavire*, « battre la terre, damer, niveler ».

Garnir le sol d'un revêtement formé de blocs assemblés (pierres, dalles, pavés, briques, etc.). *Paver la chaussée. Faire paver une rue. Une terrasse pavée de dalles de grès. Cour pavée. Chemin pavé.*

Absolt. (vieilli). *Évitez cette rue, on y pave.*

Expr. fig. et fam. *Avoir le gosier pavé*, voir *Gosier*. *La ville en est pavée, les rues, les chemins en sont pavés*, se dit de ce qu'on trouve à foison, en abondance.

Prov. *L'enfer est pavé de bonnes intentions.*

PAVESADE n. f. XVI^e siècle, *pavezate*. Emprunté de l'italien *pavesata*, de même sens, lui-même dérivé de *pavese*, « pavois ».

MARINE ANCIENNE. Rangée de boucliers, appelés « pavois », que l'on disposait sur les côtés d'une galère pour protéger les combattants.

Par ext. Toile ou tissu que l'on tendait autour des bords d'une galère le jour d'un combat, pour dérober aux ennemis la vue de ce qui se passait sur le pont.

(On a dit aussi *Pavois*.)

PAVEUR n. m. XIII^e siècle. Dérivé de *paver*.

Ouvrier employé au pavage des sols.

PAVIE n. f. XVI^e siècle. Du nom de *Pavie*, dans le Gers, où l'on trouve ce fruit en abondance.

Variété ancienne de pêche à la chair ferme adhérent fortement au noyau. *Pavies rouges*.

PAVILLON n. m. XII^e siècle. Issu du latin *papilio*, « papillon », puis « tente, pavillon », parce que cet abri était coloré et parce que les rideaux qui le fermaient pouvaient évoquer des ailes de papillon.

I. Abri de toile. 1. Sorte de tente de forme ronde ou carrée, terminée en pointe par en haut, qui servait jadis au campement des gens de guerre. *Les pavillons étaient ordinairement faits de coutil. Le mât, les cordages d'un pavillon.*

2. Dais garni de tentures, de draperies. *Pavillon de lit.*

3. LITURG. CATHOL. Pièce d'étoffe précieuse dont on recouvre le ciboire. S'est dit aussi, dans certaines églises, d'un tour d'étoffe couvrant le tabernacle.

II. Petit ouvrage d'architecture. 1. Bâtiment isolé ou partie de bâtiment se distinguant par sa hauteur, sa décoration, etc., qui est ordinairement de plan carré et dont la forme évoque celle d'un pavillon d'armée. *Pavillon de chasse. Pavillon d'angle. Les pavillons de Rohan, de Marsan, de Flore du palais du Louvre. Les pavillons d'un hôpital.*

Titre célèbre : *Le Pavillon des cancéreux*, d'Alexandre Soljenitsyne (1968).

Spécialt. *Toit, comble en pavillon*, toit, comble à quatre versants évoquant une tente.

Par ext. Se dit aussi de certains bâtiments légers, ou de ceux qui sont construits à titre provisoire. *Un parc orné de pavillons. Pavillon de verdure*, dans un jardin, abri recouvert de plantes grimpantes. *Les pavillons d'une exposition, d'un village olympique.*

2. Maison individuelle construite à la périphérie des villes. *Un pavillon entouré d'un jardin. Pavillon de banlieue. Une rue bordée de pavillons de brique, de meulière.*

3. Nom donné au bandeau de tôle, de bois, etc., qui dissimule les lames d'une jalousie, d'un store, lorsqu'ils sont relevés. Désigne aussi la partie supérieure de la carrosserie d'un véhicule, qu'on appelle couramment *Toit*. *Le pavillon d'une locomotive, d'une automobile.*

4. Une des trois enceintes d'un champ de courses qui sont ouvertes au public.

III. Partie évasée de divers objets. **1.** MUS. Extrémité évasée du tube de nombreux instruments à vent. *Le pavillon d'une trompette, d'un cor. On bouche parfois le pavillon des cuivres pour obtenir un son particulier.*

Spécialt. *Pavillon chinois*, autre nom du chapeau chinois (voir *Chapeau*).

2. Extrémité évasée de divers ustensiles. *Le pavillon d'un entonnoir. Le pavillon d'un porte-voix, d'un phonographe.*

3. ANAT. *Pavillon de l'oreille*, partie visible de l'oreille externe, qui est cartilagineuse et forme des replis. *Pavillon de la trompe utérine*, partie évasée de la trompe, située près de l'ovaire.

IV. MARINE. **1.** Pièce d'étoffe, généralement rectangulaire ou carrée, portant des couleurs, des emblèmes, que l'on hisse sur un navire pour indiquer sa nationalité, la compagnie de navigation à laquelle il appartient, le rang de l'officier qui le commande, ou pour faire des signaux (on n'utilise jamais le mot *Drapeau*). *Envoyer, hisser le pavillon. Rentrer le pavillon, le faire descendre au coucher du soleil. Mettre le pavillon en berne*, voir *Berne II*.

Pavillon national. Un navire battant pavillon français, britannique. Naviguer sous le pavillon des États-Unis. Loi du pavillon, loi du pays dont le navire arbore les couleurs, qui détermine le régime juridique applicable au navire, à son équipage, à ses passagers. *Pavillon de complaisance*, pavillon national utilisé pour rattacher fictivement un navire marchand à un État, afin de le soustraire à certaines réglementations juridiques et fiscales. Expr. proverbiale. *Le pavillon couvre la marchandise*, voir *Marchandise*.

Pavillon d'armateur, de compagnie. Pavillon particulier, d'un propriétaire, d'un club. *Le pavillon noir des pirates*.

Pavillons du code international des signaux, permettant aux navires de communiquer entre eux ou avec la terre. *Pavillons alphabétiques. Pavillons numériques* (on dit aussi *Flammes numériques*). *Pavillon de quarantaine*.

MARINE MILITAIRE. *Assurer son pavillon*, tirer un coup de canon en arborant le pavillon de sa nation. *Amener le pavillon*, le faire descendre pour marquer qu'on se rend à l'ennemi. *Couler pavillon haut*, sombrer sans accepter de se rendre. *Pavillon amiral*, signalant la présence d'un amiral sur un bâtiment. *Capitaine de pavillon*, commandant du bâtiment à bord duquel est embarqué l'amiral.

Expr. fig. *Baisser pavillon, mettre pavillon bas*, s'avouer vaincu, s'incliner devant l'autorité ou la force. *Se ranger sous le pavillon de quelqu'un*, se mettre sous sa protection.

2. Par méton. Ensemble de vaisseaux ; puissance maritime ; armée navale. *On est protégé, dans les parages étrangers, par le pavillon de sa nation. Le pavillon anglais domine sur ces mers.*

***PAVILLONNAIRE** adj. XIX^e siècle. Dérivé de *pavillon*.

Qui est constitué de maisons individuelles ; où sont construits des pavillons. *Résidence pavillonnaire. Banlieue pavillonnaire.*

***PAVILLONNERIE** n. f. XIX^e siècle. Dérivé de *pavillon*.

MARINE. **1.** Atelier où l'on confectionne les pavillons, les flammes, etc.

2. À bord d'un navire, local où sont entreposés les pavillons et, par ext., les signaux à vue.

***PAVILLONNEUR** n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *pavillon*.

1. Ouvrier qui confectionne des pavillons, des flammes.

2. Ouvrier qui fabrique des pavillons d'instruments de musique.

***PAVIMENTEUX, -EUSE** adj. XIX^e siècle. Dérivé savant du latin *pavimentum*, « aire en terre battue ».

1. Qui peut être employé pour fabriquer des dalles, des pavés. *Grès pavimenteux.*

2. HISTOL. *Épithélium pavimenteux*, composé de cellules plates. *L'épiderme est un épithélium pavimenteux.*

3. PATHOL. Se dit de certaines altérations dégénératives de la rétine périphérique. *Lésions pavimenteuses.*

***PAVLOVIEN, -IENNE** adj. XX^e siècle. Du nom du physiologiste russe *Ivan Petrovitch Pavlov* (1849-1936).

Relatif aux phénomènes décrits par Pavlov sous le nom de réflexes conditionnés.

PAVOIS n. m. XII^e siècle, *pavieis*, comme adjectif, « de Pavie », ville de Lombardie ; XIV^e siècle, au sens de « bouclier ». Issu, par l'intermédiaire de l'italien *pavese*, « bouclier », du latin *pavensis*, « (objet) de Pavie », cette ville étant réputée pour la qualité des armes que l'on y fabriquait.

I. HIST. Grand bouclier, ovale ou rectangulaire, en usage chez les Francs. *Lorsqu'un roi franc était élu par les guerriers nobles, il était hissé sur le pavois et promené aux yeux de son armée.*

Subsiste dans l'expression figurée *Élever, hisser sur le pavois*, mettre en grand honneur, en grande renommée, glorifier.

II. MARINE. **1.** Ensemble des pavillons du code international de signaux, disposés en guirlande dans un ordre donné, de l'avant à l'arrière du bateau en passant par le sommet des mâts. *On arbore le grand pavois pour certaines fêtes ou comme marque d'honneur dans un port étranger, et seulement au mouillage. Petit pavois*, décoration consistant à hisser le pavillon national en tête de chaque mât, en plus du pavillon hissé chaque jour à l'arrière.

2. Partie du bordé située au-dessus du pont. S'est dit anciennement pour *Pavesade*.

PAVOISEMENT n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *pavoiser*.

Action d'orner de pavois, de drapeaux, de guirlandes, etc. ; résultat de cette action. *Le pavoisement des navires. Le pavoisement des rues pour la fête nationale.*

PAVOISER v. tr. XIV^e siècle, d'abord au participe passé *paveschiet*, « muni d'un bouclier ». Dérivé de *pavois*.

1. MARINE. Garnir, décorer un bâtiment de son pavois, de ses pavillons. *Dès l'annonce de la victoire, l'amiral fit pavoiser tous les bâtiments de la flotte.*

2. Par anal. Garnir de drapeaux les maisons, les édifices publics d'une ville, à l'occasion d'une fête, d'une cérémonie. *Les maisons, les balcons étaient pavoisés. Rue, ville pavoisée.*

Intrans. *On pavoise dans toute la France pour le 14 Juillet.* Fig. et fam. Manifester sa joie, sa fierté de manière ostentatoire. *L'équipe gagnante pavoisait.* Expr. *Il n'y a pas de quoi pavoiser*, il n'y a aucune raison de se montrer particulièrement fier.

PAVOT n. m. XIII^e siècle. Issu du latin *papaver*, de même sens.

Plante dicotylédone herbacée, annuelle ou vivace, de la famille des Papavéracées, aux grandes fleurs solitaires à quatre pétales vivement colorés. *Le coquelicot est une espèce de pavot. Certains pavots sont cultivés dans les jardins comme plantes ornementales. Graine, capsule, fleur de pavot. Pavot blanc ou pavot somnifère*, d'où l'on extrait

l'opium. *Pavot noir* ou *pavot ailette*, voir *Æillette*. *Gâteau, pain au pavot*, auquel on incorpore des graines de pavot, moulues ou non.

Poét. et vieilli pour désigner le sommeil. *Les pavots de la nuit. Les pavots de la mort.*

PAYABLE adj. XIII^e siècle, *paiavle*, « qui vaut le prix », puis « solvable » ; XV^e siècle, au sens actuel. Dérivé de *payer*.

FINANCES. COMMERCE. Qui doit être payé. *Un billet payable au porteur. Lettre de change payable à vue, à quatre-vingt-dix jours. Traite payable en trente mensualités.*

PAYANT, -ANTE adj. XIII^e siècle. Participe présent de *payer*.

1. Qui paie, qui doit s'acquitter d'un paiement. *Convive payant, hôte payant. Spectateurs payants.* Subst. *Le nombre des payants.*

2. Qui donne lieu à paiement, pour quoi l'on doit payer. *Spectacle payant. Entrée payante.*

3. Fig. et fam. Qui apporte un profit matériel ou quelque autre avantage ; qui permet d'obtenir de bons résultats. *Ses efforts ont été payants. Un pari risqué mais payant. Sa tactique électorale a été payante.*

PAYE n. f. Voir *Paie*.

PAYEMENT n. m. Voir *Paiement*.

PAYER v. tr. (se conjugue comme *Balayer*). X^e siècle, au sens de « se réconcilier » ; XII^e siècle, au sens de « donner ce qui est dû ». Issu du latin *pacare*, « faire la paix, pacifier », puis « apaiser un créancier avec de l'argent », lui-même tiré de *pax*, « paix ».

I. Acquitter, verser une somme dont on est redevable.

1. Suivi de l'indication d'un montant déterminé. *Payer mille francs d'amende, mille euros d'imposition. Payer le prix convenu.* Expr. *Payer la forte somme*, faire une acquisition au plus haut prix ou à un prix excessif.

2. Suivi d'un complément précisant la nature de l'obligation, de la dette. *Payer un billet, une lettre de change, une traite, un chèque. Payer des impôts, une patente. Payer une cotisation. Payer les intérêts, les arrérages et le principal. Payer un loyer, une pension. Payer son écot. Payer des gages, des appointements. Payer les services d'un chauffeur. Congé payé, voir Congé.*

Expr. fig. *Payer son tribut à la nature*, mourir. *Payer un tribut à la faiblesse humaine*, commettre quelques-unes des fautes auxquelles l'espèce humaine est sujette.

Expr. proverbiales. *Les battus paient l'amende*, voir *Battu*. *Qui paie ses dettes s'enrichit*, on a intérêt, pour le bon ordre de ses affaires et pour sa réputation, à s'acquitter de ce qu'on doit.

3. Suivi d'un complément désignant l'objet de la transaction. *Payer des marchandises. Il n'a pas encore payé la propriété qu'il vient d'acheter. Il finit de payer sa nouvelle voiture. Payer des consommations. Passez à la caisse payer vos achats. C'est bien payé*, à sa juste valeur ou, plus souvent, au-delà de sa valeur. On dit dans le sens contraire *C'est mal payé, ce n'est pas payé, ce n'est pas cher payé.*

Pron. à valeur passive. *Les marchandises se paient à la commande. Cela ne peut se payer*, se dit de ce qui est exceptionnel et de très grande valeur.

Expr. fig. *Payer les violons du bal* ou, simplement, *payer les violons*, supporter les désagréments d'une affaire dont un autre tire tout le profit. *Payer les pots cassés*, réparer les dommages que l'on a soi-même causés ou qu'un autre a causés.

Prov. *Qui casse les verres les paie*, le responsable d'un dommage en doit la réparation.

Par ext. Fam. Offrir quelque chose. *Payer à dîner, payer un repas à un ami. Payer une tournée à quelqu'un*, boire avec lui et payer pour lui. Pron. *Se payer un voyage.* Loc. *Se payer du bon temps. Se payer le luxe de*, voir *Luxe*. *Se payer la tête de quelqu'un*, se moquer de lui. Par antiphrase et pop. *Se payer les corvées, se payer tout le travail*, être astreint à effectuer tout seul les corvées, le travail.

4. Suivi d'un complément désignant la personne à qui l'on est redevable, à qui l'on verse l'argent. *Payer ses créanciers. Payer un marchand, un fournisseur. Payer ses employés. J'ai eu beaucoup de peine à me faire payer. Payer quelqu'un de ses services, de ses peines. Cet ouvrier est bien payé, mal payé.*

Loc. fig. *Je suis payé pour cela*, j'en ai fait l'expérience à mes dépens. On dit dans le même sens *Je suis payé pour le savoir.*

Pron. *Voilà l'argent, payez-vous*, prenez ce qui vous est dû. Expr. fig. et fam. *Se payer sur la bête*, directement, sans intermédiaire, en nature.

5. Suivi d'un complément indiquant la manière dont on règle une dette, une somme. *Payer en marchandises, en nature. Payer en argent, en numéraire, en espèces ou, fam., en liquide. Payer par chèque, par carte bancaire. Payer comptant, à crédit. Payer à l'heure, au mois.*

Expr. fig. *Payer quelqu'un d'ingratitude*, manquer de reconnaissance pour un bienfait reçu. Fam. *Payer en même monnaie, Payer en monnaie de singe*, voir *Monnaie*. *Payer rubis sur l'ongle*, exactement et sans délai (voir *Ongle*). *Payer de sa poche, de ses deniers*, avec son argent personnel.

Intrans. *Payer d'effronterie*, se tirer d'un mauvais pas en soutenant avec hardiesse quelque mensonge. *Payer d'audace*, forcer la décision par son aplomb. *Payer de sa personne*, agir par soi-même dans les occasions qui le demandent, sans craindre de s'exposer. *Payer de mine*, voir *Mine I*. Pron. *Se payer de mots, se payer de belles paroles*, user de termes flatteurs ou pompeux, nourrir de faux espoirs. *Se payer d'illusions.*

6. Absolt. Donner l'argent attendu, exigible. *Il a fallu payer. Ils n'ont pas pu payer, ont refusé de payer. N'avoir pas de quoi payer. Commandement de payer. Faire payer les pollueurs*, exiger d'eux le remboursement des dégâts causés.

Expr. fig. *Payer pour quelqu'un, payer pour les autres*, endosser la responsabilité de ce qu'a fait autrui.

Prov. *Qui répond paie*, on est obligé de payer pour celui dont on s'est rendu caution.

Par ext. Rappporter de l'argent. *C'est un métier qui paie bien, qui ne paie pas. En ce temps-là, l'élevage payait.* Fig. *La fermeté, la patience finissent par payer*, par être efficaces, par être suivies de l'effet attendu. Fam. *Ça paie.*

Expr. proverbiale. *Le crime ne paie pas*, ne procure qu'un avantage éphémère.

II. Fig. 1. Récompenser une personne, lui montrer de la reconnaissance pour ce qu'elle a fait. *On a bien payé, mal payé ses services, ses soins. On l'a mal payé de sa franchise. Ce moment de bonheur l'a payé de ses peines, de ses efforts.*

Loc. *Payer quelqu'un de retour*, lui rendre les sentiments qu'il a pour vous, ou accomplir pour lui autant que ce qu'il a accompli pour vous.

Par antiphrase. Punir. *On l'a payé de ses insolences, de ses railleries. Le voilà payé de ses crimes, de ses forfaits.*

2. Obtenir, acquérir par un sacrifice. *Ils ont chèrement payé leur indépendance.*

Par ext. Expier. *Il a payé de sa tête un si grand crime. Vous paierez cette injure. Il le paiera* ou, par insistance et fam., *il me le paiera*, se dit pour exprimer qu'on trouvera moyen de

se venger d'un affront, d'une offense. *Il me le paiera cher, je me vengerai durement de lui.* Pron. à valeur passive. *Tout finit par se payer.*

PAYEUR, -EUSE n. XIII^e siècle, *paiere, paieur*. Dérivé de *payer*.

1. Personne qui paie, qui doit payer. Surtout dans les expressions *Bon, mauvais payeur. Ce client est un bon payeur*, il s'acquitte en temps voulu de ce qu'il doit. On rencontre plus rarement le féminin *Bonne, mauvaise payeuse*.

Par ext. Adj. *Organisme payeur*.

Prov. *Crédit est mort, les mauvais payeurs l'ont tué. Les conseillers ne sont pas les payeurs*, voir *Conseiller*.

2. Personne chargée par son emploi, ou par sa fonction dans une administration, de payer des dépenses, des rentes, des pensions, des traitements. *Payeur de la trésorerie aux armées*. En apposition. *Officier payeur. Agent payeur*.

S'emploie particulièrement pour désigner des comptables des deniers publics. En composition. *Trésorier-payeur général*, fonctionnaire dirigeant les services comptables de l'État dans le ressort d'un département.

***PAYOL** n. m. XIV^e siècle, *paillol*. Issu, par l'intermédiaire de l'italien *pagliuolo*, « couvert de paille », du latin *palea*, « paille ».

MARINE. En Méditerranée, nom donné au plancher d'une embarcation.

I. PAYS (*ay* se prononce *é-i*) n. m. X^e siècle, *païs*, « région habitée, plus ou moins nettement délimitée ». Issu du latin médiéval *pagensis* (*ager, territorium*), « (champ, territoire) du canton », lui-même dérivé de *pagus*, « village, canton ».

1. Chacun des territoires entre lesquels est divisée l'étendue géographique des continents. 1. Partie d'un territoire qu'on distingue en raison de diverses particularités, géographiques, historiques, humaines, etc. (est alors précisé par un complément de nom, un adjectif). *Pays de Caux, pays d'Ouche. Pays de Galle. Le Pays basque, le pays niçois. Arrière-pays*, voir ce mot. Par ext. *Pays latin*, ancien nom du Quartier latin (voir *Latin*).

HIST. *Pays d'états*, par opposition à *Pays d'élections*, voir *État* et *Élection. Pays coutumier* ou *de coutume*, où l'on suivait une coutume provinciale ou locale, par opposition aux *Pays de droit écrit*, où le droit romain dominait. *Pays de gabelle*, où cet impôt était perçu. *Pays d'obédience*, voir *Obédience*.

2. Territoire délimité par des frontières, sur lequel s'étend une même autorité politique et qui abrite une population constituée en nation ; par ext., l'État institué sur ce territoire. *Pays d'Europe, d'Afrique. Pays occidentaux, orientaux. Pays scandinave, germanique. Avoir la nationalité de tel pays. Partir vivre en pays étranger. Les pays membres d'un organisme international, d'un pacte, d'une alliance*.

La capitale d'un pays. Pays jeune, récemment constitué en État. Pays développé, en voie de développement. Pays industrialisé. Pays démocratique, totalitaire. Pays communiste, socialiste.

Par méton. L'ensemble des habitants d'un tel territoire. *Le chef de l'État s'adressera au pays. Le pays s'est prononcé par référendum. Pays légal, pays réel*, voir *Légal, Réel. Le pays s'était révolté contre l'impôt*.

3. Par ext. Fam. Agglomération quelconque, ville, village. *Habiter un petit pays. C'est un pays perdu*, un lieu à l'écart, où il y a peu de ressources. Par méton. L'ensemble des habitants de cette agglomération. *Tout le pays accourt sur les lieux du drame. Un brave homme apprécié de tout le pays*.

S'emploie pour désigner le regroupement, en une entité dotée de compétences en matière de culture locale, de tourisme, etc., de certaines communes unies par des réalités naturelles.

4. Spécialt. Pour un individu, le territoire sur lequel il est né, qui lui a donné sa nationalité ou, simplement, la contrée, la région, la localité où il est né, qu'il habite (est généralement accompagné d'une indication de possession). *Aimer, défendre son pays. Mourir pour son pays, sa patrie. Quitter son pays natal, le pays de son enfance. Il n'est jamais sorti de son pays. Le mal du pays*, voir *Mal I. Retourner, rentrer au pays*, dans sa province natale, son village d'origine.

Expr. fig. *Cet homme est bien de son pays* (vieilli), il est simple, crédule. Iron. *De quel pays venez-vous ?* se dit à une personne qui ignore ce que tout le monde sait.

Prov. *Nul n'est prophète en son pays*, un homme de mérite est souvent moins considéré, moins vite reconnu par ses compatriotes qu'à l'étranger ou loin de chez lui.

Titre célèbre : *Cahier d'un retour au pays natal*, d' Aimé Césaire (1947).

Absolt. *Le pays*, la région, la localité où l'on se trouve. *Un enfant du pays*, originaire du village, de la région. *J'habite, je connais le pays. Produits du pays. Vin de pays*, vin qu'on boit localement, qu'on vend dans la région où il a été récolté. *Ce petit vin de pays voyage mal*.

II. Vaste étendue de terre. 1. Au singulier, dans des locutions et expressions. *Voir du pays*, se déplacer, voyager. *Faire voir du pays à quelqu'un*, l'entraîner plus loin qu'il ne l'aurait voulu et, fig., le réprimander ou l'obliger à se donner beaucoup de peine. *Être en pays de connaissance*, voir *Connaissance. Se trouver en pays inconnu. À vue de pays*, à première vue, en se fiant aux apparences. *Battre du pays* (fig.), parcourir bien des lieux et, fig., traiter de sujets nombreux, variés. MILIT. *Battre le pays*, explorer une contrée pour recueillir des renseignements sur l'ennemi.

2. Accompagné d'un adjectif, d'un complément caractérisant une étendue plus ou moins vaste par référence à des données naturelles, humaines, économiques, etc. *Pays froid, chaud. Pays tempérés. Pays montagneux, marécageux, désertique. Pays plat, pays de plaine. Plat pays*, se dit par opposition à *Haut pays*, désignant une zone de montagnes. *Haut pays, bas pays* s'emploient aussi en fonction de la position d'un territoire relativement à divers repères géographiques, notamment au cours des fleuves, à la proximité de la mer.

Pays à blé. Pays de bois. Pays de chasse, de pêche. Pays fertile, inculte. Vivre en pays chrétien, animiste, bouddhiste. Pays de mission, voir *Mission. Cette province est un pays de langue française, de culture espagnole*.

Par ext. Pour désigner un lieu favorable à quelque chose, réputé pour quelque qualité. *Un pays d'hommes libres, de liberté. Le pays de la douceur de vivre, de la bonne chère*.

Expr. *Un pays de cognac*, où l'on a tout à profusion et sans peine. Fig. *Le pays des songes*, le sommeil. *Le pays d'où l'on ne revient pas*, la mort.

Titre célèbre : *Alice au pays des merveilles*, de Lewis Carroll (1865).

II. PAYS, PAYSE (*ay* se prononce *é-i*) n. XVI^e siècle. Dérivé de *pays I*.

Fam. Personne qui, relativement à une ou plusieurs autres, est originaire du même village ou de la même région. *C'est un de mes pays. Il a épousé une payse*.

PAYSAGE (ay se prononce é-i) n. m. XVI^e siècle. Dérivé de *pays* I.

1. Étendue d'un territoire que l'œil peut embrasser. *Contempler, admirer le paysage. Le paysage qui se découvre de ce sommet, du haut de ce bâtiment. Cet édifice ne dépare pas dans le paysage. Paysage riant, luxuriant, enchanteur. Paysage âpre, désolé, sauvage.*

Par ext. Étendue de terrain dont l'aspect est propre à un lieu, à une région, qui présente des caractères particuliers. *Les paysages des Alpes, des bords de Loire. Un paysage de lacs, de forêts, de landes. Paysage champêtre, de bocage. Paysage de steppe, de savane. Paysage méditerranéen, désertique. Paysage agraire, rural. Paysage industriel, urbain. La préservation du paysage.*

2. Œuvre graphique ou picturale prenant pour sujet la représentation, la description de sites naturels. *Brosser, peindre un paysage. Paysage au lavis, à l'aquarelle. Ce musée possède plusieurs paysages de Corot. Un paysage idéal, créé par l'imagination du peintre. En apposition. Un châssis de format paysage, plus large que haut.*

Par ext. Le genre constitué par les œuvres où la représentation de la nature n'est pas prise pour décor mais constitue le motif, le sujet principal. *Peintre de paysage. Peindre le paysage d'après nature. Paysage historique, paysage antique, qui met en scène, dans un décor conventionnel, des figures empruntées à l'histoire, à la mythologie.*

Expr. fig. *Cela fera bien dans le paysage, fera bon effet.*

3. Fig. Ensemble de phénomènes, combinaison d'éléments, de faits qui s'offre à l'observation, à la réflexion. *Paysage politique, économique. Paysage éditorial, audiovisuel.*

Spécialt. *Paysage intérieur, paysage mental, ensemble de dispositions, de souvenirs, d'idées propres à un individu.*

***PAYSAGER, -ÈRE** ou, parfois, **PAYSAGÉ, -ÉE** (ay se prononce é-i) adj. XIX^e siècle, *paysager, -ère*; XX^e siècle, *paysagé, -ée*. L'un et l'autre dérivés de *paysage*.

Se dit d'un jardin, d'un parc qui a été planté et aménagé de façon à évoquer l'aspect d'un paysage naturel.

PAYSAGISTE (ay se prononce é-i) n. XVII^e siècle. Dérivé de *paysage*.

1. BX-ARTS. Artiste qui se consacre au genre du paysage, qui excelle dans le paysage. *Un célèbre paysagiste. En apposition. Peintre paysagiste. Graveur paysagiste.*

2. Personne qui conçoit et fait réaliser l'aménagement de parcs, de jardins, d'espaces verts. *Ce paysagiste a créé plusieurs squares dans cet ensemble d'immeubles. En apposition. Architecte paysagiste. Jardinier paysagiste.*

PAYSAN, -ANNE (ay se prononce é-i) n. et adj. XII^e siècle, *paisant*. Issu du latin *pagensis*, « du village, du canton ».

1. N. Celui, celle qui est de la campagne, et qui vit des travaux de la terre, de la culture, de l'élevage, etc. (on emploie plus volontiers aujourd'hui les termes d'*agriculteur* ou d'*exploitant agricole*). *Un village de paysans. Un riche, un pauvre paysan. Sous l'Ancien Régime, les paysans, avec les artisans et les bourgeois, constituaient le tiers état. Le « Repas des paysans », la « Famille de paysans dans son intérieur », célèbres tableaux attribués à Louis Le Nain. Des révoltes, des soulèvements de paysans. HIST. La guerre des Paysans, l'insurrection qui s'étendit au début du XVI^e siècle dans diverses régions d'Allemagne, que soutinrent les anabaptistes, et qui fut écrasée en 1525 par les princes groupés dans la Ligue souabe.*

Au singulier, pour désigner un type. *« Jacques Bonhomme » était le surnom du paysan français. Est parfois employé de manière dépréciative pour opposer l'homme de la campagne aux gens de la ville. Des manières de paysan,*

rudes, grossières. Un air, une allure de paysanne. Quel paysan ! quel rustre ! Va donc, paysan ! exclamation exprimant le dédain, la condescendance du citadin pour l'habitant de la campagne, qui n'a pas d'usages.

Expr. *Un paysan du Danube*, par allusion à la fable de La Fontaine, un homme rude qui ne s'embarrasse pas des conventions mais dont le franc-parler est salutaire.

Titres célèbres : *Le Paysan parvenu*, de Marivaux (1735) ; *Les Paysans*, de Balzac (1844) ; *Le Paysan de Paris*, d'Aragon (1926).

2. Adj. Relatif à cette catégorie de la population ; caractéristique des habitants de la campagne. *La condition paysanne. Coiffe paysanne. Danse paysanne. Le bon sens paysan. Être d'ascendance, de souche paysanne. Vin paysan*, vin local de consommation courante. *Cuisine paysanne.*

Dans le vocabulaire social et politique moderne. *Le monde paysan*, l'ensemble de ceux qui tirent leur revenu d'une activité agricole. *Parti ouvrier et paysan. Mécontentement paysan. Revendications paysannes.*

Au féminin, dans la locution adverbiale *À la paysanne. Être habillé à la paysanne.*

***PAYSANNAT** (ay se prononce é-i) n. m. XX^e siècle. Dérivé de *paysan*.

1. L'ensemble des paysans d'une région, d'un pays ; la classe sociale formée par les paysans. *Le paysannat français.*

2. La condition paysanne. *Le paysannat dans le tiers-monde.*

PAYSANNERIE (ay se prononce é-i) n. f. XVI^e siècle. Dérivé de *paysan*.

1. Vieilli. La condition des paysans. *Paysannerie et servage.*

2. L'ensemble des paysans d'une région, d'un pays ; le groupe social constitué par les paysans. (En termes économiques ou politiques, on dit plutôt *Paysannat*.) *La paysannerie française sous l'Ancien Régime était composée de manouvriers ou journaliers, de métayers et de laboureurs. Petite, moyenne paysannerie. Une histoire de la paysannerie.*

3. Spécialt. Œuvre littéraire ou artistique qui prend pour sujet la vie paysanne, dont les personnages sont des paysans. *George Sand a écrit des paysanneries comme « La Petite Fadette » ou « François le Champi ».*

PÉAGE n. m. XII^e siècle, *paage*, puis *peage*. Issu du latin médiéval *pedaticum*, proprement « droit de mettre le pied », lui-même tiré de *pes, pedis*, « pied ».

1. Anciennt. Droit levé par un seigneur pour autoriser les personnes, les animaux, les marchandises à passer sur un chemin, un pont, une rivière de son domaine. *Les droits de péage, très nombreux au Moyen Âge et sous l'Ancien Régime, furent abolis en 1793.*

2. Redevance exigée pour user d'un bien public, ouvrage d'art, voie de communication, etc., et qui est destinée au financement et à l'entretien de cet ouvrage. *Route, autoroute, tunnel, pont à péage. Percevoir un péage au passage d'une écluse. Acquitter le péage dans un port. Stationnement à péage. Poste, barrière de péage.*

3. Par méton. Lieu où l'on doit acquitter un tel droit. *S'arrêter au péage. Le nom de certaines localités, comme « Bourg-de-Péage » dans la Drôme, rappelle qu'autrefois un péage y était établi.*

PÉAGER, -ÈRE n. et adj. XIII^e siècle, *paagier* ; XIX^e siècle, comme adjectif. Dérivé de *péage*.

1. N. Vieilli. Personne chargée de percevoir un péage.
2. Adj. Rare. Relatif à un péage. *Taxe péagère*.

***PÉAGISTE** n. XX^e siècle. Dérivé de *péage*.

Personne employée par une société concessionnaire habilitée à percevoir des droits de péage. *Les péagistes des autoroutes*.

***PÉAN** n. m. XVII^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *Paeon*, du grec *Paian*, « Péan », nom d'un dieu (particulièrement Apollon) et cri par lequel on le salue, puis « chant ».

ANTIQ. Chant choral d'allégresse et de reconnaissance honorant en particulier Apollon, dieu guérisseur. Par ext. Chant accompagnant des libations dans les festins et célébrant un dieu, un héros, une victoire ; genre poétique inspiré de ces chants. *Pindare composa des péans*.

Expr. fig. *Entonner, chanter le péan, chanter, crier victoire*.

PEAU n. f. XI^e siècle, *pel*. Issu du latin *pellis*, « peau d'un animal, fourrure, cuir ».

I. Membrane souple et résistante qui enveloppe le corps de nombreux animaux et de l'homme. **1.** ANAT. Chez les Vertébrés, organe externe du corps, constitué de deux couches, l'une superficielle appelée épiderme, l'autre épaisse et profonde appelée derme, qui reposent sur l'hypoderme, tissu conjonctif sous-cutané riche en graisse. *La peau a des fonctions protectrices, régulatrices, sensorielles. La peau renferme des glandes sébacées et des glandes sudoripares, ainsi que des récepteurs sensibles au toucher, au chaud, au froid. Les pores de la peau, les orifices de ces glandes. Sur la peau s'insèrent poils, cheveux et ongles, plumes, cornes, écailles. La pigmentation de la peau. Chez les Amphibiens, la peau est nue et joue un rôle essentiel dans la respiration. Lors de la mue, les serpents renouvellent leur peau en se dépouillant de l'exuvie (voir ce mot). Un félin à la peau mouchetée, tachetée, rayée. Attraper un chat par la peau du cou, là où elle est particulièrement épaisse et souple.*

2. Couramment. Désigne plus particulièrement la couche superficielle de cet organe, l'épiderme, lorsqu'on parle de l'homme. *Avoir la peau fine, douce, délicate. Peau irritée, ridée. Peau sèche, peau grasse. Avoir la peau blanche, claire, mate, cuivrée, jaune, noire, selon la quantité de mélanine que contiennent les cellules épidermiques et qui détermine la pigmentation. (On dit aussi Être clair, brun de peau.) Peau hâlée, bronzée. S'écorcher, s'égratigner la peau.*

MÉD. *Maladie de peau, de la peau*, maladie qui affecte tout ou partie des structures constitutives de la peau. *L'acné, la gale, les dermatites, le psoriasis sont des maladies de la peau. Cancer de la peau. Greffe de peau.*

Par méton. Petit fragment qui se détache de l'épiderme. *Peaux mortes. Avoir de petites peaux sur le contour de l'ongle.*

3. Loc. et expr. Fig. *Porter un vêtement à même la peau, directement à son contact. À fleur de peau, voir Fleur. Avoir une peau de crapaud, vilaine, pustuleuse, une peau de crocodile, épaisse et craquelée. N'avoir que la peau et les os ou que la peau sur les os, être extrêmement maigre, décharné (on dit dans le même sens Les os lui percent la peau). Fam. Crever dans sa peau, être très gras, ne plus tenir dans ses habits. Loger, mettre une balle dans la peau de quelqu'un, le tuer avec une arme à feu. Pop. Se faire trouer la peau, recevoir une balle. Prendre quelqu'un par la peau du cou, se saisir brutalement de lui pour le corriger, le jeter dehors, etc. Vulg. Cela coûte la peau des fesses, très cher.*

Fam. Pour désigner la vie, l'existence. *Avoir la peau dure, être résistant, endurant. Craindre, trembler pour sa peau, pour sa vie. Tenir à sa peau. Faire bon marché de sa peau, s'exposer, risquer sa vie. Sauver sa peau. Vendre cher ou chèrement sa peau, se défendre vigoureusement, faire subir de lourdes pertes à l'adversaire avant de succomber. Il y a laissé la peau. Avoir la peau de quelqu'un, venir à bout de lui, le réduire, le ruiner, ou le tuer. J'aurai sa peau et, pop., je lui ferai la peau. Titre célèbre : La Peau, de Curzio Malaparte (1949).*

Pour désigner l'être intime de l'individu, la personnalité. *Être bien, mal dans sa peau, à l'aise, content de soi ou, au contraire, fâché de ce qu'on est, gêné, embarrassé. Être dans la peau de quelqu'un, à sa place, dans sa situation. Je ne voudrais pas être dans sa peau. Entrer, se mettre dans la peau de quelqu'un, concevoir ce qu'il peut éprouver, s'assimiler à lui. Cet acteur sait se mettre, sait entrer dans la peau de ses personnages. Changer de peau, faire peau neuve, changer de manières, de conduite, voire d'identité. Coller à la peau, se dit d'un travers, d'un souvenir dont on ne peut se défaire. Fam. Avoir quelque chose dans la peau, le posséder, le ressentir naturellement. Avoir le rythme, la musique dans la peau. Pop. Avoir quelqu'un dans la peau, en être violemment amoureux, ne pouvoir s'en dépendre.*

TECHN. *Peau de crapaud, peau de crocodile*, se dit de divers défauts apparaissant à la surface d'une pièce métallique, d'un objet de verre.

4. Spécialt. Dépouille de l'animal, séparée du corps, et que diverses opérations permettent de conserver, de transformer, de façonner ; le cuir, la fourrure ainsi obtenus. *Une peau d'ours, de renard, de lion, de tigre. Des hommes vêtus de peaux de bêtes. Corroyer, tanner, maroquiner, chamoiser une peau. Négociant en cuirs et peaux. Une pelisse en peau de bique ou, ellipt., une peau de bique. Des gants de peau. Peau lainée, voir Lainer. On tend des peaux sur les fûts des tambours, des timbales, des caisses.*

Peau de chagrin, voir Chagrin III. Peau de vélin, cuir très mince, préparé à partir de la peau du veau pour la reliure, la peinture, l'écriture ou l'impression. Un livre relié pleine peau, dont la couverture est entièrement tendue de cuir. Demi-peau, voir ce mot.

Loc. et expr. fig. *Peau d'âne (fam.), voir Âne. Coudre la peau du renard avec celle du lion, C'est l'âne vêtu de la peau du lion, voir Lion. Une culotte de peau (iron. et vieilli), un vieux militaire borné. En peau de lapin (fam.), sans valeur, de peu de sérieux. Pop. et péj. Une peau de vache, une personne dure, sans indulgence. Peau de chien ou, ellipt., peau, femme prostituée.*

Prov. *Il ne faut pas vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué, voir Ours.*

II. Par anal. **1.** Enveloppe, plus ou moins épaisse, de certains légumes et fruits comestibles. *La peau de la pomme, de l'orange. La peau des amandes, des noix, la fine pellicule brune entourant, dans la coque, la partie comestible. Le brugnion a la peau lisse et la pêche la peau duveteuse. L'aubergine a une peau violette, lisse et brillante.*

Par anal. *Peau d'orange*, aspect irrégulier, grumeleux, que prend l'épiderme humain du fait d'une induration du tissu sous-cutané. Se dit aussi, en termes techniques, de l'aspect défectueux que prend une surface peinte.

Expr. fig. et fam. *Glisser sur une peau de banane, Jeter, glisser une peau de banane sous les pas de quelqu'un, voir Banane. Pop. Peau de balle (par référence au nom des téguments entourant les graines des Graminées) ou, par renforcement, Peau de balle et balai de crin, rien du tout.*

2. Pellicule qui se forme sur les substances liquides et onctueuses laissées au contact de l'air, du fait de l'évaporation. *La peau du lait. Il y a une peau sur ce reste de peinture.*

3. TEXTILE. *Peau d'ange*, se disait d'une étoffe dans laquelle il entrait de la soie ; est aujourd'hui une marque commerciale désignant un crêpe de satin souple et brillant. *Peau de pêche*, étoffe fabriquée à partir de soie ou de microfibres, à laquelle on donne par effet mécanique ou chimique un toucher doux, un aspect duveteux. *Peau de soie*, tissu assez lourd, à l'aspect satiné, dont la chaîne est en soie naturelle.

4. CUIS. Nom couramment donné au boyau contenant un hachis, une préparation de charcuterie. *Ôter la peau du saucisson, de l'andouille*.

5. ÉLECTR. *Effet de peau*, dans un corps conducteur soumis à l'action d'un champ électromagnétique alternatif, répartition des courants électriques dans la couche proche de la surface.

***PEAUCIER** adj. m. XVI^e siècle. Dérivé de *peau*.

ANAT. *Muscle peaucier*, muscle superficiel dont une des extrémités au moins est attachée à la couche profonde du derme. *Muscle peaucier du cou. Muscles peauciers de la face*.

(On a écrit *Peaussier*.)

***PEAUFINAGE** n. m. XX^e siècle. Dérivé de *peaufiner*.

Fam. Action de peaufiner. Fig. *Le peaufinage d'un discours*.

***PEAUFINER** v. tr. XIX^e siècle. Dérivé de *peau-fine*, « camarade imberbe », dans l'argot des écoles militaires.

Fam. 1. Vieilli. Nettoyer une surface avec une peau de chamois ; par ext., nettoyer avec minutie. Pron. *Se peaufiner*, faire une toilette soignée.

2. Fig. Apporter tous ses soins à l'exécution, à la finition d'un travail, d'un ouvrage ; parfaire, figoler. *Peaufiner un ouvrage d'ébénisterie. Peaufiner son style*.

***PEAU-ROUGE** n. (pl. *Peaux-Rouges*). XX^e siècle. Composé de *peau* et de *rouge*.

Avec deux majuscules. Nom donné par les Européens, lors de la conquête des territoires d'Amérique du Nord, à l'ensemble des indigènes de ces contrées, en raison de leur teint cuivré ou de la terre ocre rouge qu'ils employaient pour leurs peintures de guerre. *Les Peaux-Rouges du Nouveau Monde*.

Adj. Avec deux minuscules. Qui est relatif ou qui appartient à ces populations. *Tribus peaux-rouges*.

PEAUSSERIE n. f. XVIII^e siècle. Dérivé de *peaussier*.

Industrie qui a pour objet le travail des peaux d'animaux, en particulier des peaux de petite ou de moyenne dimension. *Ouvrier en peausserie*.

Par ext. Commerce, négoce des peaux ainsi travaillées.

Par méton. Peau souple et prête à être façonnée. *Vendre des peausseries*.

PEAUSSIER n. m. et adj. m. XIII^e siècle. Dérivé de *peau*.

1. N. m. 1. Ouvrier qui travaille, façonne les peaux après qu'elles ont subi les opérations de mégisserie.

Par ext. Personne qui fait le négoce des peaux.

2. Syn. vieilli de *Dermatologiste*. En apposition. *Médecin peaussier*.

II. Adj. m. *Muscle peaussier*, voir *Peaucier*.

***PÉBRINE** n. f. XIX^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du provençal *pebrino*, de même sens, du latin *pipër*, « poivre », par référence aux taches brunes que provoque cette maladie.

Maladie parasitaire des vers à soie. *Les travaux de Pasteur permirent d'éradiquer la pébrine et de sauver la sériciculture*.

PEC adj. m. XVII^e siècle. Emprunté du néerlandais *pekel* (*haring*), « (hareng) salé ».

Seulement dans *Hareng pec*, pour désigner un hareng en caque fraîchement salé.

***PÉCAÏRE** interj. XIII^e siècle, *pechiere*. Mot provençal signifiant « pécheur ».

Exclamation en usage en Provence, marquant l'étonnement, l'affliction, la compassion (on dit aussi *Péchère* ou *Peuchère*).

***PÉCAN** n. m. XX^e siècle. Emprunté de l'anglais des États-Unis *pecan tree*, « pacanier ».

Fruit oléagineux du pacanier, dont l'amande, ovale et plate, est comestible. *Glace aux noix de pécan. Pécans salés*.

PÉCARI n. m. XVII^e siècle, *pacquire*, puis *pécari*. Emprunté de *begari*, « cochon sauvage », dans une langue des Caraïbes.

ZOOL. Petit porc sauvage qui vit en bandes dans les forêts d'Amérique, du Sud-Ouest des États-Unis jusqu'à l'Argentine. *On appelle aussi le pécari « cochon noir » ou « cochon d'Amérique »*. *Pécari à collier*, dont le pelage est marqué d'un collier de poils blancs.

Par méton. Cuir obtenu à partir de la peau de cet animal. *Des gants de pécari*.

PECCABILITÉ n. f. XIX^e siècle. Dérivé de *peccable*.

THÉOL. CHRÉTIENNE. État d'un être peccable.

PECCABLE adj. XI^e siècle. Issu du latin médiéval *peccabilis*, de même sens, lui-même dérivé de *peccare*, « faire un faux pas, une faute », puis « pécher ».

THÉOL. CHRÉTIENNE. Qui est sujet à pécher, enclin à pécher. *L'homme est peccable par nature*.

PECCADILLE n. f. XVI^e siècle, *pecadille*, d'abord au masculin. Emprunté, par l'intermédiaire de l'espagnol *pecadillo*, « petit péché », du latin *peccatum*, « faute, erreur ».

Péché sans gravité. *Sa conscience s'alarme de la moindre peccadille*.

Par ext. Couramment. Faute légère. *Être puni pour une peccadille*.

***PECCAMINEUX, -EUSE** adj. XVII^e siècle. Emprunté du latin médiéval *peccaminosus*, de même sens.

De l'ordre du péché. *Acte peccamineux. Pensée peccamineuse*.

PECCANTE adj. f. XIV^e siècle, *pechant*. Emprunté du latin *peccans*, « coupable », lui-même participe présent de *peccare*, « faire un faux pas, commettre une faute ».

MÉD. ANCIENNE. *Humeurs peccantes*, substances sécrétées par l'organisme, et dont la surabondance ou la mauvaise qualité était censée être responsable des maladies.

***PECHBLENDE** (se prononce *pêchblande*) n. f. XVIII^e siècle. Emprunté de l'allemand *Pechblende*, lui-même composé de *Pech*, « poix », et *Blende*, « minerai ».

MINÉR. Oxyde naturel d'uranium se présentant souvent en concrétions de couleur grise ou noire à l'éclat terne. *La pechblende est le principal minerai d'uranium. Pierre et Marie Curie découvrirent le radium à partir de la pechblende.*

I. PÊCHE n. f. XI^e siècle, *persche*. Issu du latin *persica*, de même sens, lui-même tiré de (*mala persica*, « (les fruits) de Perse »).

Fruit du pêcher, au noyau très dur, à la peau veloutée, à la chair parfumée, fine et juteuse. *Pêche à chair blanche, à chair jaune* ou, ellipt., *pêche blanche, pêche jaune. Pêche de vigne*, à la chair rouge, récoltée au moment des vendanges sur des arbres intercalés entre les rangs de vigne. *Peler une pêche. Confiture de pêches. Pêche melba*, voir *Melba. Des oreillons de pêche au sirop. Liqueur de noyau de pêche.*

En apposition. *Couleur pêche, couleur rose pêche* ou, ellipt., *pêche*, rose pâle à peine teinté d'orangé. *Soie rose pêche. Des rideaux pêche.*

Expr. fig. *Un teint de pêche*, rose et frais. *Une peau de pêche*, fine et veloutée. Fam. *Un siège, un matelas rembourré avec des noyaux de pêche*, dur et inconfortable.

Expr fig. et pop. *Flanquer une pêche*, un coup violent. *Recevoir un coup en pleine pêche*, dans le visage. *Avoir la pêche*, être empli d'énergie, d'optimisme.

II. PÊCHE n. f. XIII^e siècle, *pesche*, « droit de pêcher ». Déverbal de *pêcher II*.

1. Action de pêcher ; capture, ramassage du poisson, des crustacés et d'autres animaux ou organismes aquatiques. *Aller, partir à la pêche. Engins de pêche. Canne à pêche. Pêche à la ligne, à la cuiller, à la mouche. Pêche au harpon. Pêche au chalut, au filet, à la traîne. Pêche à la foule, au feu, au lamparo, au lancer*, voir ces mots.

Pêche en eau douce, en rivière, en étang. Pêche à la truite, aux écrevisses, aux grenouilles. L'ouverture, la fermeture de la pêche, le fait de l'autoriser ou de l'interdire en fonction des saisons et des circonstances. *Société, permis de pêche. Réserve de pêche. Avoir un droit de pêche dans un cours d'eau* ou, ellipt., *avoir la pêche d'un cours d'eau. Affermer, concéder la pêche d'un lac. Cantonnement de pêche*, voir *Cantonnement*.

Pêche en mer. Pêche à pied. Pêche côtière, pêche au large, pêche hauturière ou grande pêche, selon la distance et la durée des sorties en mer. *Pêche artisanale, pêche industrielle. Vivre du produit de sa pêche. Partir pour une campagne de pêche. Pêche au thon, à la morue. Pêche aux moules. Une flotte de pêche. Un port de pêche. Zone de pêche*, portion de l'espace maritime située en dehors des eaux territoriales et dans laquelle, selon les accords en vigueur, un ou plusieurs États sont autorisés à pêcher. *Lieutenant de pêche*, voir *Lieutenant*.

Se dit aussi du ramassage de divers produits de la mer. *La pêche du goémon. Pêche des éponges, des coraux, des perles. Établissement de pêche*, désigne, de manière générale, des établissements où l'on élève les huîtres, les moules de bouchot, etc., ainsi que des viviers.

Spécialt. *La pêche miraculeuse*, voir *Miraculeux*.

Par méton. Endroit où l'on est autorisé à pêcher. *Pêche réservée. Garde-pêche*, voir ce mot. Ce que l'on a pêché. *Débarquer, vendre sa pêche.*

2. Expr. fig. et fam. *Aller à la pêche à*, chercher à recueillir, à obtenir. *Aller à la pêche aux renseignements. Ce candidat va à la pêche aux voix. Aller à la pêche* se dit aussi lorsque l'on cherche au hasard. *Aller à la pêche d'une citation dans un dictionnaire. Faire une bonne pêche*, trouver, saisir ce

que l'on désirait. Plaisamment. *Aller à la pêche à la ligne*, se dispenser de ses occupations, de ses obligations. *Les électeurs sont allés à la pêche*, ils ne sont pas allés voter.

PÉCHÉ n. m. X^e siècle, *pechetz*. Issu du latin chrétien *peccatum*, de même sens, lui-même participe passé substantivé de *peccare*, « faire un faux pas, commettre une faute ».

1. RELIG. Faute contre la loi de Dieu. *Selon l'Ancien Testament, le péché de chacun retombe sur tous les membres du peuple de Dieu. On chargeait le bouc émissaire de tous les péchés d'Israël.*

Selon la théologie chrétienne. Acte, parole, désir qui offensent délibérément la volonté de Dieu en ce qu'ils transgressent la loi qu'il a donnée aux hommes. *Péché originel*, péché commis par Adam et Ève, qui se transmet à tous les hommes à leur naissance, par opposition à *péché actuel*, qui relève d'un acte personnel. *Péché d'habitude*, dans lequel on retombe fréquemment. *Les sept péchés capitaux*, voir *Capital I. Péché de chair. Péché contre la charité, contre l'esprit. Péché mortel*, voir *Mortel. Péché véniel*, qui ne fait pas perdre la grâce. *Péché de commission*, de celui qui commet un acte mauvais, par opposition au *péché d'omission*, de celui qui manque à ses devoirs de chrétien, ne fait pas ce qui est commandé ou recommandé.

Commettre un péché. Avouer, confesser ses péchés. L'accusation des péchés, voir *Accusation. Absoudre quelqu'un de ses péchés, remettre ses péchés à quelqu'un. La rémission, le pardon des péchés. Expier, racheter ses péchés. Jésus-Christ est mort pour racheter nos péchés.*

Au singulier, avec une valeur générale. *État de péché*, voir *État. Être endurci dans le péché. Mourir dans le péché. L'agneau de Dieu qui enlève le péché du monde*, formule de la liturgie eucharistique désignant Jésus-Christ.

Prov. *Péché avoué est à demi pardonné. À tout péché, miséricorde.*

2. Fig. et souvent plaisant. Toute faute, même légère, qui contrevient à ce qui devrait être. *Péché contre la raison, contre le bon goût. Péché d'ignorance. Ce serait péché que d'abattre ces beaux arbres.*

Expr. fam. *Péché mignon*, voir *Mignon. Péché de jeunesse*, faute excusable en raison du jeune âge de celui qui la commet. *Pour mes péchés*, pour me punir de mes erreurs, de mes torts. *C'est pour nos péchés que vous nous privez de votre compagnie. Être laid comme le péché* ou, plus souvent, *laid comme les sept péchés capitaux*, extrêmement laid.

PÊCHER v. intr. (se conjugue comme *Céder*). XI^e siècle. Issu du latin *peccare*, « faire un faux pas, faire une faute ».

1. RELIG. Offenser Dieu et désobéir à sa volonté en transgressant ses commandements. *Pêcher légèrement, véniellement, mortellement. Pêcher contre le Seigneur, contre son prochain, contre l'espérance. Pêcher en pensée, en parole, par action et par omission. Bénissez-moi parce que j'ai péché*, formule employée avant de recevoir le sacrement de pénitence.

2. Fig. *Pêcher contre quelque chose*, manquer à une règle sociale, esthétique, à une obligation, etc. ; contrevénir à. *Pêcher contre la bienséance, contre les convenances. Pêcher contre le bon sens, contre la logique. Pêcher contre les règles de l'art.*

Pêcher par quelque chose, être insuffisant, défectueux quant à ce point. *Cet ouvrage pêche par la forme, par la méthode. Ce raisonnement pêche par la base*. Se dit notamment lorsqu'on porte trop loin une qualité ou une bonne intention. *Il a péché par excès de zèle.*

Expr. fam. *Ce n'est pas par là qu'il pêche*, ce n'est pas là son défaut. *Être puni par où l'on a pêché*, connaître des désagréments, des épreuves qui sont la suite des erreurs où l'on s'est complu, des actes et des circonstances où l'on a trouvé du plaisir, de l'avantage.

I. PÊCHER n. m. XII^e siècle. Dérivé de *pêche I*, avec influence du latin médiéval *persicarius*, de même sens, lui-même dérivé de *persicus*, « de Perse ».

Arbre de la famille des Rosacées, aux feuilles lancéolées, qui produit la pêche. *Pêcher en espalier, en plein vent. Couleur fleur de pêcher*, teinte rose pâle très délicate évoquant la teinte des fleurs de cet arbre. *Des soieries couleur fleur de pêcher* ou, ellipt., *des soieries fleur de pêcher*.

II. PÊCHER v. tr. XII^e siècle. Issu du latin *piscari*, de même sens, lui-même dérivé de *piscis*, « poisson ».

1. Prendre, capturer du poisson, en le tirant hors de l'eau à la main ou, plus souvent, à l'aide de divers engins. *Pêcher en eau douce, en rivière, dans un torrent. Pêcher en mer. Pêcher au large. Pêcher une anguille. Pêcher la sardine, le hareng*, partir en campagne pour capturer cette espèce. *Du poisson fraîchement pêché.*

Pêcher à la ligne, au filet. Pêcher à l'épervier, au chalut. Pêcher au vif, en fixant à la ligne un appât vivant, asticot, ver de terre, mouche, etc. Pron. avec valeur passive. *Le brochet se pêche au vif.*

Absolt. *Partir pêcher avec la marée.*

Par méton. *Pêcher un étang*, l'assécher pour en prendre tout le poisson. *On pêche les étangs de trois ans en trois ans.*

Expr. fig. *Pêcher en eau trouble*, faire son profit d'une situation confuse, susciter des embarras pour en tirer avantage. *Ce politicien a souvent pêché en eau trouble.*

2. Capturer, ramasser dans l'eau ou sur le littoral un animal autre que le poisson. *Pêcher des grenouilles dans une mare, des écrevisses dans un ruisseau. Pêcher des coquillages, des crevettes. Pêcher des homards au casier*. Par anal. *Pêcher le varech. Pêcher le corail, les perles.*

3. En parlant d'animaux qui trouvent dans l'eau leur nourriture. *Le héron pêche des grenouilles, des poissons de rivière. Le pélican, la mouette pêchent le poisson.* Absolt. *L'ours, la loutre pêchent dans les rivières.*

4. Par ext. Se dit parfois simplement pour Tirer hors de l'eau. *Pêcher des débris de bois. Pêcher un corps-mort.*

Fig. et fam. Trouver, saisir, souvent au hasard ou çà et là. *J'ai pêché quelques informations dans ce livre. Pêcher un morceau dans un plat. Pêcher une carte, un domino* (on dit plutôt *Piocher*). S'emploie péjorativement dans des phrases marquant l'étonnement, la désapprobation, l'irritation. *Où avez-vous pêché pareille idée ?*

***PÊCHÈRE** interj. Voir *Pécaïre*.

PÊCHERIE n. f. XII^e siècle. Dérivé de *pêcher II*.

1. Lieu où l'on pratique la pêche, qui est aménagé pour une entreprise de pêche. *Les pêcheries de Terre-Neuve. La pêcherie d'un étang.*

2. Établissement faisant commerce de produits récoltés ou élevés dans la mer. *Les pêcheries bretonnes. Une pêcherie de perles de culture.*

***PÊCHETTE** n. f. XVIII^e siècle. Dérivé de *pêcher II*.

Régional. Petit filet rond employé pour la pêche aux écrevisses, et appelé aussi *Balance*.

PÊCHEUR, PÊCHERESSE ◇ n. X^e siècle, au pluriel, *pechedors*. Issu du latin chrétien *peccator*, de même sens.

RELIG. Dans la tradition judéo-chrétienne, celui, celle qui commet des péchés, qui vit dans l'état de péché. *Nous sommes tous pécheurs. Pécheur endurci, impénitent. Pécheur repentant. La pécheresse de l'Évangile, la pécheresse repentie*, désigne Marie-Madeleine. *La justification des pécheurs*, voir *Justification. La Guide des pécheurs*, voir *Guide I*. Adj. (le plus souvent au féminin). *Âme pécheresse. Vie pécheresse.*

Expr. empruntée de l'Évangile. *Dieu fait luire le soleil sur les justes et sur les pécheurs.*

Prov. *Dieu ne veut pas la mort du pécheur*, il faut être indulgent pour la faiblesse humaine.

PÊCHEUR, -EUSE n. XII^e siècle. Issu du latin *piscator*, de même sens, lui-même dérivé de *piscari*, « pêcher ».

1. Celui qui fait son métier de la pêche, ou qui a le goût et l'habitude de la pêche. *Les pêcheurs bretons. Pêcheur de morue. Les pêcheurs de Terre-Neuve*, qui partaient pour des campagnes de pêche dans ces parages. *Les barques, les filets des pêcheurs. Un village de pêcheurs. Pêcheur à la ligne*, qui pratique la pêche comme passe-temps.

En apposition. *Marin-pêcheur*, inscrit sur le rôle d'un navire de pêche. Adj. *Bateau, bâtiment pêcheur.*

Se dit des animaux qui se nourrissent de poisson. *Oiseau pêcheur. Aigle pêcheur*, autre nom du balbuzard. *Martin-pêcheur*, voir ce mot.

Titre célèbre : *Pêcheur d'Islande*, de Pierre Loti (1886).

2. Personne qui récolte une substance produite par la mer. *Pêcheur d'éponges, de corail. Pêcheuse de crevettes. Pêcheur de perles*, qui plonge pour ramasser les coquillages sécrétant les perles. Se dit parfois aussi de ceux qui ramassent les débris apportés par la mer. *Pêcheur d'épaves, de bois mort.*

Loc. fig. *Pêcheur de lunes*, rêveur.

Titre célèbre : *Les Pêcheurs de perles*, opéra de Georges Bizet (1863).

3. Fig. Dans l'Écriture sainte. *Pêcheurs d'hommes*, expression par laquelle Jésus-Christ désigne ses disciples pour signifier qu'il les envoie en mission, leur confie un apostolat.

RELIG. CATHOL. *L'anneau du pêcheur*, voir *Anneau*.

***PÉCOPTÉRIS** (s se fait entendre) n. m. XIX^e siècle. Composé de *péco-*, tiré du grec *pekos*, « toison non travaillée », et du grec *pteris*, « fougère », lui-même dérivé de *pteron*, « aile », parce que les feuilles de cette plante ressemblent à des plumes.

PALÉONT. Fougère arborescente fossile, abondante dans les forêts houillères du Permien et du Carbonifère.

PÉCORE n. f. XIV^e siècle, *peccoire*, « pièce de bétail ». Emprunté, par l'intermédiaire de l'italien *pecora*, « brebis », du latin *pecus, pecoris*, « troupeau, bétail ».

Vieilli. Petit animal de troupeau, puis petite bête en général. *La chétive pécore*, désigne, dans la fable de La Fontaine, la grenouille qui veut se faire aussi grosse que le bœuf.

Ne s'emploie plus que figurément et familièrement, pour désigner une personne sotte et impertinente. *C'est une pécore.*

***PÉCORINO** (e se prononce é) n. m. Date incertaine. Emprunté de l'italien (*formaggio*) *pecorino*, « (fromage) de brebis ».

Fromage italien fabriqué à partir de lait de brebis, à la pâte pressée, cuite ou crue selon les régions. *Du pecorino à la saveur piquante.*

PECQUE n. f. xvii^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire de l'ancien provençal *pec*, « sot, stupide », du latin *pecus, pecudis*, « tête de bétail », puis « être sot, stupide ».

Fam. et vieilli. Femme sotte et infatuée de sa personne. *Une pecque de province*.

***PECTEN** (*en se prononce ène*) n. m. xviii^e siècle. Mot latin signifiant « peigne », puis désignant un coquillage, par analogie de forme.

ZOOL. Nom scientifique du genre de mollusques bivalves couramment appelé *Peigne* (voir ce mot).

***PECTINE** n. f. xix^e siècle. Formé à partir du grec *pêktos*, « planté », puis « coagulé, caillé », lui-même dérivé de *pêgnunai*, « ficher, fixer », puis « geler, coaguler ».

BIOCHIMIE. Constituant glucidique de la paroi des cellules végétales, qui forme un mucilage chez certains fruits charnus parvenus à maturité, et qui est utilisé comme gélifiant dans l'industrie alimentaire et pharmaceutique. *La pectine des coings, des pommes. On emploie souvent la pectine pour la fabrication des gelées et confitures.*

***PECTINÉ, -ÉE** adj. xiv^e siècle. Emprunté du latin *pectinatus*, « disposé en forme de peigne », lui-même dérivé de *pecten*, « peigne ».

BIOL. Se dit d'un organe formé d'éléments ou de lamelles dont la disposition évoque les dents d'un peigne. *Les rameaux pectinés du sapin. Antennes pectinées des papillons nocturnes. Branchies pectinées de la moule.* ANAT. *Le muscle pectiné* ou, subst., au masculin, *le pectiné*, le muscle de la cuisse jouant un rôle dans l'adduction et la flexion du fémur à l'articulation de la hanche.

***PECTIQUE** adj. xix^e siècle. Tiré du grec *pêktos*, « planté », puis « coagulé, caillé », lui-même dérivé de *pêgnunai*, « ficher, fixer », puis « geler, coaguler ».

BIOCHIMIE. Qui contient de la pectine. *Substance, composé pectique. Acide pectique*, acide organique qui provient de la transformation enzymatique des pectines. *Les fruits mûrs contiennent des acides pectiques.*

I. PECTORAL, -ALE adj. (pl. *Pectoraux, -ales*). xv^e siècle. Emprunté du latin *pectoralis*, « de la poitrine », lui-même dérivé de *pectus*, « poitrine ».

1. Qui concerne la région de la poitrine. *La croix pectorale de l'évêque*, portée sur la poitrine. *Ornement pectoral d'une chasuble.*

ANAT. *Muscle pectoral* ou, subst., au masculin, *pectoral*, chacun des muscles plats triangulaires de la partie antérieure et latérale du thorax. *Le grand pectoral, le petit pectoral. Développer ses muscles pectoraux* ou, subst., *ses pectoraux.*

ZOOL. Relatif à la région du thorax chez les Vertébrés. *Ceinture pectorale*, ceinture squelettique sur laquelle s'articulent les membres antérieurs (on dit aussi *Ceinture scapulaire*). *Nageoires pectorales*, nageoires paires antérieures, situées non loin des ouïes.

2. PHARM. Qui concerne, qui soigne les affections des bronches, des poumons. *Un remède pectoral* ou, subst., *un pectoral. Fleurs pectorales*, comme la mauve, le coquelicot. *Plantes pectorales*, comme le jujube, la guimauve. *Pastilles pectorales.*

II. PECTORAL n. m. (pl. *Pectoraux*). xvi^e siècle. Emprunté du latin *pectoralis*, « de la poitrine », lui-même dérivé de *pectus*, « poitrine ».

ANTIQ. Chez les anciens Égyptiens, ornement quadrangulaire de métal précieux, orné de pierres ou de pâte de verre, porté par les pharaons et certains hauts dignitaires.

Chez les Hébreux, pièce d'étoffe précieuse portée par le grand prêtre, dans laquelle étaient enchâssées douze pierres portant chacune le nom d'une des douze tribus d'Israël.

Dans l'armée romaine, pièce de l'armure protégeant la poitrine et le haut du buste.

PÉCULAT n. m. xvi^e siècle. Emprunté du latin *peculatus*, « malversation, concussion », lui-même tiré de *peculium* (voir *Pécule*).

En droit romain, puis dans l'ancien droit pénal français, terme désignant la soustraction ou le détournement des deniers publics, des biens de l'État par ceux qui en ont le maniement et l'administration. *Le crime de péculation.*

PÉCULE n. m. xiii^e siècle, au sens de « bétail ». Emprunté du latin *peculium*, « petite part du troupeau laissée en propre à l'esclave qui le gardait », puis « somme d'argent », lui-même dérivé de *pecus*, « troupeau ».

1. ANTIQ. ROM. Somme d'argent qu'un esclave amassait en épargnant ce que son maître lui concédait, et avec laquelle il pouvait racheter sa liberté.

2. DROIT. Réserve pécuniaire constituée au profit d'une personne qui, en raison d'une situation juridique particulière, ne peut disposer des revenus de son travail. *Pécule d'un enfant mineur. Pécule d'un détenu*, rémunération qui lui est allouée pour le travail qu'il effectue dans l'établissement pénitentiaire. *Pécule de garantie, pécule de réserve, pécule disponible.*

Par anal. Somme versée par l'administration à un militaire de carrière quittant l'armée sans avoir acquis des droits à une retraite immédiate.

3. Petite somme d'argent économisée peu à peu. *Son maigre pécule a bien vite fondu.*

PÉCUNE n. f. xii^e siècle. Emprunté du latin *pecunia*, « avoir en bétail, fortune », lui-même tiré de *pecus*, « troupeau ».

Très vieilli. Argent comptant. *Disette de pécune. Faute de pécune.*

PÉCUNIAIRE adj. xiii^e siècle, d'abord employé comme nom. Emprunté du latin *pecunarius*, de même sens.

Qui a rapport à l'argent ; qui consiste en argent. *Embarras, soucis pécuniaires. Avantages pécuniaires. Peine, sanction pécuniaire*, somme d'argent que la justice condamne à payer en réparation.

PÉCUNIAIREMENT adv. xiv^e siècle. Dérivé de *pecuniaire*.

Relativement à l'argent ; par de l'argent. *Aider, dédommager pécuniairement quelqu'un. Réparer pécuniairement un préjudice.*

PÉCUNIEUX, -EUSE adj. xiv^e siècle. Emprunté du latin *pecuniosus*, « riche en bétail, lucratif », lui-même dérivé de *pecus*, « bétail, troupeau ».

Vieilli et fam. Qui dispose de beaucoup d'argent comptant. *Il possède quelques biens, mais n'est guère pécunieux.*

***I. PÉD(O)**- Tiré du grec *pais, paidos*, « enfant ».

Élément de composition signifiant *Enfant*, employé dans la formation de mots ayant trait à l'enfance, à l'éducation.

***II. PÉD(O)-** Tiré du grec *pedon*, « sol ».

Élément de composition signifiant *Sol*, servant à former des termes scientifiques dont seuls les plus courants feront ci-dessous l'objet d'une entrée.

PÉDAGOGIE n. f. xv^e siècle. Emprunté du grec *paidagōgia*, « direction, éducation des enfants », dérivé de *paidagōgos*, « pédagogue », lui-même composé à l'aide de *pais*, *paidos*, « enfant », et *agein*, « conduire ».

1. Instruction, éducation des enfants ; ensemble de procédés employés pour les instruire et les former en fonction de certaines fins morales et sociales. *Un ouvrage de pédagogie. La pédagogie de Montaigne, de Jean-Jacques Rousseau.*

2. Discipline théorique visant à définir des méthodes d'enseignement, à déterminer de nouvelles pratiques éducatives. *Pédagogie des langues vivantes, des mathématiques. Pédagogie active, directive. Pédagogie par objectifs.*

3. Qualité d'une personne qui sait intéresser et former les esprits, qui est apte à transmettre son savoir, à faire acquérir des connaissances. *Avoir de la pédagogie. Manquer de pédagogie.*

PÉDAGOGIQUE adj. xvii^e siècle. Emprunté du grec *paidagōgikos*, « qui concerne l'éducation des enfants ».

Qui a rapport à l'instruction et à l'éducation et, spécialement, à l'art d'enseigner. *Méthode pédagogique. La formation pédagogique des professeurs. Cet exercice a une grande valeur pédagogique.*

Sert à former des termes du langage administratif. *Un institut médicopédagogique ou médico-psychopédagogique, où sont dispensés à la fois des soins médicaux et des enseignements.*

***PÉDAGOGIQUEMENT** adv. xix^e siècle. Dérivé de *pédagogique*.

Conformément aux règles, aux méthodes de la pédagogie. *Expliquer, procéder pédagogiquement.*

PÉDAGOGUE n. xiv^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *paedagogus*, « esclave qui accompagne les enfants à l'école », du grec *paidagōgos*, de même sens, puis « précepteur », lui-même composé à l'aide de *pais*, *paidos*, « enfant », et *agein*, « conduire ».

1. N. m. Celui qui a la charge de l'éducation et de l'instruction des enfants. *À Athènes, à l'époque classique, les pédagogues étaient souvent des esclaves.*

2. Personne qui transmet un savoir, qui pratique l'art d'enseigner, d'éduquer. *Ce professeur est un bon, un mauvais pédagogue.*

Spécialt. Personne qui traite de pédagogie, qui prend pour objet d'étude l'éducation de l'enfant et de l'adolescent. *Les théories des pédagogues.*

3. Péj. Personne qui fait parade de son savoir, pédant. Se dit aussi d'une personne s'arrogeant le droit de censurer les actions et les discours des autres. *S'ériger en pédagogue.*

***PÉDALAGE** n. m. xx^e siècle. Dérivé de *pédaler*.

Action de faire mouvoir une pédale ou des pédales. *Rétropédalage, voir ce mot.*

Par anal. Exercice de gymnastique où les jambes effectuent des mouvements alternatifs de rotation évoquant ceux d'un cycliste.

PÉDALE n. f. xvii^e siècle, au sens de « mouvement du pied », puis de « pédale d'orgue ». Emprunté, par l'intermédiaire de l'italien *pedale*, « pédale d'orgue », du latin *pedale*, « chaussure », neutre substantivé de *pedalis*, « du pied ».

I. MUS. 1. Sur divers instruments à vent ou à cordes, dispositif actionné par le pied, qui permet d'obtenir certaines notes ou sonorités, de modifier le registre ou le volume sonore. *Les pédales de l'harmonium. Pédale d'orgue*, chacune des touches de bois formant, sous la console de l'orgue, un clavier que l'organiste touche avec la pointe ou le talon du pied pour jouer et tenir une note grave ou pour actionner un dispositif de registration. *Clavier de pédales. Pédale d'accompagnement. Pédale de harpe*, chacun des sept leviers placés sur le socle de l'instrument et qu'on actionne avec le pied pour obtenir des altérations chromatiques. *Les pédales d'un piano*, les leviers placés en dessous de la caisse et qui, actionnés avec le pied, modifient les sonorités de l'instrument. *Pédale forte* ou *pédale de résonance*, qui permet aux cordes de résonner librement. *Pédale douce* ou *sourdine*, qui maintient les étouffoirs sur les cordes pour atténuer le son.

Expr. fig. *Mettre la pédale forte* ou, simplement, *mettre la pédale*, parler ou agir avec une énergie, une ardeur plus grandes qu'à l'accoutumée, et parfois excessives. *Mettre la pédale douce*, baisser le ton, tempérer ses propos.

2. *Note de pédale* ou, ellipt., *pédale*, nom donné, en harmonie, à une note que tient ou que répète une des parties pendant que les autres font entendre des accords plus ou moins libres. *Pédale de tonique, de dominante. Double pédale*, qui comporte deux notes différentes tenues ensemble.

Par ext. Long développement composé dans une même tonalité. *Une pédale précède souvent la dernière partie de la fugue.*

II. TECHN. 1. Morceau plat de bois, de métal que l'on fait mouvoir avec le pied pour communiquer à un mécanisme un mouvement de rotation ou de translation. *La pédale d'un tour de potier, d'une meule de rémouleur. Les pédales d'un métier à tisser. Machine à coudre à pédale.*

Spécialt. Chacune des plaques rectangulaires fixées à l'extrémité des manivelles d'un cycle et sur lesquelles on appuie avec les pieds pour le faire avancer ou pour provoquer l'allumage du moteur. *Les pédales d'une bicyclette, d'une motocyclette. Donner un coup de pédale. Se mettre debout sur les pédales.* Se dit aussi de dispositifs comparables adaptés à d'autres véhicules. *Voiture d'enfant à pédales. Embarcation à pédales.*

Loc. fig. et fam. *À toutes pédales*, à toute allure. *Perdre les pédales*, perdre le jugement, se conduire de façon désordonnée ou perdre le contrôle de soi-même.

Par méton. Vieilli et fam. *La pédale*, le cyclisme. *Les rois de la pédale.*

2. Levier manœuvré par le pied permettant de transmettre une commande à un organe mécanique ou électrique. *Pédale d'accélérateur, de frein, d'embrayage d'un véhicule automobile. Interrupteur électrique à pédale.*

III. Vulg. et péj. (altération de *pédéraste*). Homme attiré par les personnes de son sexe.

PÉDALER v. intr. xix^e siècle. Dérivé de *pédale*.

Actionner la pédale d'une machine, d'un mécanisme. *Faire tourner une meule en pédalant.*

Spécialt. Faire mouvoir les pédales d'une bicyclette et, par ext., rouler, circuler à bicyclette. *Pédaler en queue de peloton. Pédaler en danseuse, voir Danseur.*

PÉDALIER n. m. xix^e siècle. Dérivé de *pédale*.

1. MUS. Clavier de pédales de l'orgue, ensemble des pédales du piano.

2. TECHN. Dispositif assurant la transmission du mouvement obtenu par l'action du pied sur une pédale. *Le pédalier du métier à tisser.*

Spécialt. Sur un cycle, ensemble constitué par les deux pédales fixées aux manivelles, un axe et un ou deux plateaux. *Le pédalier transmet la force motrice à la chaîne et à la roue arrière.*

***PÉDALO** n. m. XX^e siècle. Nom d'une marque déposée. Dérivé de *pédale*.

Embarcation légère à deux flotteurs qu'on fait avancer en pédalant pour actionner une roue à aubes ou une hélice. *Louer un pédalo pour l'après-midi. Faire du pédalo sur un lac, au bord d'une plage.*

PÉDANT, -ANTE n. XVI^e siècle, *pedante*. Emprunté de l'italien *pedante*, « maître d'école », lui-même d'origine incertaine.

1. N. m. Ancienn. Celui qui enseignait aux enfants ; maître d'école, professeur. *Un pédant de collège.*

2. Personne qui fait montre de son savoir, de son érudition avec suffisance, ou qui reprend volontiers les autres et leur fait la leçon. *Un pédant qui s'écoute parler. Son discours sent le pédant.*

Adj. *Un orateur pédant. Air, ton pédant.* Par ext. *Une pédante accumulation de citations.*

PÉDANTERIE n. f. XVI^e siècle. Dérivé de *pédant*.

Affectation, prétention d'une personne qui veut montrer la supériorité de son esprit, de son savoir. *Il est d'une pédanterie insupportable.* Par ext. *La pédanterie d'une remarque.*

Par méton. Propos pédant (on dit aussi *Pédantisme*). *Les pédanteries des précieuses.*

PÉDANTESQUE adj. XVI^e siècle. Emprunté de l'italien *pedantesco*, « magistral », lui-même dérivé de *pedante*, « maître d'école ».

Qui veut faire montre de la supériorité de son esprit, de son savoir.

PÉDANTESQUEMENT adv. XVII^e siècle. Dérivé de *pédantesque*.

D'un air prétentieux, d'une manière sentencieuse.

PÉDANTISER v. intr. XVI^e siècle, au sens d'« être maître d'école ». Dérivé de *pédant*.

Affecter un savoir supérieur, parler doctoralement. *Rien de plus ridicule qu'un ignorant qui pédantise.*

PÉDANTISME n. m. XVI^e siècle, au sens d'« art d'enseigner » ; XVII^e siècle, au sens actuel. Dérivé de *pédant*.

Air, ton, manière d'une personne pédante ; érudition pédante. *Il y a du pédantisme dans tout ce qu'il dit. Se garder de tout pédantisme.*

Par méton. Propos pédant (on dit aussi *Pédanterie*).

PÉDÉRASTE n. m. XVI^e siècle. Emprunté du grec *paiderastês*, « qui aime les jeunes garçons », lui-même composé à l'aide de *pais*, *paidos*, « enfant », et *erastês*, « qui aime passionnément ».

Homme attiré par les jeunes garçons, qui entretient avec eux un commerce charnel.

Par une extension abusive. Homosexuel.

PÉDÉRASTIE n. f. XVI^e siècle. Emprunté du grec *paiderastia*, de même sens, lui-même dérivé de *paiderastês*, « pédéaste ».

Attirance éprouvée par un homme pour les jeunes garçons ; désigne aussi le commerce charnel d'un homme et d'un jeune garçon.

Par une extension abusive. Homosexualité masculine.

PÉDESTRE adj. XV^e siècle, d'abord employé comme nom, au sens de « soldat à pied ». Emprunté du latin *pedester*, « qui est à pied, pédestre ».

1. Qui se fait à pied, par la marche à pied. *Randonnée pédestre.*

2. BX-ARTS. *Statue pédestre*, qui représente un personnage à pied, par opposition à *Statue équestre*.

PÉDESTREMENT adv. XVIII^e siècle. Dérivé de *pédestre*.

À pied (ne s'emploie que plaisamment). *Aller pédestrement. Regagner pédestrement son logis.*

***PÉDI-** Tiré du latin *pes, pedis*, « pied ».

Élément de composition signifiant *Pied*, qui entre dans la formation de termes du langage scientifique et médical dont les plus courants font ci-dessous l'objet d'une entrée.

***PÉDIATRE** n. XIX^e siècle. Composé de *péd(o)-* I et d'*-iatre*, tiré du grec *iatros*, « médecin ».

Médecin spécialiste des maladies de l'enfant.

PÉDIATRIE n. f. XIX^e siècle. Composé de *péd(o)-* I et d'*iatrie*, tiré du grec *iatros*, « médecin ».

Branche de la médecine consacrée à l'enfant, à son développement, à ses maladies, de la naissance jusqu'à la fin de l'adolescence. *Le service de pédiatrie d'un hôpital.*

***PÉDIATRIQUE** adj. XX^e siècle. Dérivé de *pédiatrie*.

Qui appartient ou qui est relatif à la pédiatrie. *Chirurgie pédiatrique. Médicament pédiatrique*, dont le dosage est adapté à l'âge, au poids de l'enfant.

***PÉDICELLAIRE** n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *pédicelle*.

ZOOL. Appendice préhensile des oursins et des étoiles de mer, terminé par une petite pince, qui se trouve entre les piquants du tégument, et leur permet de se saisir d'algues et d'animaux microscopiques.

PÉDICELLE n. m. XVIII^e siècle. Emprunté du latin scientifique *pedicellus*, de même sens.

BOT. **1.** Ramification du pédoncule de certaines inflorescences complexes, qui porte une fleur puis un fruit. *Le pédicelle d'une fleur de lilas. Dans une grappe de raisins, la rafle est formée d'un pédoncule et de pédicelles qui portent les grains.*

2. Chez les mousses, organe allongé et grêle qui porte l'urne contenant les spores (on dit aussi *Soie*).

***PÉDICELLÉ, -ÉE** adj. XIX^e siècle. Dérivé de *pédicelle*.

BOT. Porté par un pédicelle ou muni d'un pédicelle. *Fleur pédicellée.*

PÉDICULAIRE adj. et n. f. XV^e siècle, comme substantif, au sens d'« herbe aux poux ». Emprunté du latin *pedicularis*, « de pou », lui-même dérivé de *pedis*, « pou ».

1. Adj. Relatif aux poux. *Maladie pédiculaire*, affection de la peau provoquée par la piqûre des poux (on dit plus souvent *Pédiculose*).

2. N. f. BOT. Genre de plantes herbacées, de la famille des Scrofulariacées, qui croissent dans les prairies marécageuses et les zones de montagne. *Les pédiculaires prélèvent l'eau et les substances minérales nécessaires à leur nutrition dans les racines des plantes voisines. La pédiculaire des marais est appelée couramment « herbe aux poux ». La pédiculaire des bois.*

PÉDICULE n. m. XVI^e siècle. Emprunté du latin *pediculus*, de même sens, proprement « petit pied ».

1. BIOL. ANAT. Structure étroite et allongée reliant une partie du corps ou un organe au reste de l'organisme, ou réunissant deux parties d'un organe. *Le pédicule de l'abdomen d'une fourmi (on dit aussi Pédoncule ou Pétiole). Pédicules vertébraux*, petites colonnes osseuses situées de part et d'autre du trou vertébral et reliant les parties ventrale et dorsale d'une vertèbre.

Spécialt. Structure regroupant des vaisseaux sanguins, des nerfs et parfois des conduits qui assurent le fonctionnement du viscère auquel ils aboutissent. *Pédicule vasculaire*, formé des vaisseaux qui assurent l'irrigation d'un organe. *Pédicule nerveux. Pédicule hépatique, rénal*, qui regroupe les éléments qui vont au foie, au rein ou qui en proviennent.

Par ext. PATHOL. *Pédicule d'un polype, d'une verrue, d'une tumeur*, partie étroite qui les rattache à la peau ou à la muqueuse.

2. ARCHIT. Petit pilier qui supporte un élément unique, par exemple un bénitier.

PÉDICULÉ, -ÉE adj. XVIII^e siècle. Dérivé de *pédicule*.

1. PATHOL. Qui possède un pédicule. *Verrue, tumeur pédiculée*.

2. ARCHIT. Qui est porté par un pilier isolé. *Fonts baptismaux pédiculés*.

***PÉDICULOSE** n. f. XX^e siècle. Composé à l'aide du latin *pediculus*, proprement « petit pou », et de l'élément *-ose*, servant à former des noms qui désignent un processus pathologique.

Affection cutanée due à la piqûre des poux. *Pédiculose du cuir chevelu, du corps. Pédiculose ano-génitale ou phtiriase*, due au pou du pubis (ou morpion).

PÉDICURE n. XVIII^e siècle. Composé de *pédi-* et de *-cure*, tiré du latin *curare*, « soigner ».

Auxiliaire médical diplômé qui soigne et entretient les ongles et l'épiderme des pieds.

PÉDIEUX, -EUSE adj. XVI^e siècle. Dérivé savant du latin *pes, pedis*, « pied ».

ANAT. Qui appartient au pied, qui se rapporte au pied. *Artère pédieuse. Muscle pédieux*, muscle extenseur des orteils.

ZOOL. Se dit, chez les Mollusques, de certains organes localisés dans le pied. *Ganglions pédieux*.

PEDIGREE ◇ (se prononce *pédigré* ou, parfois, *pédigri*) n. m. XIX^e siècle. Emprunté de l'anglais *pedigree*, « généalogie », lui-même tiré du français *pied de grue*, parce que les trois traits utilisés pour indiquer la succession dans les relevés généalogiques sont semblables aux traces de patte de cet oiseau.

Généalogie d'un animal domestique de race ; document où est consignée sa filiation, son ascendance. *Pedigree d'un cheval de course, d'un chien, d'un chat. Son pedigree est établi jusqu'à la cinquième génération.*

Fig. et plaisant. *Avoir un beau pedigree universitaire, scientifique*, avoir une série de titres, de références.

Titre célèbre : *Pedigree*, de Georges Simenon (1948).

***PÉDILUVE** n. m. XVIII^e siècle, *pédilave*, puis *pédiluve*. Emprunté du latin médiéval *pediluvium*, « bain de pieds », lui-même composé à partir de *pes, pedis*, « pied », et *luere*, « laver ».

1. Ancienn. Bain de pieds. *Prescrire des pédiluves froids, chauds.*

2. Petit bassin peu profond où l'on se rince les pieds avant d'accéder aux plages et aux bassins d'une piscine.

Par anal. AGRIC. Bassin aménagé devant l'entrée d'une étable ou d'une bergerie, qui contient une solution désinfectante, et par lequel on fait passer le bétail pour traiter des infections ou prévenir une contagion.

PÉDIMANE adj. et n. m. XVIII^e siècle. Composé de *pédi-* et de *-mane*, tiré du latin *manus*, « main ».

ZOOL. Vieilli. 1. Adj. S'est dit des mammifères carnassiers qui ont le pouce du pied écarté des autres doigts et opposable.

2. N. m. pl. *Les Pédimanes*, nom anciennement donné à une famille de mammifères marsupiaux, les Didelphes.

***PÉDIMENT** n. m. XX^e siècle. Emprunté de l'anglais *pediment*, « fronton ». Par rapprochement étymologique avec le latin *pes, pedis*, « pied », le mot a aussi pris le sens de « base, fondation ».

GÉOL. Plan incliné, façonné par l'érosion dans des roches dures au pied d'un relief isolé, caractéristique des régions désertiques.

***PÉDIPALPE** n. m. XIX^e siècle. Composé de *pédi-* et de *palpe*, forme conjuguée du verbe *palper*.

ZOOL. Chez les Arachnides, chacun des appendices pairs situés en arrière de la paire d'appendices pourvus d'un crochet venimeux et appelés chélicères. *Chez les araignées mâles, les pédipalpes sont des organes copulateurs.*

***PÉDO-** Voir *Péd(o)- I et II*.

***I. PÉDOGENÈSE** n. f. XX^e siècle. Composé de *pédo-* I et de *-genèse*, tiré du grec *genesis*, « origine, action de devenir ».

ZOOL. Chez certaines espèces animales, mode de reproduction d'individus n'ayant pas atteint l'âge adulte.

***II. PÉDOGENÈSE** n. f. XX^e siècle. Composé de *pédo-* II et de *-genèse*, tiré du grec *genesis*, « origine, action de devenir ».

GÉOL. Processus de formation et d'évolution des sols soumis à l'action combinée du climat et de la végétation qui désagrègent la roche mère.

***I. PÉDOLOGIE** n. f. XIX^e siècle. Composé de *pédo-* I et de *-logie*, tiré du grec *logos*, « discours, traité ».

Étude de l'enfant dans tous les aspects et les caractères qui le différencient de l'adulte (on trouve parfois *Paidologie*).

***II. PÉDOLOGIE** n. f. XIX^e siècle. Composé de *pédo-* II et de *-logie*, tiré du grec *logos*, « discours, traité ».

Étude de la morphologie des sols, de leur formation et de leur évolution, en fonction de leurs caractéristiques physiques, chimiques et biologiques. *La pédologie a de nombreuses applications pratiques en agronomie et en sylviculture.*

***PÉDOLOGIQUE** adj. XX^e siècle. Dérivé de *pédologie II*.

Relatif à l'étude des sols. *Recherches, analyses pédologiques.*

***PÉDOLOGUE** n. XX^e siècle. Composé de *pédo-* II et de *-logue*, tiré du grec *logos*, « discours, traité ».

Spécialiste de l'étude des sols. En apposition. *Ingénieur pédologue*.

***PÉDONCULAIRE** adj. XVIII^e siècle. Dérivé de *pédoncule*.

Relatif à un pédoncule. Spécialt. MÉD. Relatif aux pédoncules cérébraux.

PÉDONCULE n. m. XVIII^e siècle, *pedoncles*, puis *peduncule*. Emprunté du latin *pedunculus*, de même sens.

1. BOT. Axe portant une fleur solitaire, un fruit ou les pédicelles d'une inflorescence. *Le pédoncule d'une fleur ou pédoncule floral*, sa tige. *Le pédoncule d'une cerise*, sa queue. *Pédoncules d'une grappe*.

2. ZOOL. Structure allongée et souple portant le corps de certains invertébrés marins et par laquelle il se fixe à un support. *Pédoncule de l'encrine ou lis de mer*.

Désigne aussi une structure étroite reliant deux parties d'un organisme ou portant un petit organe. *Le pédoncule de l'abdomen d'une fourmi, d'une guêpe*, qui relie l'abdomen au thorax (on dit aussi *Pédicule* ou *Pétiole*). *Le pédoncule des yeux des crustacés*.

3. ANAT. Cordon ou faisceau de substance blanche reliant entre elles des parties de l'encéphale. *Pédoncules cérébraux*, qui relie le bulbe rachidien aux hémisphères cérébraux. *Pédoncules cérébelleux*, qui relie le bulbe au cervelet.

PÉDONCULÉ, -ÉE adj. XVIII^e siècle. Dérivé de *pédoncule*.

BIOL. Muni d'un pédoncule, porté par un pédoncule. *Fleur pédonculée*. *Chêne pédonculé*, dont les glands sont rattachés à un long pédoncule alors que les feuilles ont un pétiole très court. *Les yeux pédonculés du crabe, de l'écrevisse*. *Abdomen pédonculé de la guêpe*.

***PÉDOPHILE** n. XIX^e siècle. Composé de *pédo-* I et de *-phile*, tiré du grec *philos*, « ami ».

Se dit d'une personne adulte qui cherche la satisfaction de ses désirs sexuels auprès d'enfants, en usant généralement de violence ou en ayant recours à la prostitution. *Un, une pédophile*. *Les pédophiles encourent des sanctions pénales*.

Adj. Relatif à l'exploitation sexuelle des enfants. *Réseau pédophile*. *Les sites pédophiles de l'internet*.

***PÉDOPHILIE** n. f. XX^e siècle. Dérivé de *pédophile*.

Attirance sexuelle ressentie par un adulte pour des enfants ; perversion du pédophile.

Par ext. Ensemble de pratiques visant ou incitant à l'exploitation sexuelle des enfants.

***PÉDOPSYCHIATRE** (*ch* se prononce *k*) n. XX^e siècle. Dérivé de *pédopsychiatrie*.

Psychiatre spécialisé dans le traitement des troubles mentaux de l'enfant et de l'adolescent.

***PÉDOPSYCHIATRIE** (*ch* se prononce *k*) n. f. XX^e siècle. Composé de *pédo-* I et de *psychiatrie*.

Branche de la psychiatrie consacrée à l'étude des troubles mentaux de l'enfant et de l'adolescent.

***PEDUM** (*e* se prononce *é* ; *um* se prononce *ome*) n. m. XIX^e siècle. Mot latin signifiant « houlette, bâton de berger ».

ANTIQ. Bâton, recourbé à une extrémité, servant de houlette aux bergers. *Le dieu Pan, Ganyède, Faustulus sont représentés tenant un pedum*. *Le bâton augural puis la crosse des évêques, pasteurs des fidèles, reprisent la forme du pedum*.

***PEDZOUILLE** n. XVIII^e siècle. Origine incertaine.

Pop. Rrustre ; personne peu au fait des usages, des modes, qui se conduit avec maladresse.

PÉGASE n. m. XVI^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *Pegasus*, du grec *Pégasos*, nom du cheval ailé qui servit de monture à Bellérophon.

I. Avec une majuscule. 1. Pris pour symbole de l'inspiration poétique, dans des expressions faisant référence à la légende selon laquelle Pégase fit jaillir sur l'Hélicon, d'un coup de sabot, la source Hippocrène, lieu où les Muses se réunissaient pour chanter et danser. *Monter sur Pégase, enfourcher Pégase*, s'adonner à la poésie.

2. ASTRON. Nom d'une constellation de l'hémisphère boréal.

II. ZOOL. Poisson téléostéen de petite taille, vivant dans l'océan Indien, dont les nageoires pectorales très larges évoquent des ailes.

***PEGMATITE** n. f. XIX^e siècle. Dérivé savant du grec *pégma*, « matière coagulée », lui-même dérivé de *pégnumai*, « ficher, fixer » et « coaguler, rendre solide ».

GÉOL. Roche magmatique, le plus souvent de composition minéralogique proche d'un granit, dont les cristaux bien formés sont de grande taille. *Les pegmatites contiennent des minéraux comme le quartz, le feldspath, le mica*. *Pegmatites graphiques*, dont les minéraux de quartz et de feldspath s'interpénètrent, présentant en section des signes évoquant des caractères d'écriture.

PÈGRE n. f. XVIII^e siècle, au masculin pluriel, *païgres*, « voleurs » ; XIX^e siècle, au sens actuel. Origine incertaine.

Terme collectif désignant ceux qui vivent de trafics illicites, de vols, d'escroqueries, considérés comme formant une sorte de catégorie au sein de la société. *Appartenir à la pègre*. *La basse pègre*, les petits truands, par opposition à *la haute pègre*, plus organisée et dont les activités délictueuses ou criminelles mettent en jeu d'importants intérêts.

Se rencontre plus rarement précédé de l'article indéfini. *Avoir affaire à une pègre*, à un groupe de voyous, de truands.

Désigne aussi, par extension, les éléments douteux d'une corporation, d'une catégorie professionnelle.

PEHLVI n. m. XVIII^e siècle, *pahlevi*. Emprunté, par l'intermédiaire du persan *Palhavi*, « Parthe », de l'ancien perse *Parthava*, « Parthie ».

LINGUIST. Langue du groupe iranien parlée en Perse sous l'Empire sassanide, de 226 à 641 après Jésus-Christ (on dit aussi *Moyen perse*). *Le pehlvi nous est connu par des écrits officiels, des manuscrits zoroastriens et manichéens*.

Adj. Relatif à cette langue ainsi qu'à son système d'écriture hérité de l'araméen.

(On trouve aussi *Pehlevi* et *Pahlavi*.)

PEIGNAGE n. m. XVIII^e siècle. Dérivé de *peigner*.

TECHN. Action de peigner. Se dit notamment de l'opération par laquelle on peigne les fibres textiles pour les apprêter. *Peignage de la laine, du lin, du chanvre*.

PEIGNE n. m. XII^e siècle, *piegne* ; XIII^e siècle, *pigne*, *pingne*, puis *peigne*. Issu du latin *pecten*, de même sens.

1. Instrument formé d'une série de dents, qui sert à démêler ou à coiffer les cheveux. *Un peigne d'ivoire, d'écaille, de corne. Passer le peigne, un peigne dans sa chevelure. Peigne à barbe. Peigne fin*, aux dents menues et très serrées. *Peigne de poche*, de petite taille. Désigne aussi l'instrument similaire qu'on passe dans le poil, la crinière d'un animal.

Loc. *Un coup de peigne*, une rapide remise en ordre de la chevelure. *Passer chez le coiffeur pour un coup de peigne*. Fam. *Le peigne d'Adam*, les doigts. *Se coiffer avec le peigne d'Adam*, à la diable, avec les doigts au lieu du peigne.

Expr. *Passer au peigne fin* (fig.), fouiller méthodiquement un lieu, rechercher des indices. Fam. *Être sale comme un peigne*, dégoûtant.

Par ext. Accessoire de la parure féminine servant à retenir les cheveux, à orner la coiffure. *Avoir un peigne d'or dans les cheveux. Un peigne espagnol ouvragé.*

2. TECHN. Outil comportant une série de dents, de pointes montées sur un support et qui, selon les métiers, sert à démêler, à inciser, à étaler diverses substances. *Peigne de cardeur* ou *peigne à carder. On affine les fibres du coton, du chanvre, de la laine au moyen de peignes. Peigne battant, peigne détacheur. Peigne de fourreur*, servant à séparer les poils sur les fourrures après certaines opérations d'apprêtage.

Peigne d'acier, élément affûté servant à fileter des pièces au tour. *Filière à peignes*, employée dans des opérations d'usinage.

Peigne à coller, outil denté permettant d'étaler la colle sur des murs, des cloisons. *Peigne de peintre, de marbreur*, employé pour figurer les veines du bois, du marbre. *Du papier marbré au peigne. Des motifs tracés au peigne sur une céramique. Décor au peigne.*

Spécialt. *Arracheuse, batteuse, faneuse à peignes. Peigne à myrtilles*, petit instrument qu'on passe dans les buissons de myrtilles pour en récolter les baies.

Par anal. Dispositif constitué d'un ensemble de lamelles métalliques. *Le peigne d'un métier à tisser*, entre les dents duquel on passe les fils de chaîne (on dit aussi *Ros*). *Peigne à musique*, assemblage de lamelles qui vibrent en rendant chacune un son particulier, employé notamment dans les boîtes à musique.

3. ZOOLOGIE. Chez les insectes, les araignées et certaines larves, organe ou appendice formé d'une série de soies, de pointes. *Chez les abeilles, le peigne, situé sur la face externe des pattes, sert à la récolte du pollen.*

Nom usuel du *Pecten*, genre de mollusques bivalves à la coquille côtelée, possédant une valve bombée et une valve plate. *Les peignes progressent dans l'eau en ouvrant et en refermant les valves de leur coquille. Plusieurs espèces de peignes sont comestibles, comme le pétoncle et la coquille Saint-Jacques.*

***PEIGNE-CUL** ◇ n. m. inv. XV^e siècle. Composé de *peigne*, forme conjuguée de *peigner*, et de *cul*.

Vulg. Injure marquant le mépris.

PEIGNÉE n. f. XIX^e siècle. Dérivé de *peigner*.

1. Quantité de matière textile saisie en une fois par l'ouvrier avec le peigne.

2. Fam. et vieilli. Correction administrée avec rudesse. *Il a reçu une sérieuse peignée.*

PEIGNER v. tr. XII^e siècle, *paigner* ; XIII^e siècle, au sens de « battre ». Issu du latin *pectinare*, « peigner, tresser », lui-même dérivé de *pectere*, « peigner, carder, rosser ».

1. Démêler, lisser, mettre en ordre à l'aide d'un peigne. *Peigner ses cheveux. Peigner une perruque. Peigner la crinière, la queue d'un cheval.*

Par méton. *Peigner un enfant. Peigner un chat*. Pron. *Se peigner*, passer le peigne dans sa chevelure.

Expr. fig. *Peigner la girafe* (fam.), s'occuper à des choses inutiles. Pron. *Se peigner* (pop. et vieilli), en parlant de deux ou plusieurs personnes, se battre, se prendre aux cheveux.

Au participe passé, adjt. *Une chevelure soigneusement peignée. Un enfant bien peigné*. Subst. Fam. et vieilli. *Un mal peigné, une mal peignée*, une personne malpropre et mal vêtue (on écrit aussi *Malpeigné*).

2. TECHN. Démêler des fibres textiles naturelles et en éliminer les impuretés au moyen d'un peigne ou d'une peigneuse. *Peigner du lin, du chanvre.*

Au participe passé, adjt. TEXTILE. *Coton peigné, laine peignée*, tissés avec des fibres qui, ayant été soumises à l'action du peigne, sont longues, bien parallèles et fournissent une étoffe régulière. Subst. *Un peigné, du peigné*, l'étoffe ainsi obtenue. *Un costume en peigné*. — RELIURE. *Papier peigné*, présentant des veinures, des marbrures obtenues par l'application de couleurs au peigne. *Des pages de garde en papier peigné.*

3. Fig. Disposer avec soin, conserver dans un ordre parfait et minutieux (surtout dans des emplois passifs et au participe passé). *Un jardin zen bien peigné.*

Péj. *Un style trop étudié et peigné*, travaillé avec un excès de minutie et manquant de naturel, d'élan, d'esprit créateur.

PEIGNEUR, -EUSE n. XIII^e siècle, au féminin, *pinerece* ; XV^e siècle, *peigneur*. Dérivé de *peigner*.

TECHN. 1. Celui, celle qui peigne les fibres textiles, laine, chanvre, lin, etc. En apposition. *Ouvrier peigneur.*

2. N. f. Machine possédant des cylindres garnis d'aiguilles et permettant de peigner des fibres textiles. *Peigneuse à lin, à coton, à laine*. En apposition (se rencontre aussi au masculin). *Tambour peigneur.*

PEIGNIER n. m. XIII^e siècle, *pignier*. Dérivé de *peigne*.

Artisan qui fabrique des peignes de corne, d'écaille, d'ivoire, etc., servant à la toilette ou à la parure.

PEIGNOIR n. m. XV^e siècle, *pignoer*, « nécessaire à coiffer », puis *peignouer*, « linge que l'on se met sur les épaules quand on se peigne » ; XVII^e siècle, au sens de « déshabillé » ; XIX^e siècle, au sens de « manteau de bain ». Dérivé de *peigner*.

1. Vêtement d'intérieur de tissu léger, aux pans croisés retenus par une ceinture. *Elle portait un peignoir de dentelle.*

2. Long vêtement ample de forme analogue, que l'on enfle au sortir du bain ou pour vaquer aux soins de sa toilette. *Un peignoir de mousseline, un peignoir de bain en tissu éponge. Le peignoir d'un nageur, d'un boxeur*, qu'ils portent avant l'épreuve par-dessus leur tenue de sport.

Spécialt. Blouse ample et légère que l'on passe par-dessus ses vêtements pour les protéger, dans un salon de coiffure, un institut de beauté, etc.

PEIGNURES n. f. pl. XVII^e siècle. Dérivé de *peigner*.

Cheveux qui tombent de la tête et restent pris dans le peigne lorsqu'on se coiffe (on dit aussi *Démêlures*). *Dans certains pays pauvres, on recueille les peignures pour fabriquer des perruques.*

***PEINARD, -ARDE** adj. ^{xvi^e} siècle. Dérivé, par antiphrase, de *peine*.

Pop. Tranquille, à l'abri des tracasseries, des ennuis. *Rester bien peinard chez soi. Se tenir peinard.*

Loc. *Vivre en père peinard*, sans se fatiguer, sans s'inquiéter, en jouissant paisiblement de la vie. Par méton. *Une existence peinarde*, tranquille et sans risques. *Un boulot peinard.*

(On a écrit aussi *Pénard*.)

PEINDRE v. tr. et pron. (se conjugue comme *Atteindre*). ^{xix^e} siècle. Issu du latin *pingere*, « couvrir de couleur », « peindre ».

I. V. tr. 1. Couvrir une surface avec des couleurs, revêtir un objet d'une couche de couleur. *Peindre un mur, une boiserie, un plafond. Peindre une pièce en blanc. Des façades peintes à la chaux. Peindre un meuble. Peindre au pistolet la carrosserie d'une voiture.*

Par méton. Tracer avec de la peinture des motifs, des inscriptions. *Faire peindre ses armoiries. Peindre des numéros. Peindre une frise.*

Spécialt. Au participe passé, adjt. *Toile peinte, papier peint, toile, papier* servant à l'ameublement, enduits de couleurs ou imprimés de motifs.

Par anal. Pêj. Pron. *Se peindre le visage*, user de fards, de maquillage. *Une femme outrageusement peinte.*

2. BX-ARTS. Disposer sur une surface des couleurs et des éléments graphiques, lignes, surfaces, formes, pour représenter, suggérer quelque sujet, ou pour répondre à une conception simplement esthétique.

Suivi d'un complément indiquant la technique choisie par l'artiste, la façon dont il a travaillé. *Peindre sur toile, sur bois, sur vélin. Peindre à fresque. Peindre à la gouache, à l'huile, à la cire, à la colle. Peindre en miniature. Peindre en trompe-l'œil. Peindre d'après nature, sur le motif. Une toile peinte dans la manière de, dans le goût de.*

Suivi d'un complément indiquant un certain type d'ouvrage ou un genre. *Peindre un diptyque, un retable. Peindre des décors, un rideau de scène. Peindre un portrait, une nature morte, une marine. Cet artiste n'a peint que le portrait.*

Suivi d'un complément désignant le sujet que l'artiste veut représenter ou évoquer. *Peindre un sujet mythologique, une Annonciation. Peindre un groupe d'enfants. Peindre les bords de la Marne. Peindre quelqu'un en pied, en buste. Il s'est fait peindre en uniforme.*

Absolt. *Apprendre à peindre. Aimer peindre.* Au participe passé. *L'œuvre gravé et l'œuvre peint de Rembrandt.*

Expr. *Être à peindre*, se dit d'une personne, d'un spectacle dont on souhaiterait pouvoir reproduire la beauté, le caractère ; par ext., se dit de ce qui charme l'œil. *Une femme faite à peindre*, ravissante. S'entend parfois par moquerie. *Vous étiez à peindre dans cet accoutrement !*

3. Fig. Décrire, raconter, présenter quelque chose à l'esprit, d'une manière qui touche la sensibilité, l'imagination, avec un pouvoir évocateur. *Ce moraliste a peint avec vérité les passions et leurs effets. Peindre la vie ouvrière dans une œuvre romanesque. Balzac a peint en Goriot l'aveuglement de l'amour paternel.*

Peindre les hommes, les décrire, en faire connaître le caractère. *Dans cet éloge, ce personnage est peint trait pour trait. Selon La Bruyère, Corneille peint les hommes tels qu'ils devraient être. On nous l'a peint comme un homme d'honneur. Cette parole le peint tout entier*, laisse paraître pleinement ce qu'il est, ce qu'il pense. Pron. *Se peindre*, se décrire, se prendre pour sujet. *Cet écrivain s'est peint dans son œuvre.*

Expr. fig. *Peindre une personne, une chose en beau, en bien*, l'embellir ou la montrer sous un jour favorable. On dit dans le sens contraire *Peindre en mal*.

II. V. pron. Se présenter à la vue ; paraître de manière manifeste. *La surprise, l'inquiétude se peignent dans ses yeux, sur son visage.*

PEINE n. f. ^{x^e} siècle, au pluriel, *poenas, penas*, « souffrances » ; ^{xii^e} siècle, *peine*, « mal que l'on se donne pour un idéal » ; ^{xiii^e} siècle, au sens de « punition, châtement ». Issu, par l'intermédiaire du latin *poena*, du grec *poinë*, « réparation, expiation, châtement », puis « souffrance ».

I. Châtiment infligé pour un acte contrevenant aux prescriptions, aux règles, aux lois. 1. DROIT. Sanction encourue pour une infraction, déterminée par la loi, et dont l'application est l'objet d'une décision de justice. *Le droit français punit de peines de police les contraventions, de peines correctionnelles les délits et de peines criminelles les crimes. Peines de droit commun. Peines politiques. Proportionner les peines aux délits. Requérir une peine contre quelqu'un. Les juges ont prononcé la peine. Accomplir, purger sa peine. Atténuation, dispense, remise de peine. Juge d'application des peines, voir Application.*

Peine corporelle, pécuniaire. Peine privative, peine restrictive de liberté. Peine afflictive, infamante, voir Afflictif, Infamant. Peine de confiscation, d'amende. Peine de prison ou d'emprisonnement. Être condamné à une peine de longue durée. Peine de mort ou peine capitale.

Peine principale, encourue pour l'infraction dont la personne poursuivie est reconnue coupable. *Peine complémentaire*, qui est prévue par la loi et peut s'ajouter à la peine principale lorsque le juge la prononce. *L'interdiction de séjour, le retrait du permis de conduire sont des peines complémentaires. Peine accessoire*, incapacité liée de manière nécessaire à la condamnation d'une infraction déterminée. *Cumul, confusion, mitigation des peines*, voir ces mots. *Commutation de peine*, voir *Commutation. Individualisation de la peine*, voir *Individualisation*.

Anciennt. *Peine de la marque, des galères, du carcan*, voir ces mots. *Peine des baguettes*, voir *Baguette. Peine du talion*, punition de mêmes importance et gravité que la faute.

Loc. *Sous les peines de droit*, au risque de s'exposer à une condamnation. *La réimpression de ce livre avait été défendue sous les peines de droit.* Loc. prép. *À peine de, sous peine de*, pour indiquer ce à quoi l'on s'expose si l'on contrevient à la loi. *Sous peine de poursuites. À peine de nullité. Sous peine de la vie*, s'est dit pour *Sous peine de mort*. Par affaibl. *Hâtons-nous, sous peine de ne pouvoir entrer.*

2. DROIT CANON. Sanction prononcée par l'autorité ecclésiastique, consistant en la privation d'un bien spirituel et punissant un grave manquement. *Peine expiatoire*, qui doit réparer le tort causé, par opposition à *Peine médicinale*, qui vise l'amendement du coupable. *Le renvoi de l'état clérical est une peine expiatoire, l'excommunication est une peine médicinale. Peine temporelle, spirituelle. Imposer des pénitences pour la rémission de la peine. La levée d'une peine par le confesseur, par l'évêque.*

3. THÉOL. CATHOL. Châtiment encouru après la mort, en punition des fautes de la vie passée. *Les peines de l'enfer, les peines éternelles*, que souffrent les damnés. *La peine du dam*, privation éternelle de la vision de Dieu. *La peine du sens ou des sens*, les souffrances sensibles. *Les peines du purgatoire. Âme en peine*, voir *Âme*.

II. Souffrance du corps ou de l'esprit. 1. Effort qui coûte ; travail, fatigue que l'on s'impose pour accomplir quelque action en dépit de difficultés, d'obstacles. *Il n'a accompli cette tâche qu'avec peine. Je voudrais lui épargner cette peine. J'en suis venu à bout, mais non sans peine, au prix de grandes peines, de mille peines. Se donner de la peine.*

Travaillez, prenez de la peine, se dit par allusion à la fable de La Fontaine « Le Laboureur et ses enfants ». *Être récompensé de sa peine, de ses peines.*

Par affaibl. Dans des formules de courtoisie. *Prenez la peine, donnez-vous la peine d'entrer. Ne prenez pas cette peine, ne vous mettez pas en peine, je m'en charge, ce n'est pas nécessaire.*

Loc. *Homme de peine, femme de peine*, qui gagnent leur vie en accomplissant de gros ouvrages. *Être dur à la peine*, résistant à la fatigue, capable de travailler beaucoup et longtemps. *Mourir à la peine*, mourir d'épuisement à force de travail.

Plaindre sa peine, ne se donner à sa tâche qu'à regret. *Il n'a pas ménagé, n'a pas épargné sa peine*, il s'est dépensé sans compter. *Perdre sa peine, ses peines*, se donner du mal inutilement. *N'insistez pas, vous perdez votre peine. C'est peine perdue*, cela ne servira à rien.

En être pour sa peine, échouer malgré ses efforts. *Il a mal mesuré les risques, il en sera pour sa peine. Pour la peine*, en récompense ou en dédommagement. *Je lui offrirai des fleurs pour la peine. Voilà pour votre peine*, se dit à une personne à qui on donne un pourboire, une gratification. Par antiphrase. *Pour la peine, tu n'auras rien du tout !*

Valoir la peine (suivi d'un complément), mériter que l'on se donne du mal pour. *Cela vaut la peine d'y songer, qu'on y réfléchisse. Un livre qui vaut la peine d'être lu. Cela ne vaut pas la peine d'en parler*, est sans importance. On dit aussi, dans le même sens, à la forme négative, *Ce n'est pas la peine. Ce n'est pas la peine d'y aller, que vous y alliez*. S'emploie souvent avec le pronom adverbial *En*. *La chose en vaut la peine. Je n'attendrai pas, cela n'en vaut pas la peine.* Fam. À propos de personnes. *Vous avez tort de vous occuper de lui, il n'en vaut pas la peine.*

Expr. *Il n'a eu qu'à se donner la peine de naître*, il profite des privilèges de la naissance, de la fortune. *Avoir toutes les peines du monde à faire quelque chose*, se heurter à de nombreuses difficultés. *N'être pas au bout de ses peines*, avoir encore beaucoup d'efforts à faire, être loin d'avoir achevé sa tâche.

Expr. proverbiale. *Toute peine mérite salaire.*

Par ext. Difficulté que l'on rencontre dans l'accomplissement de quelque chose. Surtout dans des locutions. *Avoir de la peine à*, parvenir difficilement à. *Ce malade a de la peine à marcher. J'ai peine à comprendre cette affaire. Je n'ai pas de peine à vous croire. Vous aurez de la peine à me convaincre. J'ai peine à lui annoncer cet échec*, j'y répugne. On dit dans le même sens *Être en peine de*, pour. *Je suis bien en peine de vous renseigner*, je n'en suis pas capable. *Il n'est pas en peine pour trouver les fonds nécessaires. Tirer quelqu'un de peine*, l'aider à se sortir d'une difficulté. *Être hors de peine*. Expr. fam. *Être en peine de sa personne*, ne savoir que faire, que dire, comment se conduire.

2. Souffrance du cœur, de l'esprit ; chagrin, déplaisir. *Les joies et les peines de la vie. Des peines de cœur, d'amour. Éprouver une cruelle peine. Il a causé de grandes peines aux siens. Adoucir, partager la peine de quelqu'un.*

Loc. *Faire de la peine*, infliger une douleur morale, rendre malheureux. *Cette nouvelle nous a fait de la peine. Être à la peine*, subir une épreuve. *Faire peine*, susciter la compassion. *Il fait peine à voir. Être dans la peine*, dans l'affliction, l'embarras ou, par euphémisme, dans le besoin, la misère. Par affaiblissement. *Être en peine de*, inquiet, soucieux à propos de. *On est en peine de lui*, inquiet à son sujet, sur son sort. *Se mettre en peine de*, s'occuper de, se soucier de.

III. Loc. adv. *À peine*. Employée avec une valeur temporelle. À l'instant. *Nous commençons à peine à travailler. Dix heures sonnaient à peine. Nous venions à peine de rentrer ou à peine venions-nous de rentrer.* S'utilise dans une proposition ou un complément mis en relation avec une autre proposition pour marquer le peu de

temps qui sépare deux actions, deux faits (employé avec *que*, forme une locution conjonctive). *À peine le soleil était-il levé, ou le soleil était à peine levé, on se remet en marche ou qu'on se remet en marche. À peine arrivé, il songe à repartir.*

Employée dans une phrase affirmative avec une valeur quantitative. Tout juste, tout au plus ; pas tout à fait (dans le même sens que *Presque pas* dans une phrase négative). *Il sait à peine lire. Il nous a à peine regardés. Il est à peine six heures. Nous étions à peine cent. Avoir à peine de quoi payer. Sur un ton à peine poli.*

Par ext. Pour marquer qu'une chose ne se fait que très difficilement, est presque impossible. *On peut à peine passer dans cet étroit couloir. C'est à peine si on le comprend. À grand-peine*, voir *Grand-peine*.

PEINER v. tr. et intr. x^e siècle, au sens de « faire des efforts » ; x^{iv} siècle, au sens de « tourmenter ». Dérivé de *peine*.

1. V. tr. Affliger, attrister ; causer du chagrin, de l'inquiétude à quelqu'un. *Cette nouvelle nous a peinés. Votre situation me peine extrêmement. Je suis peiné de l'apprendre.* Impers. (rare). *Il me peine de les savoir dans le besoin.* Au participe passé, adjt. *Vous me voyez fort peiné de cet échec. Un ton peiné.*

2. V. intr. Fournir beaucoup d'efforts. *Les chevaux de halage peinaient beaucoup. Ces ouvriers ont peiné tout le jour dans les champs.* Pron. (vieilli). *Il n'aime pas à se peiner.* Par anal. *Le moteur peine dans les côtes*, n'est pas assez puissant et doit fournir un trop grand effort.

Peiner à (suivi d'un verbe à l'infinitif), ne parvenir qu'avec difficulté à accomplir quelque chose. *Peiner à marcher. On peine à le suivre dans ses discours, dans ses raisonnements.*

Fam. *Peiner sur* (suivi d'un nom), travailler longuement et avec difficulté à une tâche. *Peiner sur un devoir, sur une traduction.*

PEINTRE n. m. x^{iv} siècle. Issu du latin *pictor*, de même sens, lui-même dérivé de *pingere*, « peindre ».

1. Artisan, ouvrier qui procède à la peinture des murs, cloisons, façades, etc., qui pose du papier peint ou d'autres revêtements muraux (on dit souvent *Peintre en bâtiment* pour distinguer ce sens du suivant). *Les peintres sont sur le chantier. Peintre de décor, peintre en faux marbres. Peintre décorateur, peintre ornemaniste*, voir ces mots. *Peintre en lettres, en inscriptions*, qui peint les enseignes, les devantures.

En apposition. *Ouvrier peintre, apprenti peintre.*

2. Celui ou celle qui exerce l'art de peindre. *Un peintre de talent, de génie. L'atelier du peintre. Le peintre et son modèle. Les peintres primitifs, d'avant la Renaissance. Les peintres de l'école vénitienne, de l'école flamande. Peintres modernes, contemporains.*

Peintre officiel. Les peintres ordinaires du roi, sous l'Ancien Régime. *Lebrun, Mignard, Boucher reçurent le titre de premier peintre du roi. Peintre des armées*, titre aujourd'hui accordé par le ministère de la Défense nationale. *Peintre de la Marine.*

Peintre de genre. Peintre d'histoire, de batailles. Peintre de portrait, de paysage. Peintre animalier. Peintre de fleurs. Peintre en miniatures. Peintre figuratif, abstrait, naïf.

Spécialt. *Peintre sur verre, peintre verrier*, qui crée et peint des vitraux. *Peintre graveur*, qui pratique la gravure originale.

Loc. fig. *Un peintre du dimanche*, une personne qui peint en amateur. *Le désespoir des peintres*, nom usuel de la saxifrage ombreuse, plante herbacée vivace.

En apposition. *Artiste peintre* (expression aujourd'hui tombée en désuétude). *Une femme peintre* (le féminin *Peintresse* se rencontre, mais avec une valeur ironique et dépréciative).

Fig. Personne qui, par un ouvrage de l'esprit, une œuvre artistique quelconque, donne d'un sujet, d'un thème une représentation vivante et fidèle. *La Bruyère est un grand peintre des vices et des travers de l'humanité. Les peintres du cœur humain. Offenbach, dans certains de ses opéras bouffes, se fait le peintre du Second Empire.*

PEINTURE n. f. XII^e siècle, au sens de « description, évocation », puis de « représentation graphique ». Issu du latin *pictura*, proprement « ce qui doit être peint ».

I. Substance contenant des pigments colorants, plus ou moins épaisse et fluide, qu'on applique en couche sur des surfaces, des objets pour les protéger, les orner. *Peinture blanche. Peinture mate, brillante. Peinture à l'eau, à l'huile. Peinture cellulosique, vinylique. Peinture antirouille. Un pot de peinture.* Par méton. Couche de cette substance. *Peinture fraîche. La peinture de cette porte cloque, s'écaille.*

Se dit particulièrement des couleurs employées par les artistes peintres. *Un tube de peinture à l'huile, de peinture acrylique. Étaler la peinture au pinceau, à la brosse, au couteau.*

II. Action de peindre ; résultat de cette action. **1.** Le fait d'appliquer sur une surface, sur un objet une matière colorante et couvrante. *La peinture d'une façade, d'une porte.*

Par méton. La surface ainsi recouverte. *Des peintures neuves, défraîchies. Lessiver les peintures.*

2. Représentation sur un support quelconque d'un sujet, réel ou imaginaire, d'un motif, au moyen de couleurs disposées de manière à former des lignes, des volumes, des formes. *Peintures pariétales, rupestres. Dans certaines civilisations, des peintures sont tracées sur le corps ou le visage à des fins rituelles. Peintures de guerre.*

Plus particulièrement. L'art de peindre, de traiter d'un sujet, d'un thème en mettant en œuvre des couleurs, des matières colorantes sur une surface apprêtée à cet effet. *La peinture est un des beaux-arts. L'Académie royale de peinture et de sculpture fut instituée en 1648. Dans la tradition classique inspirée d'Aristote, la peinture était un art d'imitation. L'histoire de la peinture. Galerie de peinture.*

Peinture murale. Peinture à fresque. Peinture sur toile, sur bois, sur soie, sur verre. Peinture à la gouache, à l'huile. Peinture à la détrempe, voir Détrempe I.

Peinture religieuse. Peinture d'histoire. Peinture de genre, voir Genre. Peinture figurative, non figurative, abstraite.

Par méton. Ouvrage ainsi réalisé. *Les peintures de ce plafond sont admirables. Exposition de dessins et de peintures.* Au singulier, dans un sens collectif. Ensemble d'œuvres peintes par un même artiste, par les peintres d'un même pays, d'une même époque, d'un même courant artistique. *La peinture de Manet. La peinture hollandaise, espagnole. La peinture préraphaélite, impressionniste. Peinture moderne, contemporaine.*

Loc. adv. fig. *En peinture*, en apparence. *Il n'était roi qu'en peinture* (vieilli). Ne s'emploie plus que dans l'expression familière *Je ne peux pas le voir en peinture*, je le déteste au plus haut point.

3. Fig. Description, évocation vive et naturelle d'un ensemble de faits, de phénomènes. *La peinture des caractères, des passions. Cet auteur excelle dans la peinture de l'amour, de la vie paysanne. Ce film est une peinture fidèle des mœurs de l'époque.*

***PEINTURER** v. tr. XII^e siècle, au sens de « rehausser de couleurs ». Dérivé de *peinture*.

Couvrir d'une couche de peinture (on préférera *Peindre*). *Peinturer un lambris, une barque.*

Fig., fam. et péj. *Un clown peinturé de rouge*, lourdement fardé. *Une affiche peinturée*, peinte grossièrement, maladroitement.

PEINTURLURER v. tr. XVII^e siècle. Altération ironique de *peinturer*.

Fam. et péj. **1.** Couvrir quelque chose de peinture sommairement, sans soin. *Une pièce peinturlurée de jaune. Une statue peinturlurée.* Fig. Pron. *Elle s'était peinturlurée*, outrageusement maquillée.

2. Peindre sans connaissance de la peinture, sans talent ; barbouiller.

PÉJORATIF, -IVE adj. XVIII^e siècle. Dérivé savant du latin *pejorare*, « rendre pire », lui-même dérivé de *pejor*, comparatif de *malus*, « mauvais ».

Se dit d'un terme, d'une expression qu'on emploie pour parler d'une personne ou d'une chose avec une nuance dépréciative, qui implique un jugement défavorable. *Épithète péjorative. Ce terme n'est pas péjoratif dans mon esprit. Un diminutif péjoratif. Les suffixes « -asse », « -ard » ont généralement une valeur péjorative. Des mots comme « antiquaille » ou « crétin » ont pris au cours des siècles un sens péjoratif qu'ils n'avaient pas à l'origine.*

***PÉJORATIVEMENT** adv. XX^e siècle. Dérivé de *péjoratif*.

Dans un sens dépréciatif, avec une intention péjorative. *Employer un terme péjorativement.*

***PÉKAN** n. m. XVIII^e siècle. Emprunté de l'algonkin *pékané*, de même sens.

Marte du Canada ; par méton., la fourrure de cet animal, très recherchée en pelleterie.

I. PÉKIN n. m. XVI^e siècle. De *Pékin*, ville où étaient fabriquées ces étoffes.

1. Étoffe de soie peinte, fabriquée à l'origine en Chine.

2. Étoffe présentant des raies alternativement mates et brillantes, ou bien des bandes de couleurs ou de matières différentes. *Une robe de pékin.*

II. PÉKIN n. m. XVIII^e siècle. Probablement emprunté du provençal *pequin*, « chétif, malingre ».

1. Dans l'argot militaire, désignait un civil. *S'habiller en pékin*, en vêtements civils.

Fig. Celui qui ne connaît pas les règles, les façons de faire. *Quel pékin !*

2. Fam. Individu quelconque. *Il y avait là une dizaine de pékins.*

(On écrit parfois *Péquin*.)

PÉKINÉ, -ÉE adj. XIX^e siècle. Dérivé de *pékin I*.

Se dit d'étoffes présentant, comme le pékin, une alternance de bandes brillantes et mates, claires et foncées. *Coton, satin pékiné. Un tissu pékiné* ou, subst., *un pékiné*.

PÉKINOIS, -OISE adj. et n. XIX^e siècle. Dérivé de *Pékin*, nom géographique.

I. Adj. Qui est relatif à la ville de Pékin, à ses habitants. Subst. *Un Pékinois, une Pékinoise*.

II. N. m. 1. LINGUIST. Forme de mandarin parlée dans le Nord de la Chine et constituant le fonds de la langue officielle nationale de la Chine moderne.

2. Petit chien d'agrément de la race des épagneuls, au museau camus, aux poils longs et soyeux et à la queue en panache, qui fut apprécié à la cour impériale de Chine.

PELADE n. f. XVI^e siècle, au sens 1 ; XIX^e siècle, au sens 2. Dérivé de *peler*, pour le sens 1 ; emprunté du provençal *pelada*, « laine obtenue par délainage », lui-même dérivé de *pelar*, « tondre », pour le sens 2.

1. PATHOL. Nom d'une forme d'alopecie sans cause reconnue, caractérisée par la chute des cheveux ou des poils en plaques arrondies plus ou moins étendues. *Pelade du cuir chevelu. Avoir la pelade*.

2. TECHN. Laine prélevée sur la peau d'un animal abattu pour la boucherie, par opposition à la laine provenant de la tonte.

I. PELAGE n. m. XV^e siècle. Dérivé de *poil*.

Le poil d'un animal, considéré dans son aspect, sa teinte. *Un pelage épais, soyeux, lustré. Le pelage des cerfs est blond, fauve, brun ou moucheté. Le pelage du loup, du tigre, de la panthère. Le pelage de certains mammifères porte parfois un nom particulier, comme « robe », « livrée », « toison ».*

***II. PELAGE** n. m. XIII^e siècle, au sens d'« écorçage des arbres ». Dérivé de *peler*.

1. Opération de mégisserie consistant à ôter des peaux le poil, la laine.

2. Action d'enlever la peau des fruits, des légumes. *Le pelage s'effectue mécaniquement dans les conserveries*.

PÉLAGIANISME n. m. XVIII^e siècle. Dérivé de *pélagien* 1.

THÉOL. Doctrine de Pélagie, moine du V^e siècle, et de ses sectateurs, réduisant le rôle de la grâce et exaltant la puissance du libre arbitre qui donne à l'homme le pouvoir d'observer la loi divine et d'assurer son salut par ses seuls mérites. *Le pélagianisme, qui allait à l'encontre du dogme du péché originel, fut combattu par saint Augustin et condamné en 421 par le concile d'Éphèse. Semi-pélagianisme, doctrine qui se rapproche de celle de Pélagie en ce qu'elle voit dans le commencement de la conversion et du salut l'œuvre du libre arbitre de l'homme et non un don de la grâce divine. Le semi-pélagianisme fut à son tour condamné par un concile en 529.*

***PÉLAGIE** n. f. XVIII^e siècle, au sens de « coquillage » ; XIX^e siècle, au sens actuel. Emprunté du latin scientifique *pelagia*, de même sens, lui-même tiré du grec *pelagos*, « haute mer ».

Grande méduse luminescente qui vit en bancs dans l'océan Atlantique.

I. PÉLAGIEN, -IENNE adj. XV^e siècle. Tiré du nom du moine Pélagie.

THÉOL. Qui est relatif ou conforme à la doctrine de Pélagie. *L'hérésie pélagienne. Au cours des controverses concernant la grâce, on usa de manière polémique du terme de pélagien.*

Subst. Sectateur du pélagianisme. *Pélagiens et augustinien*.

***II. PÉLAGIEN, -IENNE** adj. XVIII^e siècle. Dérivé savant du grec *pelagos*, « haute mer ».

Syn. vieilli de *Pélagique*.

***PÉLAGIQUE** adj. XIX^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *pelagicus*, du grec *pelagikos*, « de la haute mer ».

Relatif à la haute mer. *Domaine pélagique. Courant pélagique.* BIOL. *Organisme, espèce pélagique*, animal ou végétal qui ne vit pas sur le fond mais qui nage et qui flotte en pleine mer, par opposition à *Benthique* (voir ce mot). *Le hareng, la sardine, le maquereau sont des espèces pélagiques. Le plancton est constitué de microorganismes pélagiques.*

Par méton. *Pêche pélagique*, au grand large.

Par ext. Se dit d'une roche sédimentaire issue de dépôts ne contenant que des fossiles de tels organismes.

(On a dit aussi *Pélagien*.)

***PELAGOS** ◇ (*e* se prononce é ; *s* se fait entendre) n. m. XX^e siècle. Mot grec signifiant « haute mer ».

BIOL. Ensemble des organismes pélagiques. *Le pelagos comprend en particulier le plancton.*

***PELAIN** n. m. XIII^e siècle. Dérivé de *peler*.

TECHN. Solution, préparée à partir de chaux, dans laquelle on fait tremper les peaux afin d'en éliminer le poil.

Par méton. Bassin, cuve servant à cette opération.

(On a écrit aussi *Plain*.)

***PÉLAMIDE** n. f. XVI^e siècle, pour désigner un poisson ; XIX^e siècle, pour désigner un serpent de mer venimeux. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *pelamis*, « thon de moins d'un an », du grec *pêlamus*, de même sens.

ZOOL. **1.** Syn. de *Bonite*.

2. Serpent venimeux marin de l'océan Indien et du Pacifique.

PELARD adj. m. XVII^e siècle. Dérivé de *peler*.

Seulement dans *Bois pelard*, bois dont on ôte l'écorce pour fabriquer le tan.

PÉLARGONIUM (*um* se prononce *ome*) n. m. XIX^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin scientifique, du grec *pelargos*, « cigogne ».

Plante ornementale de la famille des Géraniacées, aux feuilles arrondies, aux fleurs diversement colorées, aux fruits allongés comme un bec de cigogne, dont différentes espèces sont vendues par les horticulteurs sous le nom de « géranium » ou de « géranium-lierre ».

PÉLASGIQUE ou, plus rarement, **PÉLASGIEN, -IENNE** (*s* ne se fait pas entendre) adj. XIX^e siècle. Dérivé savant du grec *Pelagoi*, « les Pélasges ».

Qui appartient ou qui est relatif aux Pélasges, habitants de la Grèce préhellénique principalement établis en Thessalie. ARCHÉOL. *Constructions pélasgiques, monuments pélasgiques*, vestiges des civilisations préhelléniques, comme ceux de l'époque mycénienne (on dit aussi *Cyclopéen*, voir ce mot).

***PÉLÉEN, -ENNE** adj. XX^e siècle. Tiré de *la montagne Pelée*, nom d'un volcan de la Martinique.

GÉOL. *Volcan péléen*, volcan dont la lave très visqueuse forme des aiguilles ou des dômes, et qui peut émettre des nuées ardentes lors d'éruptions très violentes. *Volcanisme péléen. Éruption péléenne.*

PÊLE-MÊLE ◇ loc. adv. XII^e siècle. Origine incertaine.

Dans le plus grand désordre, dans une complète confusion. *Tout est pêle-mêle dans la pièce, sur son bureau. Jeter des effets pêle-mêle dans une valise. Ses idées sont présentées pêle-mêle.* En parlant d'êtres vivants. *Petits et grands s'entassèrent pêle-mêle dans les voitures.*

Subst. inv. *Un pêle-mêle*, un ensemble confus d'éléments divers, un mélange inextricable. *Un pêle-mêle de jouets, de papiers.* Désigne aussi un cadre destiné à présenter diverses photographies sans ordre particulier.

PELER v. tr. et intr. (se conjugue comme *Celer*). XI^e siècle, au sens d'« arracher les poils » ; XII^e siècle, au sens d'« enlever la peau d'un végétal, écorcer ». Issu du latin tardif *pilare*, « arracher les poils », avec influence de l'ancien français *pel*, « peau ».

I. V. tr. 1. Dépouiller une peau de son poil, de sa laine, avant le tannage. *Couteau à peler.*

2. Ôter la peau d'un fruit, d'un légume, etc. *Peler un fruit, un oignon, des pommes de terre. Peler une orange à vif, de façon à mettre la pulpe à nu. Peler une sole. Peler un chêne-liège, le dégarnir de son écorce.* Pron. *Ce fruit se pèle difficilement.*

II. V. intr. 1. Perdre du poil, son poil. *Sa barbe pèle par plaques. Le chien pèle là où frotte son collier. Ce velours pèle.*

Au participe passé, adjt. *Un vieux chat pelé. Avoir le crâne pelé, être chauve. Porter un habit pelé, râpé. Une fourrure toute pelée.* Par anal. *Une colline pelée, un paysage pelé*, où il n'y a guère de végétation. *La montagne Pelée*, nom d'un volcan de la Martinique.

Subst. et fam. *Un pelé*, un homme qui a perdu ses cheveux. Surtout dans la locution *Quatre pelés et un tondu* ou *Deux pelés et trois tondu*, etc., pour parler d'une réunion peu nombreuse d'individus insignifiants.

2. Perdre des lambeaux de peau. *Peler à la suite d'un coup de soleil, d'une brûlure. Avoir le nez pelé.* Par anal. *Les platanes pèlent par plaques.*

Expr. fig. et fam. *Il a tant bu, tant parlé que la langue lui en a pelé. Peler de froid* ou, absolt. et pop., *peler*; avoir très froid.

PÈLERIN, -INE n. (rare au féminin). XI^e siècle, au sens d'« étranger » ; XII^e siècle, au sens actuel. Issu du latin *peregrinus*, « étranger, qui concerne l'étranger », lui-même dérivé de l'adverbe *peregri*, composé à l'aide de **pero*, « lointain », et *ager*, « champ, territoire, contrée ».

1. Homme ou femme qui, par dévotion, accomplit un pèlerinage en un lieu consacré. *Ces pèlerins vont à Rome, à Jérusalem, à Chartres. Les pèlerins de La Mecque, de Bénarès.*

Dans la tradition chrétienne. *Pèlerin de Saint-Michel*, personne qui va en ce lieu de culte ou qui en revient. *Les pèlerins de Saint-Jacques avaient pour emblème une coquille. Le bâton, le bourdon, le manteau du pèlerin*, les attributs de ceux qui voyageaient à pied vers les Lieux saints. Dans l'Écriture sainte. *Les pèlerins d'Emmaüs*, à qui le Christ apparut, après avoir ressuscité, et rendit l'espoir.

Proverbes anciens. *Rouge au soir, blanc au matin, c'est la journée du pèlerin, voir Matin. Pluie du matin n'arrête pas le pèlerin.*

2. Par ext. Personne qui voyage pour servir une cause. *Un pèlerin de la paix.* Expr. *Prendre son bâton de pèlerin*, se déplacer pour répandre ses idées.

3. Fig., fam. et vieill. Personne qui a de l'adresse, de la finesse, avec qui il est délicat de traiter. *Vous ne connaissez pas le pèlerin !*

4. En apposition, entre dans l'appellation courante de divers animaux. *Faucon pèlerin*, autre nom du faucon commun. *Requin pèlerin*, requin géant qui vit dans les mers tempérées et se nourrit de plancton. *Criquet pèlerin*, qui, à certaines périodes, se déplace en formant des nuées dévastatrices.

VÈN. *Cerf pèlerin*, cerf adulte ou vieillissant qui abandonne son habitat d'origine et se déplace, solitaire, de forêt en forêt.

PÈLERINAGE n. m. XII^e siècle. Dérivé de *pèlerin*.

1. Voyage entrepris dans un esprit de dévotion ou de pénitence vers un lieu sacré, où se célèbre un culte, un rite particulier, où sont déposées des reliques, où a vécu un saint personnage, où Dieu a choisi de se manifester à l'homme par une apparition, des miracles. *Accomplir un pèlerinage. Aller en pèlerinage aux Lieux saints. Pèlerinage marial. Le pèlerinage des gitans aux Saintes-Maries-de-la-Mer. Le pèlerinage à La Mecque est un des cinq piliers de l'islam.*

Par méton. Lieu dans lequel les croyants se rendent. *Notre-Dame de Lorette, Fatima, Lisieux sont de célèbres pèlerinages de la chrétienté.* Ensemble de pèlerins. *Un grand pèlerinage. Les processions du pèlerinage.*

Fig. *Cette vie n'est qu'un pèlerinage*, elle n'est qu'un voyage qui doit conduire à une autre vie.

2. Visite que l'on accomplit en un lieu afin de rendre hommage à quelqu'un ou de retrouver des souvenirs. *Se rendre en pèlerinage sur la tombe d'un ami. Pèlerinage littéraire*, sur les lieux où a vécu un écrivain ou sur ceux qu'il a décrits. *Pèlerinage sentimental. Faire un pèlerinage sur les lieux de son enfance, dans sa ville natale. Les Années de pèlerinage*, nom donné par Franz Liszt à trois volumes de pièces pour piano publiés entre 1848 et 1877.

Loc. *Un pèlerinage aux sources*, un retour à ses origines, une tentative pour retrouver ce que l'on a été.

PÈLERINE n. f. XVIII^e siècle. Dérivé de *pèlerin*.

1. Ancienn. Grand collet du manteau de pèlerin.

Par ext. Vêtement féminin formant comme un très large col rabattu, porté sur une robe ou un corsage. *Se couvrir les épaules, la poitrine d'une pèlerine de dentelle.*

2. Vêtement ample, sans manches, couvrant le buste et les bras, porté par les femmes comme un manteau court, ou par les hommes par-dessus un manteau, une cape. *Une pèlerine de fourrure, de laine. Manteau à pèlerine. La pèlerine d'un macfarlane. Certaines tenues ecclésiastiques comportent une pèlerine appelée « camail » ou « mosette ».*

3. Ample vêtement de dessus, long et enveloppant, ne possédant pas de manches mais des fentes pour passer les mains, et qui est généralement pourvu d'un capuchon. *Pèlerine imperméable. Les écoliers, les infirmières, les gardiens de la paix portaient autrefois des pèlerines.*

***PELETTE** n. f. XIX^e siècle. Dérivé de *pelle*.

Outil employé pour découper la terre servant à la fabrication des briques.

***PELEUR, -EUSE** n. XIX^e siècle. Dérivé de *peler*.

1. PEAUSSERIE. Personne chargée du pelage des peaux et du premier triage des laines qui en proviennent.

2. Machine d'usage industriel employée pour peler mécaniquement les légumes, les fruits.

***PÉLIADE** n. f. XIX^e siècle. Dérivé savant du grec *pelios*, « sombre ».

Grande vipère au corps sombre et au museau arrondi, commune en Europe. *La morsure de la péliade est très dangereuse. La péliade se nourrit d'oisillons et de rongeurs.* En apposition. *Vipère péliade.*

PÉLICAN n. m. XII^e siècle, pour désigner un oiseau ; XVI^e siècle, pour désigner un alambic et un instrument de dentiste. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *pelecanus*, du grec *pelekan*, « pélican », lui-même dérivé de *pelekus*, « hache ».

1. Grand oiseau aquatique palmipède, au long bec plat et large évoquant la forme d'une hache, dont la mandibule inférieure possède une sorte de poche membraneuse où il peut emmagasiner des poissons. *L'iconographie chrétienne a fait du pélican un symbole du Sauveur. Dans les armoiries ecclésiastiques notamment, le pélican est représenté dans son aire, transperçant de son bec sa poitrine d'où s'échappent des gouttes de sang (dites piété) que boivent ses petits. Musset, dans « La Nuit de mai », a immortalisé le pélican dévoré par ses petits.*

2. Par anal. MENUISERIE. Crochet de fer avec lequel on assujettit sur l'établi le morceau de bois que l'on veut travailler.

Ancient. Instrument recourbé utilisé pour l'extraction des molaires. CHIM. Variété d'alambic à double bec.

PELISSE n. f. XII^e siècle, *pelice*. Issu du latin *pellicia* (*vestis*), « (vêtement) de cuir », lui-même dérivé de *pellis*, « peau, cuir ».

Long manteau doublé ou simplement garni de fourrure. *Une pelisse de loutre, de zibeline. Pelisse de peau de mouton. Porter une pelisse par-dessus une tenue de soirée.* Par ext. Long manteau ouaté ou chaudement doublé.

Spécialt. Veste large fourrée, garnie de brandebourgs, qui fut portée par les hussards de l'Empire. A désigné aussi une veste longue bordée d'astrakan que les officiers de diverses armes portèrent jusqu'à la Première Guerre mondiale.

PELLAGRE n. f. XIX^e siècle, *pelagra*, nom masculin, puis *pellagre*. Emprunté de l'italien *pelagra*, de même sens, lui-même dérivé du latin *pellis*, « peau », et formé sur le modèle de *podagra*, « goutte aux pieds ».

PATHOL. Affection due à une carence en vitamine PP, ou acide nicotinique, qui se manifeste par des lésions de la peau et des muqueuses, par des troubles digestifs, neurologiques et psychiatriques. *La pellagre est endémique parmi les populations qui se nourrissent presque uniquement de maïs, sans apport de protéines animales. La pellagre, si elle n'est pas traitée, provoque la cachexie, voire la mort.*

***PELLAGREUX, -EUSE** adj. XIX^e siècle. Dérivé de *pellagre*.

Relatif à la pellagre ; atteint de pellagre. *Érythème pellagreux.*

PELLE n. f. XI^e siècle, *pele*. Issu du latin *pala*, « pelle, bêche », et proprement « ce qu'on enfonce », lui-même dérivé de *pangere*, « ficher, enfonce ».

1. Outil formé d'une plaque mince plus ou moins large et incurvée, fixée à un manche, et qui sert à creuser ou bien à ramasser, remuer, déplacer diverses matières, en particulier la terre, les grains, les déchets. *Pelle de bois, de métal. Creuser un trou avec une pelle. La pelle du jardinier, du terrassier. Pelle à feu, à charbon. Pelle à ordures, à poussière. Pelle d'écurie.*

Spécialt. *Pelle-bêche, pelle-pioche*, outils à manche court, conçus à l'usage de l'infanterie pour servir à des travaux de terrassement.

Par ext. *Pelle mécanique* ou *pelle hydraulique*, engin de terrassement monté sur des roues ou des chenilles et possédant un bras articulé terminé par un godet, qu'on emploie à des travaux d'excavation, pour déplacer de la terre, des gravats, etc. *Le conducteur d'une pelle mécanique.*

Loc. adv. fig. et fam. *À la pelle*, en grande quantité. *Brasser, remuer l'argent à la pelle. Ramasser des souvenirs à la pelle.*

Expr. fig. et pop. *Prendre une pelle*, tomber de tout son long et, par ext., éprouver un échec, subir un revers cuisant. *Être rond comme une queue de pelle*, être totalement ivre.

2. Ustensile possédant une extrémité plate formant spatule, fixée au bout d'un manche. *Pelle à four du boulanger, du pâtissier*, dont le très long manche permet de défourner le pain, les plaques de pâtisserie. *Pelle à sel*, petit accessoire avec lequel on prélève du sel dans une salière. *Pelle à tarte, à gâteau*, destinée au service de ces mets. *Pelle à glace.*

Spécialt. Instrument métallique qu'on chauffe fortement et qu'on passe sur des entremets pour obtenir une couche de caramel.

3. Extrémité large et plate d'une pagaie, d'un aviron, entrant dans l'eau durant la nage (on dit aussi *Pale*). *Coup de pelle*, coup d'aviron.

***PELLETAGE** n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *pelletier*.

Action de ramasser, de remuer, de déplacer certaines substances avec une pelle. *Un manœuvre employé au pelletage du charbon. Pelletage mécanique.*

PELLETÉE n. f. XV^e siècle, *palletée*. Dérivé de *pelle*.

Ce qu'on prend d'un coup de pelle, charge qui tient sur une pelle. *Pelletée de terre, de sable. Pelletée de plâtre, de ciment.*

***PELLETER** ◇ v. tr. (se conjugue comme *Jeter*). XVIII^e siècle. Dérivé de *pelle*.

1. Remuer avec une pelle. *Pelleter les grains pour les aérer. Pelleter du mortier.*

2. Ramasser et déplacer une substance au moyen d'une pelle. *Pelleter du minerai. Pelleter la neige pour dégager un chemin.*

PELLETERIE (*terie* se prononce parfois *tri*) n. f. XII^e siècle, au sens d'« art du pelletier », puis de « fourrure ». Dérivé de *pelletier*.

1. Art de préparer les peaux garnies de leur poil pour en faire des fourrures.

Par ext. Établissement où les peaux sont ainsi préparées ; commerce de ces peaux.

2. Peau apprêtée servant à la confection de fourrures. *Rapporter des pelleteries du Canada.* Au singulier, dans un sens collectif. *Le commerce de la pelleterie.*

***PELLETEUR, -EUSE** n. XIX^e siècle, pour désigner un ouvrier ; XX^e siècle, pour désigner une machine. Dérivé de *pelletier*.

1. Ouvrier qui effectue le pelletage. *Les pelletiers ont enlevé les gravats.*

2. N. f. Engin de terrassement analogue à la pelle mécanique et comportant un godet de grande contenance. *Ouvrir des tranchées avec une pelleuse.* Désigne aussi un engin comportant une chaîne sans fin munie de godets qui permet d'évacuer des déblais vers une benne, un silo, etc., au fur et à mesure du creusement.

PELLETIER, -IÈRE n. XI^e siècle. Dérivé de l'ancien français *pel*, « peau », avec influence du latin médiéval *pelletarius*, de même sens.

1. Personne qui prépare et vend les peaux destinées à la confection des fourrures.

2. N. f. Teigne dont la chenille mange les pelleteries.

***PELLICULAGE** n. m. XX^e siècle. Dérivé de *pellicule*.

1. Application d'une fine feuille transparente et protectrice de matière plastique sur un objet, un support imprimé.

2. PHOT. Opération par laquelle on sépare du support la couche sensible portant l'image photographique pour l'appliquer ensuite sur une plaque de métal. *Le pelliculage est un procédé employé en photogravure.*

***PELLICULAIRE** adj. XIX^e siècle. Dérivé de *pellicule*.

1. Qui forme une pellicule, une fine membrane. *Couche pelliculaire.*

2. Relatif aux pellicules du cuir chevelu.

PELLICULE n. f. XVI^e siècle, au sens de « pelure d'un fruit ». Emprunté du latin *pellicula*, « petite peau ».

1. Petite peau, membrane organique extrêmement fine. *Les grains de céréales sont enveloppés d'une pellicule appelée « balle » qu'on ôte en les mondant. La baudruche est une pellicule provenant de l'intestin du porc et du mouton. Les œnologues appellent « pellicule » l'enveloppe du grain de raisin.*

Spécialt. Petite écaille blanchâtre, fine squame qui se détache du cuir chevelu. *Sa veste est couverte de pellicules.*

2. Fine couche de consistance plus ou moins solide se formant à la surface d'une substance, ou se constituant par dépôt sur un objet. *Il s'est formé une pellicule sur cette tasse de lait, sur cette sauce. Un étang recouvert d'une pellicule de glace. Une pellicule de calcaire s'est déposée dans les conduits.* Spécialt. *Sirup cuit à la pellicule*, dont l'évaporation est prolongée jusqu'à l'obtention d'une pellicule à la surface du liquide.

Par ext. Couche très fine d'une substance, dont on recouvre une surface, un objet. *Des dragées enrobées d'une pellicule de sucre. Une pellicule d'enduit ignifuge.*

3. PHOT. CINÉMA. Feuille ou ruban très mince de matière synthétique souple, transparente et recouverte d'une émulsion sensible à la lumière, utilisée pour la prise de vues dans les appareils photographiques et cinématographiques (on dit aussi *Film*). *Rouleau, bobine, chargeur de pellicule. Pellicule en noir et blanc, en couleur. Une pellicule voilée. Le développement d'une pellicule.* Expr. *Fixer un moment, un événement sur la pellicule*, prendre des photographies ou filmer.

***PELLUCIDE** adj. XVI^e siècle. Emprunté du latin *pellucidus*, « transparent, diaphane », lui-même composé à l'aide de *per-*, qui marque l'intensité, et *lucidus*, « lumineux ».

Transparent. BIOL. *Membrane pellucide*, qui enveloppe l'ovule.

***PÉLOBATE** n. m. XIX^e siècle. Emprunté du grec *Pélobatês*, nom d'une grenouille dans le *Combat des rats et des grenouilles*, poème grec burlesque de date incertaine, lui-même composé à partir de *pêlos*, « boue, vase », et *bainein*, « marcher, aller ».

ZOOL. Crapaud fouisseur creusant dans les sols meubles, grâce à des éperons cornés situés au bord externe du pied.

***PÉLODYTE** n. m. XIX^e siècle. Composé à partir du grec *pêlos*, « boue, vase », et *dutês*, « plongeur », lui-même dérivé de *duein*, « plonger, s'enfoncer ».

ZOOL. Petit crapaud fouisseur d'Europe.

***PELOTAGE** n. m. XVIII^e siècle. Dérivé de *peloter*.

1. Ancienn. À la paume, le fait de jouer sans enjeu, sans s'astreindre aux règles, notamment avant d'engager la partie. Fig. Amusement, activité futile.

2. Action de mettre en pelotes. *Pelotage des écheveaux.*

3. Pop. Le fait de palper les formes, de caresser le corps d'une personne, pour flatter ou éveiller sa sensualité.

PELOTARI n. m. XIX^e siècle. Emprunté du basque *pelotari*, de même sens.

Joueur de pelote basque.

PELOTE n. f. XII^e siècle. Issu du latin tardif *pilotta*, de même sens, lui-même dérivé de *pila*, « balle ».

1. Petite masse de matière agglomérée, formant une boule. *Pelote de neige*, se disait anciennement pour *Boule de neige. Pelote de charpie. Pelote de fil*, que l'on obtient en enroulant le fil sur lui-même. *Mettre de la laine en pelotes. Dévider une pelote. Une pelote de ficelle.* Loc. fig. et fam. *Faire, arrondir sa pelote*, amasser patiemment de petits profits de manière à constituer peu à peu des économies, voire une somme importante. *Avoir les nerfs en pelote*, être fortement irrité, agacé. *Cette attente nous a mis les nerfs en pelote.*

Spécialt. PÊCHE. Boule de terre mélangée à de l'appât et enrobant l'hameçon que l'on jette dans les rivières, les étangs, pour amorcer le poisson. *Pêcher à la pelote.* – ZOOL. *Pelote de régurgitation* ou *de réjection*, petit amas de débris alimentaires non digestibles, que rejettent certains oiseaux, particulièrement les rapaces. *Les pelotes de la chouette, du hibou, de la buse. Pelote plantaire*, autre nom du coussinet plantaire (voir *Coussinet*).

Par ext. *Pelote d'épingles* ou *pelote à épingles*, petit coussin monté sur un support ou sur une sorte de bracelet, et dans lequel on pique des épingles, des aiguilles. Expr. fig., fam. et vieillie. *C'est une pelote d'épingles*, se dit d'une personne de mauvaise humeur, irritable.

Par anal. HIPPOL. Tache blonde et arrondie, de dimension et de tracé variables, qu'un cheval porte au front et qui est indiquée dans son signallement. *Pelote en tête.*

2. SPORTS. Balle servant autrefois au jeu de paume. Par ext. Balle, constituée à l'origine de gomme et de cuir, servant au Pays basque à divers jeux dérivés de la paume et désignés sous le terme de *Pelote basque. Un fronton, un trinquet de pelote basque. La pelote basque se pratique à mains nues, avec un battoir de bois, avec un gant ou avec le chïstera.*

3. Seulement au pluriel. Abréviation de *Peloton*, dans l'expression figurée et populaire empruntée de l'argot militaire *Envoyer quelqu'un aux pelotes*, le rembarrier, le repousser avec brusquerie.

PELOTER v. intr. et tr. XIV^e siècle. Dérivé de *pelote*.

I. V. intr. Ancienn. À la paume, se renvoyer la balle sans engager une partie réglée, pour s'échauffer, s'entraîner.

Expr. fig. *Peloter en attendant partie*, faire quelque chose de peu de conséquence, en attendant mieux.

II. V. tr. 1. Mettre en pelote. *Peloter de la laine.*

2. Pop. Caresser à la dérobee, de manière suggestive. *Il aime à peloter les femmes. Se faire peloter.*

Fig. Flatter quelqu'un pour en obtenir des faveurs.

***PELOTEUR, -EUSE** n. XIX^e siècle. Dérivé de *peloter*.

1. TECHN. Ouvrier, ouvrière qui met le fil en pelote ou qui conduit la machine effectuant les opérations de pelotage. Par ext. Au féminin. Désigne aussi cette machine elle-même. (On dit aussi *Pelotonneur, Pelotonneuse*.)

2. N. m. Pop. Homme qui aime à peloter les femmes, qui s'autorise des caresses suggestives. *C'est un peloteur*.

PELTON n. m. XV^e siècle, au sens de « petite pelote » ; XIX^e siècle, au sens de « groupe de concurrents ». Dérivé de *pelote*.

1. Petite pelote. *Peloton de coton à broder, de laine*, formé en enroulant le fil sur lui-même. *Un nid construit avec des pelotons de mousse. Un peloton de graisse*, une petite masse de graisse formant comme une boule et, fig., fam. et vieilli, un oiseau, un animal, un enfant extrêmement gras.

Expr. *Se mettre en peloton*, ramasser tous ses membres de manière que le corps forme une sorte de boule. *Se mettre en peloton dans son lit*. (On dit généralement *Se pelotonner*.)

2. Petit nombre de personnes réunies en un groupe. *Les curieux s'assemblèrent sur la place par pelotons*. Ne se rencontre plus guère que dans des emplois spécialisés.

MILIT. Unité constituée à l'origine de soldats de plusieurs armes, et dont l'importance et la composition ont beaucoup varié au cours du temps. Désigne désormais l'unité élémentaire de certaines armes, qui constitue la subdivision d'une compagnie, d'un escadron ou qui peut être formée à l'occasion d'une mission particulière. *Peloton de l'arme blindée et cavalerie, de gendarmerie, du train. Peloton d'infanterie. Chef de peloton. Aligner son peloton. Feu de peloton*, commandement donné à tous les soldats d'un peloton de tirer en même temps. *Peloton de surveillance, d'intervention. Peloton de punition* (anciennt.), unité disciplinaire regroupant des soldats punis. *Peloton d'exécution*, groupe de soldats désignés pour fusiller un condamné. Spécialt. Unité assurant aux militaires une formation de sous-officier ou d'officier (par référence à l'usage du terme *Peloton* en interjection dans divers commandements). *Suivre l'école du peloton*.

SPORTS. Ensemble que constitue le gros des concurrents d'une course lorsqu'ils restent groupés. *Un peloton de chevaux. Des coureurs cyclistes qui roulent en peloton, qui s'échappent du peloton, qui collent au peloton. Mener le peloton*. Fig. *Être dans le peloton de tête, de queue*, figurer parmi les meilleurs, les moins bons de sa catégorie ou de ceux à qui on peut être comparé. *Cet élève est dans le peloton de tête*.

PELTONNER v. tr. et pron. XVII^e siècle. Dérivé de *peloton*.

1. V. tr. Mettre en peloton. *Pelotonner du fil, de la soie*.

2. V. pron. S'agglomérer en formant de petites masses (vieilli). *La neige humide, le sel se pelotonne*.

Par ext. Se replier, s'enrouler sur soi-même. SC. NAT. *Des capillaires, des vaisseaux qui se pelotonnent. Canal pelotonné. Dactyle pelotonné*, graminée vivace, utilisée comme plante fourragère, dont l'inflorescence ramifiée est formée de groupes d'épillets denses et serrés.

Spécialt. Se dit d'une personne ou d'un animal qui replie ses membres et ramasse son corps en forme de boule. *Se pelotonner au fond d'un fauteuil. Le hérisson se pelotonne en cas de danger. Un enfant pelotonné contre sa mère*, blotti contre elle. *Un chat pelotonné dans sa corbeille*.

***PELTONNEUR, -EUSE** n. XIX^e siècle. Dérivé de *pelotonner*.

Voir *Peloteur*.

PELOUSE n. f. XVI^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du provençal *pelouso*, de même sens, du latin *pilosus*, « poilu ».

Terrain couvert d'herbe rase et drue, planté de gazon ; l'herbe, le gazon même. *Les pelouses d'un parc, d'un jardin public. Entretien, arroser, tondre la pelouse. Le dressage d'une pelouse*, voir *Dressage*.

Spécialt. Terrain gazonné sur lequel on pratique certains sports, notamment des jeux de balle ou de ballon. *Les footballeurs font leur entrée sur la pelouse*. HIPPISE. Enceinte gazonnée d'un hippodrome dans laquelle le public est admis, moyennant un prix moindre que le droit d'accès au pesage ou au pavillon. *La pelouse d'Auteuil, de Chantilly*.

PELTASTE n. m. XVIII^e siècle. Emprunté du grec *peltastês*, de même sens, lui-même dérivé de *peltê*, qui désignait un petit bouclier.

ANTIQU. GRECQ. Soldat armé du bouclier appelé « pelte », par opposition à l'hoplite, plus lourdement équipé.

PELTE n. f. XVIII^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin, du grec *peltê*, de même sens.

ANTIQU. GRECQ. Petit bouclier en forme de croissant, fait de bois ou d'osier couvert de cuir, porté par les troupes légères. *Dans les bas-reliefs antiques, les Amazones étaient souvent représentées armées de peltes*.

(On use aussi de la forme latine *Pelta*.)

***PELTÉ, -ÉE** adj. XIX^e siècle. Dérivé de *pelte*, par analogie de forme.

BOT. Dont le pétiole est uni au limbe en un point proche du milieu de la feuille.

PELUCHE n. f. (on emploie aussi depuis le XVII^e siècle la graphie *Pluche*, conforme à une prononciation courante). XVI^e siècle, au sens d'« étoffe de soie ». Issu, par l'intermédiaire de l'ancien français *peluchier*, du latin tardif **pilucare*, « pincer, tirer, épilucher », lui-même dérivé de *pilare*, « enlever les poils ».

1. Étoffe travaillée comme le velours, mais dont le poil est long et permet d'obtenir des effets mats ou brillants ou d'imiter la fourrure. *Peluche de soie, de coton, de laine, de fibres synthétiques. Une couverture de peluche. Un manteau doublé de peluche. Une balle, un ours en peluche*. Ellipt. Pour désigner un jouet fait de cette matière et figurant généralement un animal. *Offrir une peluche à un enfant*.

2. Petit brin de fil qui se détache d'une étoffe. *Ce torchon laisse des peluches sur les verres*.

3. Se dit parfois d'un flocon de poussière sur le sol, sous les meubles (on dit plutôt *Mouton*).

PELUCHER ou, parfois, **PLUCHER** v. intr. XVIII^e siècle. Dérivé de *peluche*.

En parlant d'une étoffe. Montrer, souvent sous l'effet de l'usure, des fils, des poils qui se redressent ou se détachent. *Cette couverture de laine commence à pelucher*. Par méton. *Un manteau qui peluche*.

PELUCHEUX, -EUSE ou, parfois, **PLUCHEUX, -EUSE** adj. XIX^e siècle. Dérivé de *peluche*.

Qui a l'aspect de la peluche ou qui donne au toucher la sensation de la peluche. *Tissu pelucheux. La tige pelucheuse du chardon*.

PELURE n. f. XII^e siècle, au sens de « lambeau, part d'un butin, dépouille » ; XIII^e siècle, au sens de « toison, peau ». Dérivé de *peler*.

Peau ou enveloppe de certains fruits, de certains légumes, lorsqu'on l'a détachée en les pelant. *Pelure de poire, de pêche, d'orange. Des pelures de pomme de terre.* Spécialt. *Des pelures de truffe*, utilisées pour parfumer certains mets. *Pelure d'oignon*, voir *Oignon*.

Par ext. Désigne aussi parfois ce qu'on ôte de divers aliments, croûte, peau, etc. *Pelures de saucisson*.

Par anal. En apposition. *Papier pelure*, papier très fin, légèrement transparent.

PELVIEN, -ENNE adj. XIX^e siècle. Dérivé de *pelvis*.

1. ANAT. Qui appartient ou se rapporte au bassin. *Ceinture pelvienne*, formée par les deux os iliaques et le sacrum, et qui relie les membres inférieurs au tronc. *Plancher pelvien*, syn. de *Périnée*. *Cavité pelvienne*, cavité circonscrite par la partie inférieure du bassin osseux (on dit aussi *Canal pelvien*). *Le fœtus emprunte la cavité pelvienne lors de la dernière phase de l'accouchement*.

2. ZOOL. *Membres pelviens*, membres postérieurs des vertébrés tétrapodes. Par anal. *Les nageoires pelviennes* ou, subst., *les pelviennes*, les nageoires paires des poissons situées dans la partie postérieure du corps, qui s'articulent sur deux plaques ossifiées ou cartilagineuses.

***PELVIS** (s se fait entendre) n. m. XVII^e siècle. Emprunté du latin *pelvis*, « chaudron, bassin ».

ANAT. Autre nom du bassin.

***PEMMICAN** n. m. XIX^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire de l'anglais, de l'algonquin *pimekan*, de même sens, lui-même composé à partir de *pimu*, « graisse », et *kan*, « préparé ».

Préparation alimentaire à base de viande séchée réduite en poudre et additionnée de graisse, consommée à l'origine par les Indiens d'Amérique du Nord, puis par les trappeurs, les marins, les explorateurs.

PÉNAL, -ALE adj. (pl. *Pénaux, -ales*). XII^e siècle, *poinal*. Emprunté du latin *poenalis*, de même sens, lui-même dérivé de *poena*, « réparation, châtimement ».

DROIT. 1. Relatif aux peines, ainsi qu'aux crimes et aux délits qu'elles sanctionnent (par opposition à *Civil*). *Droit pénal* ou *criminel*, partie du droit qui a pour objet la prévention et la répression des actes prohibés par la loi. *Code pénal*, recueil des textes de lois définissant les infractions, et les sanctions qui leur sont applicables. *Code de procédure pénale*. *Les lois pénales. Responsabilité pénale*, obligation pour une personne de répondre des infractions qu'elle a commises. *Majorité, minorité pénale*, voir ces mots. *Une condamnation pénale. Plaider devant une juridiction pénale* et, subst., au masculin, *plaider au pénal*.

2. DROIT CIVIL. *Clause pénale*, stipulant le montant des dommages et intérêts que devra verser la partie qui n'exécuterait pas une obligation contractuelle.

***PÉNALEMENT** adv. XVI^e siècle. Dérivé de *pénal*.

DROIT. En matière pénale ; selon une procédure pénale. *Être pénalement responsable de ses actes*.

***PÉNALISATION** n. f. XIX^e siècle. Emprunté de l'anglais *penalization*, de même sens.

1. SPORTS. Action d'infliger une sanction à une équipe, à un joueur ; la pénalité elle-même. *Infliger deux minutes de pénalisation à un coureur cycliste*.

2. DROIT. Mouvement tendant à la multiplication des lois pénales.

***PÉNALISER** v. tr. XX^e siècle. Emprunté de l'anglais *to penalize*, de même sens.

SPORTS. Infliger une pénalité, une sanction à une équipe ou à un joueur. *Ce footballeur a été pénalisé pour une action dangereuse*.

Par ext. Causer un désavantage, un préjudice à quelqu'un ; mettre dans une situation d'infériorité. *Les producteurs locaux sont pénalisés par la concurrence étrangère. Cette mesure pénalise les revenus les plus faibles*.

***PÉNALISTE** n. XX^e siècle. Dérivé de *pénal*.

DROIT. Spécialiste du droit pénal. *C'est un grand pénaliste*. En apposition. *Un avocat pénaliste*.

PÉNALITÉ n. f. XIV^e siècle. Dérivé de *pénal*.

1. DROIT. Caractère de ce qui est passible d'une peine, d'une sanction. *La pénalité d'un acte*.

Par méton. La sanction encourue pour une infraction.

Spécialt. Sanction pécuniaire appliquée à certains délits tels les délits fiscaux. *Pénalités de retard*. Sanction, non réparatrice, de la violation d'un contrat. *L'astreinte, l'amende civile sont des pénalités*.

2. Par ext. SPORTS. Sanction infligée à un joueur, à une équipe qui, dans une épreuve sportive, contrevient au règlement. *Points de pénalité. Coup de pied de pénalité*, au rugby, tir au but accordé à une équipe après une faute de l'équipe adverse. *Essai de pénalité*.

***PENALTY** ◇ (e se prononce é) n. m. (pl. *Penaltys* ou *Penalties*). XIX^e siècle, *penalty goal*, « but de pénalité » ; XX^e siècle, *penalty kick*, « tir de pénalité », puis *penalty*. Mot anglais signifiant « sanction, pénalité ».

Au football, pénalité sanctionnant une faute grave commise par un joueur dans la surface de réparation de son équipe et qui consiste en un tir au but accordé à l'équipe adverse ; par méton., ce tir lui-même (le penalty est également prévu par les règles du handball, du hockey). *Le gardien doit être seul face au tireur du penalty. Siffler un penalty. Marquer un penalty, sur penalty. Arrêter un penalty*. (On dira mieux *Coup de pied de réparation* ou *Tir de réparation*.)

***PÉNARD, -ARDE** adj. Voir *Peinard, -arde*.

PÉNATES n. m. pl. XVI^e siècle. Emprunté du latin *penates*, « dieux protecteurs du foyer », puis « demeure, maison », lui-même dérivé de *penus, penoris*, « partie intérieure de la maison où étaient cachées les provisions », puis « garde-manger ».

ANTIQ. ROM. Divinités protectrices du foyer auxquelles était rendu un culte domestique. *Les lares et les pénates. Les pénates publics*, les dieux protecteurs de la cité. *À Rome, les pénates publics étaient honorés dans le temple de Vesta*. En apposition. *Les dieux pénates*.

Par méton. Statuettes représentant ces divinités. *Les pénates étaient placés dans l'atrium*.

Fig., fam. et plaisant. Dans quelques locutions. *Porter, transporter ses pénates ailleurs*, s'installer ailleurs, déménager. Par méton. *Regagner ses pénates, rentrer dans ses pénates*, rentrer chez soi.

PENAUD, -AUDE adj. XVI^e siècle. Dérivé de *peine*.

Qui demeure embarrassé ou honteux à la suite d'une déception, d'un échec, d'une bévue. *Cette déconvenue l'a laissé tout penaud*. Par méton. *Air penaud, mine penaude*.

***PENCE** (*en se prononce ènn*) n. m. pl. Voir *Penny*.

PENCHANT, -ANTE adj. et n. XVI^e siècle. Participe présent de *pencher*.

I. Adj. Vieilli. Qui n'est plus d'aplomb, qui s'incline. *Mur penchant*. Fig. Qui est sur le déclin.

II. N. m. **1.** Pente, versant. *Le penchant d'une colline, d'une montagne*.

Expr. fig. et vieillie. *Être sur le penchant de sa ruine*, aller à sa ruine, être sur le point d'être détruit.

2. Propension, inclination naturelle. *Se laisser aller, s'abandonner à ses penchants. Suivre ses penchants. Combattre ses mauvais penchants. Avoir un fort penchant pour la rêverie, pour l'oisiveté. Il a un certain penchant à la plaisanterie. Un penchant à n'écouter que soi*.

Spécialt. Inclination amoureuse, attirance qu'on ressent pour quelqu'un. *Avoir du penchant pour une personne*.

***PENCHÉ, -ÉE** adj. Date incertaine. Participe passé de *pencher*.

Incliné. *La tour penchée de Pise. Une écriture fine et penchée. Elle restait penchée sur son ouvrage*.

Expr. fig. et plaisante. *Avoir, prendre des airs penchés*, se donner, par affectation, un air tendre ou mélancolique.

PENCHEMENT n. m. XVI^e siècle. Dérivé de *pencher*.

Vieilli. Le fait de prendre ou d'avoir une certaine inclinaison ; état de ce qui est penché. *Le penchement d'une façade*.

PENCHER v. tr. et intr. XIII^e siècle, *pengier*. Issu du latin populaire *pendicare*, de même sens, lui-même dérivé de *pendere*, « pendre ».

I. V. tr. Incliner vers le bas de quelque côté, mettre hors d'aplomb. *Pencher la tête à droite, à gauche. Pencher le buste en avant*.

Pron. Incliner le haut du corps. *Se pencher en avant. Se pencher par la fenêtre. Se pencher par-dessus bord. Il s'est penché vers son voisin*. Expr. *Les fées se sont penchées sur son berceau*, voir *Fée*. Fig. Considérer avec attention, examiner. *Se pencher sur une question, un problème. Le tribunal s'est penché sur le passé de l'accusé*.

II. V. intr. **1.** Être hors de son aplomb, être dans une position oblique par rapport à l'horizontale ou à la verticale. *Cet arbre penche dangereusement*. Expr. fig. *Faire pencher la balance*, voir *Balance*. Prov. *On tombe toujours du côté où l'on penche*, on finit toujours par céder à ses inclinations.

2. Fig. Être enclin, porté à préférer une chose à une autre. *Il penche plus volontiers vers la clémence que vers la rigueur. Je pencherais plutôt pour la première solution. Le jury penche pour l'acquittement*.

PENDABLE adj. XIII^e siècle. Dérivé de *pendre*.

Qui mérite la pendaison (vieilli).

Par exag. *Un cas pendable*, qui ne mérite pas l'indulgence. Expr. fig. et fam. *Jouer un tour pendable à quelqu'un*, un mauvais tour.

***PENDAGE** n. m. XVI^e siècle, *pendaige*, « pendaison » ; XVIII^e siècle, au sens actuel. Dérivé de *pendre*.

GÉOL. Angle que forme, avec l'horizontale, la ligne correspondant à la plus forte pente d'un filon, d'une couche stratigraphique, d'une faille, etc. *Le pendage se mesure avec un clinomètre*.

PENDAISON n. f. XVII^e siècle. Dérivé de *pendre*.

1. Action de pendre quelqu'un ou de se pendre ; peine consistant à pendre quelqu'un. *Risquer la pendaison. Être condamné à la pendaison. Assister à une pendaison. Suicide par pendaison*.

2. Action d'accrocher, de suspendre quelque chose. Ne s'emploie guère que dans l'expression figurée *Pendaison de crémaillère*, fête que l'on donne pour célébrer son installation dans un nouveau logis. *Se rendre, être invité à une pendaison de crémaillère*.

I. PENDANT, -ANTE adj. XII^e siècle. Participe présent de *pendre*.

1. Qui pend. *Le cocker a les oreilles pendantes. Être assis, les jambes pendantes. Décorations pendantes*, indication qui invite les membres d'un ordre à porter leurs décorations lors de cérémonies officielles. Expr. *Avoir la langue pendante*, se dit d'un chien haletant qui laisse sa langue pendre hors de sa gueule.

Spécialt. DROIT. *Fruits pendants par les racines*, fruits encore attachés à l'arbre ou au sol. *Les fruits pendants par les racines font partie du fonds*. – SIGILLOGRAPHIE. *Sceau pendant*, suspendu par une attache de cuir, de soie, etc. – ARCHIT. *Clef pendante*, clef de voûte sur croisée d'ogives qui forme une forte saillie sous l'intrados et qui est le plus souvent ornée.

2. DROIT. Qui n'a pas encore été jugé. *Un procès pendant. Une procédure pendante*.

Par ext. *Une question encore pendante*, qui n'est pas encore résolue.

***II. PENDANT** n. m. XI^e siècle. Dérivé de *pendre*.

1. Ce qui pend ou ce qui sert à pendre quelque chose. *Pendant d'oreille*, parure de pierreries, de métal précieux, etc., qu'on suspend à l'oreille par une boucle ; le bijou formé par la boucle et la parure. *Des pendants d'oreilles en diamants. Pendant d'épée* (anciennt.), courroie qui soutenait le fourreau de l'épée.

HÉRALD. Chacun des petits ornements, ordinairement au nombre de trois, qui pendent sous le lambel.

2. Objet, ornement qui présente des caractères, des proportions similaires à un autre et que l'on place vis-à-vis ou à côté de lui pour créer un effet de symétrie. *Il faudrait un pendant à ce vase*.

Par ext. *Cette aventure est le pendant de la vôtre*.

Loc. verb. *Faire pendant à*, être placé en regard de, être symétrique à, et, par ext., comparable à. *Dans les « Vies des hommes illustres » de Plutarque, la vie de César fait pendant à celle d'Alexandre. Ce monologue fait pendant à celui du premier acte*. Absolt. *Ces deux tableaux de Dürer font pendant, se font pendant*.

III. PENDANT prép. XIII^e siècle, *ce pendant*, « cela étant en cours d'expiration » ; XV^e siècle, au sens actuel. Participe présent de *pendre*, « être en suspens », employé adjectivement dans des expressions comme *le débat pendant*, et perçu comme une préposition quand il était antéposé : *pendant le débat*.

1. Tout au long de. *Il fut banni pendant plusieurs années. Il est resté muet pendant tout le trajet. Je vous ai attendu pendant plus d'une heure. Pendant tout le temps que dura la guerre, la famine sévit dans le pays*.

2. Au cours de. *Plusieurs records ont été battus pendant cette compétition. Nous avons essuyé une tempête pendant la traversée*.

3. Loc. conj. *Pendant que*. Marque la durée, la simultanéité. *Il a beaucoup lu pendant qu'il était souffrant. Quelqu'un a téléphoné pendant que vous étiez sorti. Profitez de l'occasion pendant qu'il en est encore temps*.

Peut s'employer avec une idée d'opposition ou une nuance causale. *Il veillait pendant que tous dormaient. Pendant que vous êtes là, j'aimerais vous poser une question.*

Fam. *Pendant que j'y pense, rapportez-moi le journal.* Iron. Pour souligner l'inconduite, le sans-gêne d'une personne. *Traitez-moi de menteur pendant que vous y êtes !*

PENDARD, -ARDE n. XIV^e siècle, *pendart*, « bourreau » ; XV^e siècle, au sens de « vaurien ». Dérivé de *pendre*.

Fam. et plaisant. Vaurien, fripon qui mériterait la corde. *C'est un grand pendard.*

PENDELOQUE n. f. XIII^e siècle, *pendeloche*, « membre viril » ; XVII^e siècle, au sens actuel. Dérivé de l'ancien français *pendeler*, « pendiller ».

Bijou, pierrerie que l'on suspend à un anneau, une chaînette ou, plus souvent aujourd'hui, à une boucle d'oreille. *Porter des pendeloques de diamant.*

Par anal. Ornement de verre, de cristal suspendu à un lustre.

PENDENTIF n. m. XVI^e siècle. Dérivé savant du latin *pendens*, *pendentis*, participe présent de *pendere*, « pendre ».

1. Bijou que l'on porte suspendu à un collier, à une chaîne. *Un pendentif d'émeraude. Porter un camée en pendentif.*

2. ARCHIT. Portion d'une voûte sphérique, de forme triangulaire, comprise entre chacun des grands arcs qui supportent une coupole s'élevant au-dessus d'une base carrée. *Coupole sur pendentifs.*

PENDERIE n. f. XVI^e siècle, au sens de « pendaison », puis de « lieu où l'on pend les choses ». Dérivé de *pendre*.

Petite pièce, placard ou partie d'une armoire où l'on suspend des vêtements.

***PENDILLE** n. f. Date incertaine. Déverbal de *pendiller*.

MARINE. Filin rattachant l'ancre ou le corps-mort à la bouée qui les signale.

PENDILLER v. intr. XIII^e siècle. Dérivé de *pendre*.

Pendre en étant exposé au vent, en se balançant légèrement. *Du linge pendille aux fenêtres.*

***PENDILLON** n. m. XVI^e siècle. Dérivé de *pendiller*.

THÉÂTRE. Chacune des deux pièces de tissu ou des deux toiles peintes que l'on suspend de part et d'autre de la scène pour la réduire.

***PENDOIR** n. m. XIII^e siècle. Dérivé de *pendre*.

Corde, crochet utilisé par les bouchers pour suspendre la viande.

***PENDOILLER** v. intr. XIII^e siècle. Dérivé de *pendre*.

Fam. Pendre de manière disgracieuse, mollement. *Sa chemise pendouille hors de son pantalon. Ces stores pendouillent.*

Transt. et vieilli. Pendre quelqu'un. « *Si vous pendouillez Pierre, pendouillez-moi avec* », paroles d'une chanson populaire.

PENDRE v. tr. et intr. (se conjugue comme *Attendre*). X^e siècle. Issu du latin *pendere*, « être suspendu », puis « dépendre de ».

I. V. tr. 1. Attacher, accrocher quelque chose par une extrémité, à distance du sol. *Pendre de la viande à un croc. Pendre un lièvre par les pattes arrière. Pendre du linge à sécher. Pendre son manteau à une patère.* Pron. *Se pendre à la barre, aux anneaux.*

Expr. fig. *Se pendre au bras de quelqu'un*, s'accrocher à son bras. *Se pendre, être pendu au cou de quelqu'un*, l'étreindre, ou ne pas le quitter, l'accaparer. *Cet enfant est toujours pendu au cou de sa mère. Pendre la crémaillère, voir Crémaillère.* Fam. *Avoir la langue bien pendue*, avoir une grande facilité de parole. *Être pendu aux basques de quelqu'un*, le suivre partout et l'importuner. *Être pendu à son téléphone*, passer beaucoup de temps à téléphoner. *Être pendu aux lèvres de quelqu'un*, l'écouter attentivement. *Faire le cochon pendu*, se laisser pendre à une barre par les jambes, la tête en bas.

2. Mettre à mort quelqu'un en le suspendant par le cou à l'aide d'une corde, d'un lien. *Pendre quelqu'un haut et court. Le condamné sera pendu à l'aube. On l'a pendu en effigie.*

Pron. *De désespoir, il se pendit.*

Expr. fig. *Dire pis que pendre de quelqu'un*, en dire beaucoup de mal. *Il ne vaut pas la corde pour le pendre*, c'est un vaurien. Fam. *Je veux, je veux bien être pendu si...*, formule qui renforce une déclaration. *Je veux bien être pendu si j'ai compris un mot de son discours. Allez vous faire pendre ailleurs* ou, simplement, *allez vous faire pendre*, se dit à une personne qui vous importune. Pron. *Il y a de quoi se pendre* (vieilli), s'emploie par exagération à propos d'un événement désagréable. *Il n'y a pas de quoi se pendre*, cela n'a pas beaucoup d'importance.

II. V. intr. 1. Être suspendu, accroché par une extrémité. *Un trousseau de clefs pendait à sa ceinture. Des fruits qui pendent aux branches.* Par ext. *Laisser pendre ses jambes dans le vide.*

Expr. fig. et fam. *Cela lui pend au nez*, risque fort de lui arriver.

2. Tomber, descendre trop bas. *Sa robe pend d'un côté. Renouez ce cordon qui pend.*

***PENDU** n. m. XII^e siècle. Participe passé substantivé de *pendre*.

Personne morte par pendaison.

Expr. fig. Par allusion à une superstition qui voulait que garder avec soi un morceau de corde de pendu portât bonheur. *Il a de la corde de pendu dans sa poche. Avoir une chance, une veine de pendu* (fam.), une chance insolente.

Prov. *Il ne faut pas parler de corde dans la maison d'un pendu*, voir *Corde*.

Titre célèbre : *La Ballade des pendus*, de François Villon (publiée en 1489).

Spécialt. Jeu qui consiste à deviner un mot lettre par lettre, les erreurs étant sanctionnées par le dessin des différentes parties d'une potence et du pendu qui y est accroché. *Jouer au pendu.*

PENDULAIRE adj. XIX^e siècle. Dérivé de *pendule I*.

1. PHYS. Qui se rapporte au pendule. *Mouvement pendulaire*, mouvement d'un corps qui oscille de part et d'autre de son point d'équilibre.

CH. DE FER. *Système pendulaire*, dispositif permettant à un véhicule de s'incliner latéralement vers l'intérieur des courbes de la voie qu'il emprunte. Par méton. *Voiture, rame pendulaire*, voiture ou rame équipée de ce dispositif.

2. Par anal. *Migration pendulaire*, déplacement des travailleurs qui, chaque jour ouvré, quittent la ville, le pays où ils sont domiciliés pour se rendre à leur lieu de travail, puis font le trajet inverse.

I. PENDULE n. m. XVII^e siècle. Forme abrégée de *funependule*, emprunté du latin scientifique *funependulus*, « suspendu à un fil », lui-même composé à l'aide de *funis*, « fil », et *pendulus*, « qui est en suspension ».

1. PHYS. Solide suspendu à un point fixe ou à un axe et qui oscille librement sous l'action de la gravité après qu'on l'a mis en mouvement en l'écartant de sa position d'équilibre. *Pendule simple* ou *pendule mathématique*, modèle théorique formé d'une masse que l'on suppose concentrée en un point et suspendue à un fil inextensible et sans masse. *Pendule pesant* ou *pendule composé*, dont la masse n'est pas concentrée en un point. *Fréquence*, *période d'un pendule*. *Les oscillations isochrones d'un pendule*. *Les lois régissant le mouvement d'un pendule furent découvertes par Galilée*. *Pendule de Foucault*, constitué d'une masse de 28 kilogrammes suspendue à un fil de 67 mètres, accroché à la coupole du Panthéon, que le physicien français Léon Foucault utilisa en 1851 pour mettre en évidence la rotation de la Terre. *Pendule cycloïdal*, voir *Cycloïdal*.

Par anal. Solide qui oscille sous l'action de forces autres que celle de la pesanteur. *Pendule élastique*, *pendule de torsion*. *Pendule magnétique*. TECHN. *Pendule d'horloge*, pendule permettant de donner sa régularité au mouvement d'une horloge.

Par ext. *Pendule de sourcier*, censé servir à situer les points d'eau. *Pendule de radiesthésiste*, censé servir à déceler les ondes.

Titre célèbre : *Le Puits et le Pendule*, conte d'Edgar Poe (1845).

2. ALPINISME. Mouvement pendulaire qu'opère un alpiniste suspendu à une corde. *Il fit un pendule pour franchir ce passage difficile*.

II. PENDULE n. f. XVII^e siècle. Tiré de *pendule I*, dans l'expression *horloge à pendule*.

Petite horloge dont le mouvement était, à l'origine, entretenu et réglé par un pendule. *Le cadran, les aiguilles d'une pendule*. *Pendule de bureau*. *Pendule électrique*, *pendule à quartz*. *Une pendule qui avance, qui retarde*. Expr. fig. et fam. *Remettre les pendules à l'heure*, mettre les choses au point, rappeler un état de fait. *Être réglé comme une pendule*, être toujours à l'heure, ne jamais s'écarter de ses habitudes.

Par ext. Boîtier, souvent décoré, qui contient cette horloge. *Une pendule de bronze doré*. *Une pendule Louis XV trônait sur la cheminée*.

***PENDULER** v. intr. XX^e siècle. Dérivé de *pendule I*.

ALPINISME. Opérer un pendule.

PENDULETTE n. f. XIX^e siècle. Dérivé de *pendule II*.

Petite pendule.

PÊNE n. m. XIII^e siècle. Issu, par l'intermédiaire du latin *pessulus*, de même sens, du grec *passalos*, « clou, cheville, piquet », lui-même dérivé de *pégnunai*, « planter, ficher », puis « coaguler, durcir ».

Partie d'une serrure ou d'un verrou que l'on actionne, pour la faire entrer dans la gâche ou l'en faire sortir, selon que l'on veut fermer ou ouvrir une porte. *Pêne dormant*, qui ne peut être manœuvré qu'à l'aide d'une clef. *Pêne à demi-tour* ou *à ressort*, dont l'extrémité est taillée en biseau et que l'on

peut manœuvrer à l'aide d'une poignée. *Les portes munies d'une serrure avec un pêne à ressort peuvent être fermées d'une simple poussée*. *Pêne à pignon*, voir *Pignon II*.

***PÉNÉPLAINE** n. f. XX^e siècle. Emprunté de l'anglais *penplain*, de même sens, lui-même composé de *pene-*, tiré du latin *paene*, « presque », et *plain*, « plaine ».

GÉOGR. Vaste plaine faiblement ondulée, parfois dominée par des reliefs résiduels, et qui résulte de l'action prolongée de l'érosion.

PÉNÉTRABILITÉ n. f. XVI^e siècle. Dérivé de *pénétrable*.

Qualité de ce qui est pénétrable.

PÉNÉTRABLE adj. XIV^e siècle. Emprunté du latin *penetrabilis*, de même sens.

Qui peut être pénétré, où l'on peut pénétrer. *Une forêt difficilement pénétrable*. Fig. *Un esprit pénétrable aux bonnes, aux mauvaises influences*.

Par ext. Que l'on peut comprendre, saisir par l'esprit. *Un texte obscur et peu pénétrable*.

PÉNÉTRANT, -ANTE adj. et n. f. XIV^e siècle. Participe présent de *pénétrer*.

I. Adj. 1. Qui entre en profondeur. *Un baume pénétrant*. *Une pluie, une humidité pénétrante*. *Une odeur pénétrante*. Fig. *Un regard pénétrant*.

MÉD. *Plaie pénétrante*, profonde au point d'atteindre une cavité viscérale.

2. Qui manifeste de l'acuité d'esprit, de la perspicacité. *Un jugement pénétrant*. *Une remarque pénétrante*.

II. N. f. MILIT. Voie de communication reliant l'arrière d'un front à l'avant.

Par anal. Grande voie de circulation reliant la périphérie d'une agglomération à son centre.

PÉNÉTRATION n. f. XIV^e siècle. Emprunté du latin *penetratio*, « action de percer, piquer ».

1. Action d'un corps qui pénètre dans un autre. *La pénétration de l'eau dans le sol*. *La pénétration de l'air dans les poumons*. *La pénétration d'un parasite dans l'organisme*. *La force de pénétration d'une balle, d'un obus*. Par ext. *Le pouvoir de pénétration des rayonnements ionisants*.

Spécialt. *Acte de pénétration sexuelle*.

2. Action de s'introduire quelque part, d'entrer dans un lieu. *La pénétration des lignes ennemies*. *La pénétration des chemins de fer dans la campagne française a favorisé l'essor de l'industrie*. Fig. *La pénétration des idées révolutionnaires*.

COMMERCE. *Taux de pénétration d'un produit sur un marché*, rapport entre le nombre de clients ayant acheté ce produit et le nombre de clients potentiels.

3. Fig. Acuité d'esprit ; sagacité, aptitude à comprendre les choses en profondeur. *Cet homme a fait preuve d'une rare pénétration*. *Un esprit d'une grande pénétration*.

***PÉNÉTRÉ, -ÉE** adj. Attesté au XVII^e siècle. Participe passé de *pénétrer*.

Empli, imprégné de quelque chose. *Un sol pénétré d'humidité*.

Fig. *Un auteur pénétré de culture classique*. « *Les Nourritures terrestres* » d'André Gide est une œuvre pénétrée de souvenirs virgiliens. *Être pénétré de crainte, de douleur, d'admiration*. *Un visage pénétré de mélancolie*. Iron. *Être*

pénétré de son importance, être imbu de soi-même. Absolt. *Avoir, prendre un air pénétré*, se donner un air grave et profond.

PÉNÉTRER v. tr. et intr. (se conjugue comme *Céder*). XIV^e siècle. Emprunté du latin *penetrare*, de même sens, lui-même dérivé, par l'intermédiaire de *penitus*, « tout au fond », de *penus*, *penoris*, « partie intérieure de la maison où étaient cachées les provisions », puis « garde-manger ».

I. V. tr. 1. Entrer bien avant dans une chose, dans ce qui la constitue ; parvenir à l'intérieur de. *La lumière pénètre le cristal, le verre. L'humidité a pénétré les murs, les vêtements. Un maquis épineux et difficile à pénétrer.* Fig. *Des idées nouvelles pénètrent peu à peu les esprits.* Pron. à sens réciproque. *Les cultures française et italienne se sont continuellement pénétrées.*

Par exag. *La pluie et le froid l'ont pénétré jusqu'à la moelle, jusqu'aux moelles. Un sentiment d'abandon le pénétra.*

2. Parvenir à connaître, à comprendre quelque chose, en acquérir la connaissance profonde et intime. *Pénétrer un mystère, une énigme. Pénétrer le sens caché d'un texte. Pénétrer les desseins, les intentions de quelqu'un et, par méton., pénétrer quelqu'un. Pénétrer les ruses de l'ennemi.*

Pron. S'imprégner d'une idée, d'un sentiment, en remplir son esprit. *Se pénétrer d'une vérité. Se pénétrer de la grandeur d'un lieu.*

II. V. intr. 1. Entrer dans quelque chose en traversant ce qui fait obstacle. *La balle a pénétré dans la cuisse, jusqu'à l'os. Faire pénétrer une vis dans le bois, une cheville dans un mur. Des éléments pathogènes ont pénétré dans l'organisme.* Absolt. *Cette cire pénètre bien.*

2. En parlant d'êtres vivants. Entrer dans un lieu, s'y engager, s'y introduire. *Pénétrer dans une ville, une maison, dans l'enceinte d'une propriété. Pénétrer par effraction chez quelqu'un. Pénétrer dans les eaux territoriales d'un pays. Les Grecs pénétrèrent par ruse à l'intérieur de Troie. Les joueurs viennent de pénétrer sur la pelouse.* Fig. *Pénétrer dans un milieu très fermé, y être admis. Pénétrer plus avant dans l'analyse. L'esprit des Lumières pénétra jusqu'en Russie.*

Par ext. *Le jour, le froid, le bruit pénétrait dans la pièce.*

***PÉNIBILITÉ** n. f. XX^e siècle. Dérivé de *pénible*.

Condition créée par le caractère éprouvant, la difficulté d'un travail ou d'un emploi. *Évaluer la pénibilité des tâches. La pénibilité du travail dans la mine.*

PÉNIBLE adj. XII^e siècle. Dérivé de *peine*.

1. Qui exige un effort, qui est source de fatigue. *Travail pénible. Un voyage long et pénible. Il lui devient pénible de rester debout.*

2. Qui affecte désagréablement l'âme, l'esprit, qui cause de la peine. *Une situation pénible. Un spectacle pénible. Des pénibles souvenirs. Un aveu pénible à faire.* Par affaibl. *Ce vacarme incessant est vraiment pénible !*

3. Fam. Se dit d'une personne difficile à supporter, agaçante. *Un enfant pénible. Il est décidément pénible !* Par méton. *Un caractère pénible.*

PÉNIBLEMENT adv. XVI^e siècle. Dérivé de *pénible*.

Avec peine, avec effort ou difficulté. *Marcher, respirer péniblement. Déchiffrer péniblement une partition.*

Fam. Tout juste. *La conférence a péniblement réuni une trentaine de participants.*

PÉNICHE n. f. XIX^e siècle. Emprunté de l'anglais *pinnace*, qui désigne un petit navire mû à la voile et à la rame, lui-même tiré de l'ancien français *pinace*, « pinasse ».

Grand bateau à fond plat, utilisé pour le transport des marchandises sur les rivières, les fleuves et les canaux. *Péniche automotrice. Train de péniches. Haler une péniche.*

MILIT. *Péniche de débarquement*, embarcation à fond plat permettant de débarquer sur une plage ou sur un rivage des troupes et du matériel.

PÉNICILLÉ, -ÉE (les deux *l* se prononcent sans mouillure) adj. XVIII^e siècle. Dérivé savant du latin *penicillum*, « pinceau », lui-même dérivé de *penis*, « queue des animaux, brosse à peindre, pénis ».

BIOL. Qui a la forme d'un pinceau. *Vaisseaux pénicillés. Stigmate pénicillé.*

***PÉNICILLINE** (les deux *l* se prononcent sans mouillure) n. f. XX^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire de l'anglais *penicillin*, de même sens, de *penicillum*, nom latin de la moisissure dont on tire cet antibiotique (voir *Penicillium*).

MÉD. Antibiotique produit par une moisissure du genre *penicillium*. *Fleming découvrit la pénicilline en 1928. La pénicilline fut le premier traitement efficace contre la syphilis.*

Par ext., au pluriel. Nom générique des antibiotiques issus de la culture de divers *penicilliums* ou obtenus par synthèse.

***PÉNICILLIUM** (les deux *l* se prononcent sans mouillure ; *um* se prononce *ome*) n. m. XIX^e siècle. Emprunté du latin *penicillum*, « pinceau », ce champignon ayant la forme d'un pinceau.

Genre de champignons ascomycètes, qui forment des moisissures verdâtres ou blanches et dont le mycélium se termine par des filaments évoquant un pinceau. *Les penicilliums permettent la maturation des camemberts et des roqueforts. On extrait des antibiotiques de certains penicilliums.*

***PÉNIEN, -ENNE** adj. XIX^e siècle. Dérivé de *pénis*.

1. ANAT. Qui appartient ou qui se rapporte au pénis. *Artère pénienne.*

2. ETHNOL. *Étui pénien*, fourreau entourant le pénis, en usage chez certains peuples d'Afrique, d'Amérique du Sud ou de Mélanésie.

PÉNIL (*l* se fait entendre) n. m. XII^e siècle. Issu du latin populaire **pectiniculum*, de même sens, lui-même diminutif de *pecten*, « peigne », puis « pubis ».

ANAT. Vieilli. Nom donné à la saillie charnue du pubis de la femme, aussi appelée *mont de Vénus*.

PÉNINSULAIRE adj. XVI^e siècle. Dérivé de *péninsule*.

Qui forme une péninsule ; relatif à une péninsule. *La Grèce péninsulaire. Des populations péninsulaires*, qui habitent une péninsule. Subst. *Un, une péninsulaire.*

PÉNINSULE n. f. XVI^e siècle. Emprunté du latin *paeninsula*, de même sens, lui-même composé de *paene*, « presque », et *insula*, « île ».

Vaste étendue de terre qui s'avance dans la mer et n'est reliée au continent que par un côté. *La péninsule armoricaine. La péninsule scandinave, balkanique. La péninsule italienne. La péninsule Ibérique*, l'ensemble formé par l'Espagne et le Portugal.

***PÉNIS** (s se fait entendre) n. m. xvii^e siècle. Emprunté du latin *penis*, « queue des animaux, brosse à peindre, pénis ».

ANAT. Organe de la copulation chez l'homme et le mâle de nombreuses espèces. *Chez les Mammifères, le pénis assure aussi la miction.*

PÉNITENCE n. f. xi^e siècle. Emprunté du latin *paenitentia*, « repentir, mortification », lui-même dérivé de *paenitere*, « être mécontent de ».

1. Regret amer d'avoir offensé Dieu et volonté de ne plus retomber dans ses péchés, repentir suivi d'expiation. *La vertu de pénitence. Une pénitence sincère, tardive. Prêcher la pénitence.*

RELIG. CATHOL. *Sacrement de pénitence* ou *de la pénitence*, celui des sept sacrements de l'Église par lequel le prêtre, au nom de Dieu, absout les péchés au terme de la confession (on dit, depuis le deuxième concile du Vatican, *Sacrement de réconciliation*). *Tribunal de la pénitence*, désigne le lieu où se confessent les fidèles, le confessionnal, ou bien encore le prêtre qui entend la confession. Par méton. Peine que le confesseur impose au pécheur en réparation de ses fautes. *Accomplir, faire sa pénitence. Le prêtre lui a donné pour pénitence dix Pater et dix Ave.*

Par ext. Ensemble d'austérités, de sacrifices que les fidèles s'imposent ou qui leur sont imposés par l'Église pour expier leurs péchés. *Vivre dans la pénitence. Faire pénitence. Temps de pénitence*, temps liturgique consacré à l'expiation des fautes. *Le carême est un temps de pénitence. Des exercices de pénitence. Le jeûne, la macération sont des formes de pénitence. Le cilice est un instrument de pénitence. Se donner la discipline en pénitence. Psaumes de pénitence* ou *de la pénitence*, nom donné aux sept psaumes attribués à David qui expriment le repentir du pécheur. *Le Miserere et le De profundis sont des psaumes de pénitence.*

Expr. fig., fam. et vieilles. *Faire pénitence*, faire mauvaise chère. *Faire pénitence sur le dos de quelqu'un*, faire payer ses fautes par autrui.

2. Fig. Peine qu'on inflige à quelqu'un pour sanctionner une faute. *Mettre un enfant en pénitence. Voilà une rude pénitence pour une faute bien légère. Pour pénitence de votre insolence, vous serez mis en retenue.*

Vieilli. Dans certains jeux de société, sanction, peine infligée à ceux qui ont perdu ou qui ont enfreint les règles (aujourd'hui, on dit plutôt *Gage*).

PÉNITENCERIE n. f. xvi^e siècle. Dérivé de *pénitence*.

DROIT CANON. Charge, fonction, dignité de pénitencier. *Pénitencerie d'une cathédrale, d'un diocèse.*

Spécialt. *Sacrée Pénitencerie* ou *Pénitencerie apostolique*, tribunal de la curie romaine chargé de juger les questions relatives au for intérieur et d'examiner tout ce qui a trait à la concession et à l'usage des indulgences.

I. PÉNITENCIER n. m. xiii^e siècle. Dérivé de *pénitence*.

DROIT CANON. Prêtre qui tient d'un évêque ou du pape le pouvoir d'absoudre des cas réservés. *Se confesser au pénitencier. Pénitencier majeur ou grand pénitencier*, cardinal nommé par le pape, qui préside la Pénitencerie apostolique.

II. PÉNITENCIER n. m. xvi^e siècle, comme adjectif, au sens de « où l'on fait pénitence » ; xix^e siècle, comme nom, au sens actuel. Dérivé de *pénitence*.

1. Anciennet. Établissement de détention, situé le plus souvent dans les colonies, où étaient envoyés les condamnés aux travaux forcés (on dit aussi *Bagne*). *Les pénitenciers de Guyane. De nombreux prisonniers étaient regroupés au*

pénitencier de l'île de Ré avant leur déportation outre-mer. Adjt. *Navire pénitencier*, à bord duquel on emmenait les condamnés vers les établissements d'outre-mer.

Par ext. Maison de redressement pour mineurs.

Titre célèbre : *Le Pénitencier*, deuxième partie des *Thibault*, de Roger Martin du Gard (1922).

2. Désigne encore, dans certains pays, un établissement pénitentiaire, une prison. *Le pénitencier d'Alcatraz. Un pénitencier militaire.*

PÉNITENT, -ENTE adj. et n. xii^e siècle. Emprunté du latin *paenitens*, participe présent de *paenitere*, « être mécontent, avoir du repentir ».

RELIG. 1. Adj. Qui a le regret d'avoir offensé Dieu et se repent de ses fautes ; qui fait pénitence. *Un pécheur pénitent.*

2. N. Personne qui confesse ses péchés à un prêtre. *Absoudre, bénir un pénitent. Entendre un pénitent en confession.*

Anciennet. Personne exclue du sein de l'Église pour une période déterminée et soumise à des expiations publiques.

Par ext. Personne qui appartient à une confrérie dont les membres s'imposent certains exercices de pénitence. *Lors de cérémonies publiques, les pénitents revêtent une robe et une cagoule pointue dont la couleur est caractéristique de leur confrérie. Les pénitents noirs, blancs, gris. Les processions de pénitents du Vendredi saint.*

PÉNITENTIAIRE (ti se prononce ci) adj. xix^e siècle. Dérivé de *pénitence*.

Relatif à la prison. *Régime, système pénitentiaire. Établissement pénitentiaire.*

Anciennet. *Colonie pénitentiaire*, établissement, généralement à caractère agricole, où l'on recevait les mineurs délinquants ; établissement d'outre-mer où l'on envoyait certains condamnés.

Titre célèbre : *La Colonie pénitentiaire*, de Franz Kafka (1919).

PÉNITENTIAUX (ti se prononce ci) adj. m. pl. xiv^e siècle. Dérivé de *pénitence*.

RELIG. Ne s'emploie guère que dans l'expression *Psaumes pénitentiaux*, ensemble de sept psaumes destinés aux jours de pénitence (on dit aussi *Psaumes de la pénitence*).

PÉNITENTIEL, -IELLE (ti se prononce ci) adj. et n. xvi^e siècle. Dérivé de *pénitence*.

RELIG. 1. Adj. Relatif à la pénitence. *Cérémonie pénitentielle.*

2. N. m. Manuel à l'usage des confesseurs indiquant les peines à imposer pour chaque péché.

PENNAGE n. m. xvi^e siècle, *pennaige*. Dérivé de *penne* I.

FAUCONNERIE. Plumage des oiseaux de proie, qui se renouvelle par des mues successives. *Faucon de premier, de second pennage.*

I. PENNE n. f. xi^e siècle, au sens de « plume pour écrire » ; xii^e siècle, au sens actuel. Issu du latin *penna*, « plume », lui-même dérivé de *petere*, « se diriger vers ».

1. Chacune des grandes plumes des ailes et de la queue d'un oiseau. *Les penne des ailes sont appelées rémiges, celles de la queue sont appelées rectrices. Les penne d'un faucon.*

Spécialt. Chacune des plumes dont on garnit le talon d'une flèche.

2. MARINE. Extrémité effilée d'un espar ou d'une antenne.

***II. PENNE** (e final se prononce é) n. f. ^{XX^e} siècle. Mot italien. Pluriel de *penna*, « plume », ces pâtes étant ainsi nommées par analogie de forme.

Le plus souvent au pluriel. Variété de pâtes alimentaires creuses, striées et coupées en biseau. *Des penne au pistou.*

PENNÉ, -ÉE adj. ^{XII^e} siècle. Issu du latin *pennatus*, « qui a des barbes, qui a des ailes ».

BOT. Se dit d'une feuille composée dont les folioles sont disposées de part et d'autre d'un pétiole commun, comme les barbes d'une plume. *La feuille pennée de l'acacia, du dattier.*

PENNON n. m. ^{XII^e} siècle, *penun*. Dérivé de *penne I*, par analogie de forme.

I. Au Moyen Âge, étendard à une ou plusieurs pointes, drapeau triangulaire que les chevaliers portaient au bout de leur lance. Expr. vieillie. *Faire de pennon bannière*, passer du rang de chevalier à celui de seigneur banneret, ayant le droit de lever une bannière ; fig., monter en dignité.

HÉRALD. *Pennon héraldique* ou *généalogique*, écu dont les divers quartiers portent les armoiries des ascendants paternels et maternels, pour indiquer les alliances ou les degrés généalogiques d'une famille.

2. Par anal. **MARINE.** Girouette ou flamme fixée en tête de mât ou à mi-hauban pour indiquer la direction du vent apparent.

(On écrit aussi *Penon*.)

***PENNY** n. m. (pl. *Pence* quand il s'agit d'une somme, *Pennys* ou *Pennies* quand il s'agit de pièces de monnaie). ^{XV^e} siècle. Mot anglais, lui-même dérivé de l'ancien anglais *pand*, « gage ».

La centième partie de la livre sterling. *Deux livres cinquante pence. Une pièce de un penny, de dix pence. Le penny valait naguère le douzième d'un shilling.* Par méton. Pièce valant la centième partie de la livre sterling. *Un penny. Dix pennys, dix pièces de un penny.* Expr. fam. *Ça ne vaut pas un penny*, cela n'a aucune valeur.

PÉNOMBRE n. f. ^{XVII^e} siècle. Emprunté du latin scientifique *paenumbra*, de même sens, lui-même composé de *paena*, « presque », et *umbra*, « ombre ».

ASTRON. PHYS. Zone intermédiaire entre l'ombre et la lumière, qui résulte de l'interception partielle par un corps opaque des rayons d'une source lumineuse d'une certaine étendue. *Au cours de ses éclipses, la Lune s'obscurcit peu à peu à mesure qu'elle entre dans la pénombre de la Terre.*

Par ext. Demi-jour ; faible clarté. *La pénombre du soir. Une pièce plongée dans la pénombre.* Fig. *Malgré ses mérites, elle reste dans la pénombre.*

PENON n. m. Voir *Pennon*.

***PENSABLE** adj. ^{XIII^e} siècle, au sens de « pensif » ; ^{XVII^e} siècle, au sens actuel. Dérivé de *penser I*.

Que l'on peut concevoir, saisir par la pensée. Subst. **PHIL.** *Le pensable.*

Par ext. Fam. Que l'on peut imaginer, croire, admettre. Surtout dans des tournures négatives. *Ce qui lui est arrivé est à peine pensable. Il n'est pas pensable de se conduire ainsi.*

PENSANT, -ANTE adj. ^{XII^e} siècle, *bien, mal pensant*, « qui a de bons, de mauvais sentiments » ; ^{XIII^e} siècle, au sens de « pensif ». Participe présent de *penser I*.

Qui pense, possède la faculté de penser. *Un être pensant. Le sujet pensant. Âme pensante*, principe de la pensée, qui constitue une des trois fonctions de l'âme dans la philosophie d'Aristote. *Pour Descartes, l'âme est une chose, une substance pensante. Pascal a comparé l'homme à un roseau pensant.* Loc. *Tête pensante*, personne qui conçoit et dirige une entreprise, une opération, une organisation. *Bien-pensant*, voir ce mot. *Mal pensant*, se dit de quelqu'un dont les convictions sont contraires à la religion établie ou à l'opinion de son milieu.

***PENSE-BÊTE** n. m. (pl. *Pense-bêtes*). ^{XIX^e} siècle. Composé de *pense*, forme conjuguée de *penser I*, et de *bête*.

Fam. Signe, marque, objet destiné à rappeler ce que l'on doit faire.

I. PENSÉE n. f. ^{XI^e} siècle. Forme féminine substantivée du participe passé de *penser I*.

I. Faculté de penser ; activité de l'esprit, exercice de l'intelligence (en ce sens, s'emploie toujours au singulier). *Le siège de la pensée. La pensée est l'essence de l'esprit. La pensée réflexive est propre à l'homme. Le cheminement de la pensée. Fixer sa pensée sur un objet. L'expression de la pensée. Un mode de pensée. L'élévation de la pensée.*

Par méton. L'esprit, l'intelligence. *Sa pensée vagabonde, sa pensée est ailleurs. Chasser une idée de sa pensée. Un souvenir qui revient à la pensée.* Loc. *En pensée, par la pensée, en esprit. Se transporter par la pensée en un lieu éloigné, à une époque révolue. Je serai avec vous en pensée.*

II. Manière dont s'exerce l'activité de l'esprit (s'emploie le plus souvent au singulier). *Sa pensée est rigoureuse, désordonnée. Avoir la pensée claire. Pensée intuitive, voir Intuitif. Pensée discursive. Pensée logique, dialectique, métaphysique, mathématique*, qui use des modes de raisonnement propres à ces disciplines. *La pensée philosophique, la pensée religieuse. La pensée magique, mythique, allégorique.* **RHÉTOR.** *Figures de pensée*, voir *Figure*.

Spécialt. Façon de penser, mode de représentation propre à une personne ou à un groupe humain. *La liberté de pensée. Le conformisme de la pensée. Entrer dans la pensée de quelqu'un, comprendre et approuver son point de vue. Partager la pensée de quelqu'un. Rendre avec justesse la pensée d'un auteur. La pensée politique de Machiavel.*

Un mouvement, un courant, un système de pensée. École de pensée, voir École. Pensée kantienne, marxiste. La pensée jacobine, la pensée anarchiste. La libre pensée, voir Libre. La pensée stoïcienne, chrétienne, humaniste. La pensée antique.

III. Ce qu'on pense ; conception, représentation que se forme l'esprit. **1.** Idée, réflexion, considérée selon son contenu intellectuel, moral ou affectif. *Une pensée juste, fautive. Une pensée profonde, subtile. Pensée neuve, originale, triviale, creuse. Une pensée obsédante, saugrenue. Formuler sa pensée, expliquer ses pensées. Ses paroles ont dépassé sa pensée. Le cours, le fil de ses pensées. Lire dans les pensées de quelqu'un. Être en communion de pensée avec quelqu'un. Transmission de pensée.* **PSYCHIATR.** *Écho de la pensée*, voir *Écho I*.

Il est hanté par la pensée de la mort. Nous nous réjouissons à la pensée de vous revoir. Elle souriait à cette seule pensée.

Des pensées intimes, de secrètes pensées. Il n'avait de pensées que pour elle. La reine de ses pensées. Dulcinée était la dame des pensées de Don Quichotte. Avoir une pensée

pour les absents. Avoir de mauvaises, de coupables pensées, songer à des choses viles ou contraires à l'honnêteté et à la morale.

Dans des formules de politesse, à la fin d'une lettre. Amicales, affectueuses pensées. Avec nos meilleures pensées.

Surtout au pluriel et précédé de l'adjectif possessif. Méditation, rêverie. *Il est enfoncé dans ses pensées. Se perdre, s'abîmer dans ses pensées.*

Expr. tirée de Vauvenargues et devenue proverbiale. Les grandes pensées viennent du cœur.

2. Ce qu'on croit, opinion, avis. *Je serais fâché que vous eussiez de moi cette pensée. Déguiser sa pensée, parler contre sa pensée. Dire librement, franchement sa pensée. Dire tout haut sa pensée.* Expr. *Dire à quelqu'un le fond de sa pensée*, lui faire connaître son avis sans détour.

3. Dessein, projet, intention. *Des pensées de vengeance, des pensées meurtrières. Loin de moi la pensée de vous offenser. Je vous adresse cette invitation dans la pensée de vous être agréable. Une arrière-pensée*, voir ce mot. Expr. *Une pensée de derrière la tête*, une arrière-pensée. *Être animé de mauvaises pensées*, de mauvaises intentions.

4. Maxime, sentence, expression dense et concise d'une réflexion. *Inscrire en exergue une pensée célèbre. Méditer une pensée de Sénèque. Des pensées extraites des œuvres de Cicéron, des « Essais » de Montaigne. Un recueil de pensées.*

Par méton. Au pluriel. Les « Pensées » de Marc Aurèle, les « Pensées » de Pascal. Les « Pensées sur la comète », titre usuel d'un ouvrage de Pierre Bayle.

II. PENSÉE n. f. xv^e siècle. Dérivé de *pensée* I, cette fleur étant considérée comme le symbole du souvenir.

Plante herbacée de la famille des Violacées, dont les fleurs isolées ont cinq pétales qui présentent, dans l'espèce la plus courante, des contrastes de violet et de jaune. *Pensée sauvage. Un parterre de pensées.*

En apposition. *Couleur pensée* ou, ellipt., *pensée*, d'une teinte intermédiaire entre le pourpre et le violet. *Des rubans pensée.*

I. PENSER v. intr. et tr. x^e siècle. Issu du latin *pensare*, « peser, penser », lui-même dérivé de *pendere*, « laisser pendre, peser ».

I. V. intr. 1. Concevoir, juger, raisonner. *La faculté de penser. « Je pense, donc je suis », « je suis une chose qui pense », affirmations de Descartes. Apprendre à penser. La manière de penser. L'art de bien penser. Penser finement, droitement, clairement. Penser avec justesse, penser juste.* Expr. *Penser tout haut*, exprimer ses pensées au fur et à mesure qu'elles viennent à l'esprit. *Donner, laisser à penser*, donner matière à réflexion ou à supposition.

2. Avoir une opinion. *Je pense comme vous. Il pense différemment. Si vous pensez ainsi,...* *Voilà ma façon de penser. Penser par soi-même*, ne pas s'en remettre au jugement d'autrui, se forger sa propre opinion. *Bien, mal penser*, conformément ou contrairement aux croyances, aux idées reçues dans le milieu où l'on vit. Loc. *Maître à penser*, voir *Maître* I. Expr. *Dire à quelqu'un sa façon de penser*, lui faire connaître son avis sans ménagement.

3. Prendre pour objet de réflexion ; avoir l'esprit occupé par quelque chose ou quelqu'un. *Penser à la mort, au salut. Pensez à ce qu'ont enduré ces hommes. Vous devriez y penser mûrement. Plus j'y pense, plus je suis persuadé qu'il a commis une erreur. Ne penser qu'à soi, penser aux autres. Il ne pense qu'à s'amuser.*

Par affaibl. Avoir présent à l'esprit, accorder de l'attention à quelque chose, y songer. *Pensez à fermer la porte à clef en partant. Je pensais à autre chose. Il a fait cela sans y penser,*

machinalement. Loc. Faire penser à, rappeler, évoquer par association d'idées. Cet homme me fait penser à mon père. Fam. Pendant que j'y pense, s'emploie pour introduire incidemment une réflexion, une remarque, une suggestion. Pendant que j'y pense, voici la date de la prochaine réunion. En incise. Mais, j'y pense, c'est bientôt son anniversaire !

Spécialt. Garder en mémoire, conserver le souvenir de ; imaginer par avance, prévoir, se préoccuper de. *Je voulais vous apporter ce livre, je n'y ai plus pensé. Faites-m'y penser. Je ne peux m'empêcher d'y penser. N'y pensons plus !*

Penser à l'avenir de ses enfants. Le mal vient sans qu'on y pense. Vous auriez dû y penser plus tôt ! Penser à tout, ne rien laisser au hasard. *Il fallait penser aux conséquences avant d'agir.*

Titre célèbre : *On ne saurait penser à tout*, comédie-proverbe d'Alfred de Musset (1851).

4. Avoir une intention, former un projet. *Je n'ai jamais pensé à vous nuire. Il faut maintenant penser à rentrer. Il pense au Sénat, à la députation.* Expr. *Penser à mal*, avoir une intention mauvaise. *Il avait agi sans penser à mal.*

Fam. *Tu n'y penses pas ! Vous n'y pensez pas !* exclamations dont on se sert pour rejeter vivement quelque chose que l'on juge irréalisable ou scandaleux. *Mais à quoi pense-t-il ? Avoir autre chose, bien autre chose à quoi penser* ou, transt., à *penser*, avoir des préoccupations plus importantes.

II. V. tr. 1. Embrasser par la pensée, concevoir. *Penser une œuvre. L'architecte a pensé l'édifice en fonction des contraintes du terrain. Cela est finement pensé.* PHIL. *Penser le néant, l'éternité.*

Au participe passé, adjt. *Un ouvrage bien pensé*, bien conçu, dont les idées sont justes et bien ordonnées.

2. Avoir pour opinion, juger, estimer ; croire, supposer. *C'est un homme qui ne dit jamais ce qu'il pense. J'espère qu'il ne pense pas ce qu'il dit. Il dit les choses comme il les pense. Je sais ce que je dois en penser, je ne sais qu'en penser. Quoi que vous en pensiez,...* *Comme on peut bien le penser,...* *Libre à vous de penser cela. Qu'avez-vous pensé de ce livre ? Je ne pense de lui que du bien. La solution n'est pas si facile qu'on le pense. Cette affaire ira plus loin qu'on ne le pense.*

Dans une construction attributive. *Je le pensais digne de confiance. Nous le pensions de vos amis.* Pron. *Il se pensait en sécurité. Nous nous pensions tirés d'affaire.*

Suivi d'une proposition complétive. *Les anciens pensaient que le Soleil tournait autour de la Terre. Je pense qu'il a raison. Je pense que nous ferions bien de partir. Je ne pense pas qu'il vienne, qu'il viendra. Nous n'aurions jamais pensé que les choses tourneraient ainsi. Pensez-vous qu'il soit encore là ?* Suivi d'un infinitif. *Il pense être plus habile que les autres. S'il pense m'intimider, il a tort. Il pensait être seul.*

En incise. *Vous allez bientôt partir en vacances, je pense. De chez vous à chez moi, il y a, je pense, dix kilomètres.* Iron. Pour marquer une vive irritation ou souligner un ordre. *C'est une plaisanterie, je pense !* Avec le sujet postposé. *Après tout, pensa-t-il, je ne suis pas le seul responsable. La nuit va bientôt tomber, pensé-je, je dois me hâter.*

Loc. *À ce que je pense*, à mon avis, selon mon opinion. Expr. *Il ne dit rien, mais il n'en pense pas moins*, bien qu'il s'abstienne d'en faire état, il a une opinion, un parti arrêtés. *Elle n'en pense pas un mot. Dire tout haut ce que chacun pense tout bas. Honni soit qui mal y pense*, voir *Honni*.

Locutions et expressions interrogatives ou exclamatives. *C'est bien ce que je pensais !* Fam. Pour souligner ou atténuer la portée d'un propos. *Pensez ! Pensez donc !* Pour renforcer une affirmation. *Tu penses bien que j'ai refusé ! Tu penses si j'ai réagi ! S'il viendra ? Je pense bien !* Pour marquer l'indignation. *Quand on pense qu'il a été élu pour*

cela ! Iron. Pensez-vous ? croyez-vous véritablement ce que vous dites ? Pour renforcer une négation implicite. Penses-tu ! Pensez-vous ! « Il vous a aidé ? – Vous pensez ! »

3. Avoir l'intention de, vouloir. *J'avais pensé venir hier, mais j'ai été empêché. Il pense bientôt déménager. Que pensez-vous faire ?*

4. Être sur le point de, faillir. *J'ai pensé mourir.*

II. PENSER n. m. XII^e siècle. Forme substantivée de *penser I*.

Dans la langue poétique. Pensée. *De doux, de sinistres pensers. « Sur des pensers nouveaux faisons des vers antiques », formule reprise de L'Invention, où André Chénier définit un nouvel art poétique.*

PENSEUR, -EUSE n. (s'emploie rarement au féminin). XII^e siècle. Dérivé de *penser I*.

Celui, celle qui s'applique à réfléchir, à méditer ; personne dont la pensée inspire une école, exerce une influence sur une ou plusieurs générations. *Les penseurs de la Renaissance. Les grands penseurs du XVIII^e siècle se qualifièrent eux-mêmes de « philosophes ». L'ouvrage d'un illustre penseur. « Le Penseur », statue en bronze d'Auguste Rodin. Loc. Libre penseur, voir Libre.*

Adj. Vieilli. Qui est absorbé dans ses réflexions, songeur. *Il paraissait sombre et penseur. Par méton. Un air penseur.*

PENSIF, -IVE adj. XI^e siècle. Dérivé de *penser I*.

Qui est absorbé dans ses pensées ou ses songes, qui s'interroge. *Je vous trouve bien pensif. Ce discours l'a rendu pensif. Demeurer pensif. Par méton. Une expression pensive, un visage pensif.*

PENSION n. f. XIII^e siècle, au sens de « paiement » ; XVII^e siècle, au sens d'« établissement d'instruction où l'on est nourri et logé ». Emprunté du latin *pensio*, « pesée, paiement, loyer », lui-même dérivé de *pendere*, « peser, peser le métal pour payer ».

1. Somme versée périodiquement par un souverain, un État, une institution ou un particulier à une personne, soit pour assurer sa subsistance, soit à titre de récompense ou d'indemnité. *Le roi accordait des pensions aux artistes, aux écrivains. Percevoir une pension de l'État. Constituer une pension à quelqu'un, lui verser une pension. Liquider une pension, en établir le montant. Les arrérages d'une pension. Une pension viagère. Une pension d'invalidité. Pension de guerre, versée aux victimes de la guerre ou à leurs ayants droit. Pension alimentaire, allouée à une personne en vertu d'un jugement ou après accord amiable, en exécution d'une obligation alimentaire. Pension de retraite ou, simplement, pension, allouée à une personne qui a cessé de travailler, et dont le montant est principalement fondé sur les cotisations versées pendant la période de travail. Pension de réversion, versée, après la mort de son titulaire, à une personne qui lui était unie par certains liens de droit. Faire valoir ses droits à pension. Code des pensions, ensemble des textes régissant les pensions de l'État. ÉCON. Fonds de pension, capital constitué par des placements d'épargne et destiné à financer un complément de retraite ; organisme chargé de gérer ces fonds.*

2. Somme d'argent que l'on donne pour être nourri et logé. *Il a payé les deux premiers trimestres de sa pension.*

Par méton. Lieu où l'on est nourri et logé moyennant paiement ; ce type d'hébergement. *Pension de famille, voir Famille. Pension bourgeoise. La pension Vauquer, dans « Le Père Goriot », de Balzac. Être en pension. Prendre quelqu'un en pension. Il a pris pension à l'hôtel. Pension complète. Demi-pension, voir ce mot. Fig. et fam. Prendre*

pension chez quelqu'un, s'y établir un certain temps, d'une manière importune. Par anal. Prendre, mettre des chevaux en pension.

Spécialt. Établissement scolaire privé où tous les élèves sont internes. *Tenir, diriger une pension. Il a mis son fils en pension. Elle a été élevée en pension. Un ami de pension. Vieilli. Maître, maîtresse de pension, voir Maître I. Par méton. L'ensemble des élèves de cet établissement. La pension est en promenade.*

3. BANQUE. COMMERCE. Opération par laquelle un organisme financier vend à un autre des effets de commerce, qu'il s'engage à racheter à un terme fixé. *La mise en pension est une cession temporaire d'effets, à la différence de l'escompte, qui implique une cession définitive.*

PENSIONNAIRE n. XIV^e siècle, au sens de « personne qui reçoit une pension » ; XVI^e siècle, au sens d'« élève nourri et logé ». Dérivé de *pension*.

1. Personne qui reçoit une pension d'un souverain, d'un État, d'une institution ou d'un particulier. *Un pensionnaire de l'État (vieilli). Au XVIII^e siècle, l'Académie des sciences comprenait vingt pensionnaires parmi ses membres titulaires et l'Académie des inscriptions et belles-lettres en comptait dix. Pensionnaire de l'Académie de France à Rome. Pensionnaire de la fondation Thiers.*

Spécialt. *Pensionnaire de la Comédie-Française*, comédien membre de cette société qui reçoit un traitement fixe et ne participe pas aux bénéfices, par opposition à *Sociétaire*.

HIST. Titre donné, jusqu'au XVIII^e siècle, dans les Provinces-Unies, au fonctionnaire principal du conseil des villes les plus importantes et au secrétaire des états provinciaux de chaque province. *Grotius fut pensionnaire de Rotterdam. Le grand pensionnaire, le pensionnaire de la province de Hollande qui, en raison de la prépondérance de celle-ci au sein des Provinces-Unies, dirigeait l'administration civile de cet État.*

2. Personne qui paie une pension pour être logée et nourrie. *Les pensionnaires d'un hôtel. Prendre des pensionnaires. Les pensionnaires d'un hospice.*

Spécialt. Élève logé et nourri dans son établissement scolaire (aujourd'hui, on dit plutôt *Interne*). *Les pensionnaires et les externes. Demi-pensionnaire, voir ce mot. Elle avait été pensionnaire dans un couvent. Fam. Elle s'habille comme une pensionnaire, de manière sage, sans fantaisie.*

PENSIONNAT n. m. XV^e siècle. Dérivé de *pension*.

Établissement d'enseignement privé où les élèves sont nourris et logés ; par méton., l'ensemble des élèves de cet établissement. *Pensionnat de jeunes filles. Un pensionnat religieux.*

***PENSIONNÉ, -ÉE** adj. Attesté au XVII^e siècle. Participe passé de *pensionner*.

Qui reçoit une pension. *Un ancien combattant pensionné. Subst. Un pensionné, une pensionnée.*

PENSIONNER v. tr. XIV^e siècle. Dérivé de *pension*.

Gratifier, doter d'une pension. *L'État pensionne les invalides de guerre.*

***PENSIVEMENT** adv. XIII^e siècle. Dérivé de *pensif*.

Avec un air songeur ou dubitatif. *Regarder pensivement quelqu'un. Elle était pensivement accoudée à la fenêtre. Hoher pensivement la tête.*

PENSUM (*en se prononce in ; um se prononce ome*) n. m. XVIII^e siècle. Mot latin signifiant « poids de laine que devait filer quotidiennement un esclave », lui-même participe passé de *pendere*, « peser ».

1. Tâche supplémentaire imposée comme punition à un élève. *Le professeur lui a donné en pensum, pour pensum des lignes à copier.*

2. Par ext. Travail ennuyeux, que l'on fait à contrecœur. *La rédaction de ce rapport est pour lui un vrai pensum. Quel pensum !*

PENT(A)- (*en se prononce in*) Élément tiré du grec *pentē*, « cinq ».

Élément de composition signifiant *Cinq* et servant à former de nombreux mots savants dont les plus usités figurent ci-après.

***PENTACLE** (*en se prononce in*) n. m. XVI^e siècle. Emprunté du latin médiéval *pentaculum*, de même sens, lui-même tiré du grec *pentē*, « cinq ».

Figure représentant une étoile à cinq branches, souvent accompagnée de caractères cabalistiques, à laquelle les tenants de l'occultisme attribuent des vertus magiques.

PENTACORDE (*en se prononce in*) adj. et n. m. XVIII^e siècle, *pentachorde*, puis *pentacorde*. Emprunté du grec *pentachordon*, « lyre à cinq cordes », lui-même composé à l'aide de *pentē*, « cinq », et *chordē*, « boyau », puis « corde d'un instrument de musique ».

MUS. 1. Adj. Qui a cinq cordes. *La lyre pentacorde des Lydiens*. Subst. *Un pentacorde*.

2. N. m. Anciennt. Système de cinq sons conjoints formant une quinte juste.

***PENTACRINE** (*en se prononce in*) n. m. XVIII^e siècle, *pentacrinos* ; XIX^e siècle, *pentacrine*. Emprunté du latin scientifique *pentacrinus*, lui-même composé à l'aide du grec *pentē*, « cinq », et *krinon*, « lis », par analogie de forme.

ZOOL. Invertébré marin appartenant à l'embranchement des Échinodermes, fixé sur les fonds de grandes profondeurs ou dans des eaux littorales calmes. *Les colonies de pentacrines constituent de véritables prairies animales.*

***PENTADACTYLE** (*en se prononce in*) adj. XVIII^e siècle. Emprunté du grec *pentadaktulos*, de même sens, lui-même composé à l'aide de *pentē*, « cinq », et *daktulos*, « doigt ».

ZOOL. Qui a cinq doigts. *Membre pentadactyle.*

***PENTADÉCAGONE** (*en se prononce in*) n. m. XVIII^e siècle. Composé de *penta-*, de *déca-* et de *-gone*, tiré du grec *gōnos*, « angle ».

GÉOM. Polygone qui a quinze angles et quinze côtés.

***PENTAÈDRE** (*en se prononce in*) n. m. XIX^e siècle. Composé de *penta-* et d'*-èdre*, tiré du grec *hedra*, « siège, base ».

GÉOM. Polyèdre à cinq faces.

PENTAGONAL, -ALE (*en se prononce in*) adj. (pl. *Pentagonaux, -ales*). XVI^e siècle. Dérivé de *pentagone*.

GÉOM. Qui a la forme d'un pentagone. Par ext. Se dit d'un solide dont la base a cinq angles et cinq côtés. *Prisme pentagonal.*

PENTAGONE (*en se prononce in*) n. m. XIII^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *pentagonum*, du grec *pentagōnos*, « qui a cinq angles », lui-même composé à l'aide de *pentē*, « cinq », et *gōnia*, « angle ».

GÉOM. Polygone à cinq angles et cinq côtés. *Pentagone régulier*, dont les angles et les côtés sont égaux entre eux.

Spécialt. *Le Pentagone*, le bâtiment pentagonal qui abrite, à Washington, les services du secrétariat à la Défense et de l'État-major général des armées des États-Unis ; par méton., ces services eux-mêmes.

***PENTAMÈRE** (*en se prononce in*) adj. XIX^e siècle. Emprunté du grec *pentamerēs*, « composé de cinq parties », lui-même composé à l'aide de *pentē*, « cinq », et *meros*, « partie ».

BIOL. Se dit d'un organisme ou d'un organe qui présente cinq éléments semblables répartis en rayons autour d'un axe. *Les étoiles de mer, les oursins sont pentamères.*

Spécialt. ENTOM. Se dit d'un coléoptère qui a cinq articles à tous les tarses. *Le lucane, le scarabée, le hanneton sont des coléoptères pentamères.*

PENTAMÈTRE (*en se prononce in*) n. m. XV^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *pentameter*, du grec *pentametros*, de même sens, lui-même composé à l'aide de *pentē*, « cinq », et *metron*, « mesure, vers ».

Vers de cinq pieds ou cinq mesures. PROS. GRECQ. et LAT. *Pentamètre dactylique* ou, simplement, *pentamètre*, dont le cinquième pied est un dactyle. *Le distique élégiaque est composé d'un hexamètre et d'un pentamètre dactyliques. Le pentamètre est parfois appelé vers élégiaque.*

Adj. *Un vers pentamètre.*

PENTANDRIE (*en se prononce in*) n. f. XVIII^e siècle. Composé de *pent(a)-* et d'*-andrie*, tiré du grec *anēr*, *andros*, « homme, mâle ».

BOT. Anciennt. Classe du système de Linné qui comprenait les plantes dont la fleur a cinq étamines.

***PENTANE** (*en se prononce in*) n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *penta-*.

CHIM. Hydrocarbure saturé de formule C₅H₁₂.

PENTAPOLE (*en se prononce in*) n. f. XVIII^e siècle. Emprunté du grec *pentapolis*, « formé de cinq cités », lui-même composé à l'aide de *pentē*, « cinq », et *polis*, « cité ».

Ensemble politique formé de cinq cités et de leurs territoires. *La pentapole doriennne, cyrénaïque. En 756, Pépin le Bref fit don au pape de la Pentapole italienne regroupant les cinq villes de Rimini, Pesaro, Fano, Senigallia et Ancône.*

***PENTARCHIE** (*en se prononce in*) n. f. XVIII^e siècle. Emprunté du grec *pentarkhiai*, de même sens, lui-même composé à l'aide de *pentē*, « cinq », et *arkhein*, « commander ».

Forme de gouvernement où l'autorité souveraine est détenue par cinq personnes. *Le Directoire fut une pentarchie.*

Spécialt. HIST. À Carthage, chacun des collèges de cinq magistrats chargés d'administrer divers secteurs de la vie politique et sociale. — RELIG. Ensemble des cinq patriarchats de Rome, Constantinople, Antioche, Alexandrie et Jérusalem, auxquels était reconnue une responsabilité collégiale dans le gouvernement de l'Église.

***PENTASTYLE** (*en se prononce in*) adj. XIX^e siècle. Composé de *penta-* et de *-style*, tiré du grec *stulos*, « colonne ».

ARCHIT. Qui a cinq colonnes de front. *Un temple, un édifice pentastyle.*

***PENTASYLLABE** (*en se prononce in ; s se prononce ss*) adj. XVII^e siècle, *pendesyllabe* ; XIX^e siècle, *pentasyllabe*. Emprunté du latin *pentasyllabus*, de même sens, lui-même composé à l'aide du grec *pen*, « cinq », et *syllabê*, « syllabe ».

Qui a cinq syllabes. *Un vers pentasyllabe* ou, subst., au masculin, *un pentasyllabe*. « *Au clair de la lune* » est composé de *pentasyllabes*.

***PENTATEUQUE** (*en se prononce in*) n. m. XV^e siècle. Emprunté du grec *pentateukhos*, de même sens, lui-même composé à l'aide de *pen*, « cinq », et *teukhos*, « ustensile, arme, livre ».

ÉCRITURE SAINTE. L'ensemble formé par les cinq premiers livres de la Bible (Genèse, Exode, Lévitique, Nombres et Deutéronome).

PENTATHLE (*en se prononce in*) n. m. XVI^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *pentathlum*, du grec *pentathlos*, « qui concourt à cinq épreuves ».

ANTIQU. GRECQ. Concours qui réunissait cinq épreuves, notamment lors des Jeux olympiques. *Le pentathle comprenait le saut, la course, la lutte, le pugilat et le lancer du disque*.

Par méton. Vieilli. Athlète qui participait à ce concours.

***PENTATHLON** (*en se prononce in*) n. m. XVI^e siècle, *pentathle* ; XX^e siècle, *pentathlon*. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *pentathlum*, du grec *pentathlon*, de même sens, lui-même composé de *pen*, « cinq », et *athlon*, « combat, épreuve ».

SPORTS. Nom donné à une compétition comportant cinq épreuves. *Pentathlon moderne*, discipline olympique comprenant l'équitation, l'escrime, le tir, la natation et le cross-country.

***PENTATONIQUE** (*en se prononce in*) adj. XVIII^e siècle, *pentatonon* ; XIX^e siècle, *pentatonique*. Composé de *penta-* et de *-tonique*, tiré du grec *tonos*, « ton ».

MUS. Qui comporte cinq notes par octave. *Gamme pentatonique, échelle pentatonique. Le système pentatonique est à la base des musiques chinoise et tibétaine*.

***PENTAVALENT, -ENTE** (*en se prononce in*) adj. XX^e siècle. Composé de *penta-* et de *-valent*, tiré de *valence*.

CHIM. Dont la valence est égale à cinq.

PENTE n. f. XIV^e siècle. Issu du latin *pendita*, participe passé de *pendere*, « être suspendu ».

1. Inclinaison, obliquité par rapport au plan de l'horizon ; surface inclinée. *Une faible pente, une forte pente. Une pente insensible, raide. Le bas de la pente. Une rue en pente. Descendre, s'élever en pente douce. La pente de la colline. Des vignobles cultivés sur les basses pentes de la vallée du Rhône. Remonte-pente, voir ce mot. Dévaler, gravir la pente. Contre-pente, voir ce mot. La pente du toit. Une toiture à deux pentes. Loc. À mi-pente. La végétation se raréfiait à mi-pente*.

Spécialt. GÉOM. *Pente d'une droite*, tangente de l'angle que forme cette droite avec sa projection orthogonale sur un plan horizontal. *Dans l'équation d'une droite en repère orthonormé $y = ax + b$, a représente la pente de la droite. Pente d'un plan*. – TECHN. *Une pente de 5 %, de 10 %, dont la dénivellée, rapportée à une distance horizontale de cent mètres, est de cinq, de dix mètres. Les derniers kilomètres de la montée du puy de Dôme ont une pente de 13 % en moyenne. Pente* désigne aussi le rapport de la différence de niveau à la distance parcourue, sur une voie de chemin de fer ou un cours d'eau. *Le chemin de fer de la vallée de Chamoni est pourvu de rampes dont la pente est de 90 millimètres par mètre. Une rivière à faible pente. Pente d'eau*, ouvrage d'art

qui, sur un canal, permet le franchissement d'une dénivellée entre deux biefs navigables. – GÉOGR. *Ligne de plus grande, de plus forte pente*, de plus forte déclivité. *Rupture de pente*, changement brusque de l'inclinaison d'un versant. *Pente continentale*, partie des fonds sous-marins qui constitue le rebord du plateau continental (on dit aussi *Talus continental*).

Expr. fig. *Avoir le gosier en pente* (fam.), *avoir la dalle en pente* (vulg.), aimer boire, boire beaucoup et souvent.

Fig. Inclinaison, propension ; ce qui entraîne dans une certaine voie, souvent vers la facilité. *C'est sa pente naturelle. Une pente glissante, dangereuse, fatale*. Expr. *Suivre sa pente*, suivre son inclination, s'abandonner à ses penchants. *Être sur la bonne pente. L'économie de ce pays est sur une mauvaise pente. Descendre la pente*, décliner, sombrer peu à peu. *Remonter la pente*, rétablir une situation compromise, retrouver la santé, l'ardeur après une maladie, une épreuve, un échec.

2. AMEUBL. Bande d'étoffe étroite suspendue autour d'un ciel de lit, d'un dais, ou au-dessus de rideaux. *Des pentes de damas. Les pentes brodées d'un lit à la duchesse*.

PENTECÔTE n. f. X^e siècle. Issu, par l'intermédiaire du latin chrétien *pentecoste*, du grec *pentêkostê* (*héméra*), « cinquantième (jour) ».

1. RELIG. JUIVE. Fête célébrée cinquante jours après la Pâque, pour commémorer le don des tables de la loi à Moïse, et qui marquait à l'origine le début des moissons.

2. RELIG. CHRÉTIENNE. Le jour où le Saint-Esprit est descendu, sous forme de langues de feu, sur les apôtres réunis au Cénacle ; fête célébrée le cinquantième jour après Pâques en mémoire de ce miracle. *Les apôtres reçurent le don des langues à la Pentecôte. Les fêtes de la Pentecôte. Les vêpres de la Pentecôte. Le dimanche, le lundi de Pentecôte*.

Par méton. Œuvre d'art représentant la descente du Saint-Esprit sur les apôtres. *La « Pentecôte » de Titien, de Rubens*.

***PENTECÔTISME** n. m. XX^e siècle. Dérivé de *pentecôtiste*.

RELIG. CHRÉTIENNE. Vaste courant religieux issu du méthodisme, qui est apparu aux États-Unis au début du XX^e siècle, et dont la spiritualité est fondée sur la recherche des charismes de l'Esprit-Saint, tels que les dons de guérison, de prophétie, de glossolalie ; l'ensemble des Églises protestantes nées de ce courant et des mouvements religieux qui s'y rattachent. *Le pentecôtisme est à l'origine du « renouveau charismatique » qui s'est développé dans les différentes Églises chrétiennes. Du fait de leur prosélytisme, le pentecôtisme nord-américain comme le baptême (voir ce mot) connaissent une grande expansion en Amérique latine, en Afrique et même dans une partie de l'Europe*.

***PENTECÔTISTE** adj. XX^e siècle. Emprunté de l'anglais des États-Unis *pentecostalist*, de même sens.

Relatif au pentecôtisme. *Communauté pentecôtiste. Prédicateurs pentecôtistes*. Subst. *Un, une pentecôtiste*, adepte d'un mouvement ou d'une Église pentecôtiste.

PENTÉLIQUE (*en se prononce in*) adj. XIX^e siècle. Tiré de *Pentélique*, nom géographique.

Seulement dans l'expression *Marbre pentélique*, marbre blanc très pur et de grain fin, extrait des carrières du mont Pentélique, en Attique. *Le Parthénon a été construit en marbre pentélique*. Subst., au masculin. *Le pentélique prend une patine brune avec le temps*.

***PENTHÉMIMÈRE** (*en se prononce in*) adj. XIX^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *penthemimeres*, du grec *penthémimerês*, de même sens, lui-même composé à l'aide de *pentē*, « cinq », *hēmi*, « demi », et *meros*, « partie ».

PROS. GRECQ. ET LAT. Se dit d'une coupe placée au milieu du troisième pied. *La césure du pentamètre est penthémimère.*

***PENTHOTAL** (*en se prononce in*) n. m. (pl. *Penthotals*). XX^e siècle. Nom déposé. Forme abrégée du nom d'une préparation pharmaceutique appelée *penthiobarbital*.

PHARM. Barbiturique autrefois administré par voie intraveineuse pour provoquer une anesthésie de courte durée.

***PENTOSE** (*en se prononce in*) n. m. XIX^e siècle. Composé de *pent(a)-* et de l'élément *-ose*, indicatif des sucres.

CHIM. Sucre simple dont la molécule comprend cinq atomes de carbone. *On trouve des pentoses dans les acides ribonucléique (A.R.N.) et désoxyribonucléique (A.D.N.) intervenant dans la réplication cellulaire.*

PENTRITE (*en se prononce in*) n. f. XX^e siècle. Forme abrégée de *pentaérythritol*, corps chimique dont cette substance est tirée.

Explosif nitré à forte brisance (on trouve aussi *Penthrite*).

***PENTU, -UE** adj. XX^e siècle. Dérivé de *pentē*.

Qui est en forte pente. *Terrain pentu. Une rue pentue. Un toit pentu.*

PENTURE n. f. XIII^e siècle. Issu du latin *penditura*, proprement « ce qui doit être pendu », participe futur passif de *pendere*, « pendre ».

Pièce de ferrure, composée d'une longue bande de métal fixée transversalement sur le plat d'un battant de porte, de fenêtre, de volet, et articulée sur un gond. *Penture droite, à équerre. Les pentures ouvragées d'un portail. Les pentures étaient parfois employées comme motif d'ornementation pour des meubles, des coffres.*

Spécialt. MARINE. Ferrure renforçant le pivot d'un gouvernail.

PÉNULTIÈME adj. XIII^e siècle, *penultime*. Emprunté du latin *paenultimus*, de même sens, lui-même composé de *paene*, « presque », et *ultimus*, « dernier ».

Avant-dernier. *Syllabe pénultième* ou, subst., au féminin, *pénultième*, avant-dernière syllabe d'un mot ou d'un vers. *Dans l'hexamètre latin, la pénultième est une syllabe longue.*

En composition dans *Antépénultième*, voir ce mot.

PÉNURIE n. f. XV^e siècle. Emprunté du latin *penuria*, « manque de vivres, disette ».

Absence ou rareté d'un bien nécessaire à la vie. *Pénurie de vivres. La pénurie des grains provoqua une terrible famine. Pénurie de pétrole. La guerre entraîna une pénurie générale.* Absolt. Pauvreté, misère. *Vivre dans la pénurie, dans une grande pénurie.*

Par ext. Insuffisance eu égard aux besoins, manque. *Ce pays souffre d'une pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Pénurie de billets de banque, de devises. Dans une économie de marché, la pénurie entraîne la hausse des prix.*

***I. PÉON** n. m. XVIII^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *paeon*, du grec *paîôn*, proprement « guérisseur », employé pour désigner Apollon puis un pied à cinq temps de rythme enjoué.

PROS. GRECQ. ET LAT. Pied composé de trois syllabes brèves et une syllabe longue qui peuvent être diversement combinées.

***II. PÉON** n. m. XIX^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire de l'espagnol *peón*, « journalier (qui n'a pas de cheval) », du latin *pedo*, *pedonis*, « piéton, fantassin ».

1. Ouvrier agricole et, par ext., paysan pauvre, en Amérique latine.

2. TAUROM. Membre de l'équipe d'un matador qui l'accompagne à pied, par opposition au picador, à cheval.

PÉOTTE n. f. XVII^e siècle. Emprunté du vénitien *peota*, « pilote », puis « barque ».

Grande barque qui a été en usage sur la mer Adriatique. *Une péotte vénitienne.*

***PÉPÈRE** n. m. et adj. XIX^e siècle. Redoublement expressif de *père*.

1. N. m. Fam. Désigne, parfois avec une nuance protectrice, un homme ou un enfant rond et placide. *Un gros pépère.* S'emploie aussi à propos d'animaux de compagnie, notamment d'un chat.

2. Adj. Pop. Qui vit tranquillement, à l'abri des tracasseries, des ennuis. *Un homme bien pépère. Rester, se tenir pépère.* Par méton. *Mener une existence pépère. Il s'est retiré dans un coin pépère.*

Par ext. Se dit d'une activité peu astreignante, qui ne cause pas de fatigue. *Un travail pépère.*

PÉPÉRIN ou **PÉPÉRIN** n. m. XVII^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire de l'italien *peperino*, de même sens, du latin *piperinus (lapis)*, « (pierre) de poivre », parce que cette pierre est parsemée de grains.

Tuf volcanique, gris cendré et granuleux, que l'on trouve aux environs de Rome et qui est utilisé comme pierre à bâtir. *De nombreux édifices de la Rome antique ont été bâtis en pépérin.*

PÉPIE n. f. XIII^e siècle. Issu du latin *pituita*, « mucus, humeur, pus ».

Pellicule épaisse qui recouvre la langue des jeunes volatiles atteints de certaines maladies, et peut les gêner pour boire et se nourrir.

Expr. fig. et fam. *Avoir la pépie*, avoir très soif.

PÉPIEMENT n. m. XVII^e siècle. Dérivé de *pépier*.

Suite de sons brefs et légers émise par l'oiseau qui pépie. *Le pépiement des poussins. Le pépiement d'une volée de moineaux.*

PÉPIER v. intr. (se conjugue comme *Crier*). XVI^e siècle. Issu, par l'intermédiaire du latin *pipiare*, « vagir », et *pipire*, « piauler », d'un radical onomatopéique **pip-*.

En parlant d'oisillons ou de petits oiseaux. Émettre une suite de cris brefs et légers. *Le moineau, le grimpereau pépient.*

Fig. et plaisant. *Les fillettes pépiaient et riaient.*

I. PÉPIN n. m. ^{XII^e} siècle. Dérivé d'un radical roman **pep-*, marquant la petitesse.

BOT. Graine que l'on trouve à l'intérieur de certains fruits, en particulier des baies. *Un pépin de groseille. Un pépin de pomme. Mandarines sans pépins. Les fruits à pépins. Huile de pépins de raisin.*

Fig. et fam. Difficulté, ennui imprévu. *Il m'arrive un gros pépin.*

***II. PÉPIN** n. m. ^{XIX^e} siècle. Tiré du nom d'un personnage de vaudeville toujours muni d'un énorme parapluie.

Fam. Parapluie. *Un marchand de pépins.*

PÉPINIÈRE n. f. ^{XIII^e} siècle. Dérivé de *pépin I*.

1. Terrain sur lequel on fait pousser de jeunes arbres fruitiers ou ornementaux, des essences forestières ou des plantes horticoles, jusqu'à ce qu'ils puissent être transplantés ou repiqués ; par méton., l'ensemble des végétaux plantés sur ce terrain. *Une pépinière d'ormes, de chênes. Élever des poiriers en pépinière. Semer en pépinière, semer très dru des plantes destinées au repiquage.*

2. Fig. École, institution où l'on forme un grand nombre de personnes aptes à une profession, à un état particulier. *Le collègue de Sorèze fut longtemps une pépinière d'officiers. Le Conservatoire est une pépinière de comédiens, de musiciens.*

Par ext. *La Normandie, au ^{XVII^e} siècle, était une pépinière d'écrivains.*

Loc. *Pépinière d'entreprises*, organisme d'aide à la création de nouvelles entreprises.

PÉPINIÉRISTE n. ^{XVIII^e} siècle. Dérivé de *pépinière*.

Personne qui dirige une pépinière ou qui y travaille. En apposition. *Jardinier, horticulteur pépiniériste.*

PÉPITE n. f. ^{XVIII^e} siècle. Emprunté de l'espagnol *pepita*, « pépin (de fruit) », lui-même dérivé d'un radical roman **pep-*, marquant la petitesse.

Petite masse d'or natif, détachée de sa gangue. *Les pépites des terrains aurifères de la Californie, du Mexique. La rivière charriait des pépites d'or.* Par ext. Petite masse de tout autre métal natif. *Pépite d'argent. Pépites de cuivre, de platine.*

Par anal. *Une brioche aux pépites de chocolat.*

PÉPLOS (*s* se fait entendre) n. m. ^{XIX^e} siècle. Emprunté du grec *peplos*, « manteau ».

ANTIQ. GRECQ. Voir *Péplum*.

PÉPLUM (*um* se prononce *ome*) n. m. ^{XVI^e} siècle, *peple*, « manteau de femme ». Emprunté, par l'intermédiaire du latin *peplum*, du grec *peplos*, « manteau ».

1. ANTIQ. GRECQ. Manteau sans manches, généralement de laine, que les femmes portaient par-dessus la tunique, attaché à l'épaule par une agrafe. *Lors des panathénées, les Athéniens offraient à la déesse Athéna un péplum brodé dont ils revêtaient sa statue.* (On dit aussi *Péplos*.)

2. CINÉMA. Nom donné à un genre cinématographique né en Italie, fondé sur la reconstitution en costumes d'époque d'un épisode historique ou mythologique de l'Antiquité. *Le péplum fut favorisé par le régime fasciste pour exalter le passé romain.*

***PÉPONIDE** n. f. (se rencontre aussi au masculin). ^{XV^e} siècle, *pepon*, « melon » ; ^{XIX^e} siècle, au sens actuel. Issu, par l'intermédiaire du latin *pepo*, *peponis*, « pastèque, melon », du grec *pepôn*, « mûr, cuit ».

BOT. Fruit des Cucurbitacées. *Le melon, la citrouille, la courge sont des péponides.*

***PEPPERMINT** (*n* et *t* se font entendre) n. m. ^{XIX^e} siècle, *pipermint*. Emprunté de l'anglais *peppermint*, de même sens, lui-même composé de *pepper*, « poivre », et *mint*, « menthe ».

Liqueur à base de menthe poivrée.

PEPSINE n. f. ^{XIX^e} siècle. Emprunté de l'allemand *Pepsin*, de même sens, lui-même créé à partir du grec *pepsis*, « cuisson ».

BIOCHIMIE. Enzyme contenue dans le suc gastrique, qui transforme, au cours de la digestion, les protéines alimentaires en substances assimilables.

***PEPTIDE** n. m. ^{XX^e} siècle. Emprunté de l'allemand *Peptid*, de même sens, lui-même tiré du grec *pepsin*, « cuire, digérer ».

BIOCHIMIE. Protide formé d'un petit nombre d'acides aminés. *L'insuline est un peptide.*

PEPTONE n. f. ^{XIX^e} siècle. Emprunté de l'allemand *Pepton*, de même sens, lui-même tiré du grec *pepsin*, « cuire, digérer ».

PHARM. Mélange de protéines partiellement hydrolysées par des enzymes digestives telles que la pepsine ou la trypsine, utilisé en microbiologie et dans certaines préparations pharmaceutiques. *Peptone de viande, de lait, de soja.*

***PÉQUENAUD, -AUDE** ou **PÉQUENOT, -OTTE** n. ^{XX^e} siècle. Origine incertaine.

Pop. et pèj. Paysan et, par ext., personne rustaude et mal dégrossie. *Quel péquenaud !* Adj. *Ce qu'il est péquenaud !*

***PÉQUIN** n. m. Voir *Pékin II*.

***PER-** Emprunté du préfixe latin *per-* marquant l'intensité.

Élément de composition exprimant une idée d'excès par rapport à une norme, et servant à former de nombreux termes scientifiques.

***PERBORATE** n. m. ^{XX^e} siècle. Composé de *per-* et de *borate*.

CHIM. Sel oxydant doux de l'acide borique, souvent utilisé dans les détergents. *Les perborates de sodium et de potassium sont employés comme agents blanchissants.*

PERÇAGE n. m. ^{XV^e} siècle, au sens de « taxe pour la mise en perce d'un tonneau ». Dérivé de *percer*.

Action de percer, de pratiquer des trous dans un matériau ; résultat de cette action. *Le perçage du bois, des métaux. La vrille et la tarière sont des outils de perçage.*

PERCALE n. f. ^{XVII^e} siècle. Emprunté, par l'intermédiaire de l'anglais, du persan *pargala*, « morceau, lambeau ».

Toile de coton, d'un tissu très fin, ras et serré. *Une chemise, un mouchoir de percale. Des rideaux de percale.*

PERCALINE n. f. ^{XIX^e} siècle. Dérivé de *percale*.

Toile de coton légère et lustrée, dont on fait essentiellement des doublures. *Une robe doublée de percaline.*

PERÇANT, -ANTE adj. XIV^e siècle. Participe présent de *percer*.

Qui permet de percer des trous. *L'alêne est un outil perçant.*

Par anal. *Un froid, un vent perçant*, qui transit. *Pousser des cris perçants*, aigus, stridents. *Avoir la vue perçante*, pouvoir distinguer des objets très éloignés ou difficiles à discerner. *Un œil perçant.*

Fig. Qui fait preuve d'acuité, de rapidité, de perspicacité. *Un esprit perçant.*

ÉQUIT. Se dit d'un cheval aux aguets, vif, énergique. Subst. *Ce cheval a du perçant.*

PERCE n. f. XV^e siècle. Déverbal de *percer*.

1. Action de percer. Ne s'emploie plus guère que dans la locution adverbiale *En perce*. *Mettre un fût, un tonneau en perce*, y pratiquer une ouverture pour en tirer du vin, de l'alcool.

2. MUS. Forme intérieure du tuyau des instruments à vent. *Perce conique, cylindrique*. *La perce d'une flûte à bec, d'une trompette.*

PERCE-BOIS n. m. inv. XVIII^e siècle. Composé de *perce*, forme conjuguée de *percer*, et de *bois*.

Nom donné à diverses espèces animales, insectes, mollusques, etc. qui creusent des galeries dans le bois. En apposition. *Guêpe perce-bois.*

PERCÉE n. f. XVIII^e siècle. Forme féminine substantivée du participe passé de *percer*.

1. Ouverture, naturelle ou artificielle, qui ménage un passage, offre un point de vue. *Pratiquer des percées dans un mur*. *Une façade ornée de larges percées*. *Ouvrir des percées dans une forêt pour y chasser plus aisément*. *Cette percée entre les arbres offre une perspective exceptionnelle sur la vallée*. *Le baron Haussmann réalisa de vastes percées à travers Paris.*

2. Le fait de se frayer une ouverture, un passage. *La percée du soleil à travers les nuages.*

MILIT. Offensive menée à travers les lignes de défense de l'ennemi et qui permet d'atteindre ses arrières. *En 1944, la percée d'Avranches ouvrit aux Alliés la route de Paris.*

– SPORTS. Action de franchir la défense de l'équipe adverse.

– AÉRON. Atterrissage sans visibilité au cours duquel le pilote est guidé par un système de balises radioélectriques.

Fig. Progrès remarquable, avancée spectaculaire. *Une percée technologique, commerciale*. *Une percée électorale inattendue.*

PERCEMENT n. m. XV^e siècle. Dérivé de *percer*.

Action de pratiquer un trou, une ouverture, un passage ; résultat de cette action. *Le percement d'un mur porteur*. *Le percement de l'isthme de Suez*. *Le percement du tunnel sous la Manche.*

ARCHIT. Ouverture que l'on pratique dans un mur, après sa construction, pour y ménager une baie, une fenêtre.

***PERCE-MURAILLE** n. f. (pl. *Perce-murailles*). XVIII^e siècle. Composé de *perce*, forme conjuguée de *percer*, et de *muraille*.

BOT. Nom usuel de la pariétaire.

PERCE-NEIGE ◇ n. m. inv. (se rencontre parfois au féminin). XVII^e siècle. Composé de *perce*, forme conjuguée de *percer*, et de *neige*.

BOT. Petite plante à fleurs blanches de la famille des Amaryllidacées, qui fleurit à la fin de l'hiver.

PERCE-OREILLE n. m. (pl. *Perce-oreilles*). XVI^e siècle. Composé de *perce*, forme conjuguée de *percer*, et d'*oreille*.

ENTOM. Nom usuel de la forficule, insecte aussi nommé *Pince-oreille*. *On trouve parfois des perce-oreilles dans le noyau des pêches.*

PERCE-PIERRE n. f. (pl. *Perce-pierre* ou *Perce-pierres*). XVI^e siècle. Composé de *perce*, forme conjuguée de *percer*, et de *pierre*.

BOT. Nom usuel donné à diverses plantes qui poussent dans les pierres, les rochers, notamment à une espèce de rosacée rampante à minuscules fleurs vertes, à une saxifrage croissant sur les lieux sableux et pierreux et à une ombellifère, la criste-marine, vivant sur les rochers du littoral.

PERCEPTEUR, -TRICE n. et adj. XIV^e siècle, *perceveur* ; XV^e siècle, *percepteur*. Dérivé savant du latin *perceptum*, supin de *percipere*, « recueillir, percevoir », lui-même dérivé de *capere*, « prendre ».

1. N. Agent du Trésor public chargé du recouvrement des impôts directs et de certaines taxes.

2. Adj. Dans la théorie de la connaissance. Qui permet la perception. *Facultés perceptives.*

PERCEPTIBILITÉ n. f. XVIII^e siècle. Dérivé de *perceptible*.

Rare. Caractère de ce qui peut être perçu par les sens.

PERCEPTIBLE adj. XV^e siècle. Emprunté du latin *perceptibilis*, de même sens, lui-même dérivé de *percipere*, « recueillir, percevoir ».

1. En parlant d'un impôt. Syn. de *Percevable* ou de *Recouvrable*.

2. Qui peut être perçu par les sens. *Un objet perceptible à l'œil nu*. *Perceptible au goût, à l'ouïe, à l'odorat*. *Un murmure difficilement perceptible*. *La tension qui régnait entre eux était encore perceptible.*

Fig. Qui peut être compris, saisi par l'esprit. *Ses réticences sont aisément perceptibles*. *Une ironie voilée, à peine perceptible.*

***PERCEPTIF, -IVE** adj. XV^e siècle. Dérivé savant du latin médiéval *perceptivus*, « ayant la faculté de percevoir », lui-même dérivé de *percipere*, « recueillir, percevoir ».

Qui se rapporte à la perception. *Centres nerveux perceptifs.*

PERCEPTION n. f. XIV^e siècle. Emprunté du latin *perceptio*, « action de saisir par l'esprit, connaissance », lui-même dérivé de *percipere*, « recueillir, percevoir ».

1. Action de percevoir une somme due. *La perception d'un salaire, des allocations familiales*. *La perception d'un loyer.*

Spécialt. Recouvrement par l'État des impôts et des taxes. *Perception des contributions, des redevances*. Par méton. L'administration chargée de ce recouvrement ; le bâtiment où elle se tient. *Adressez-vous à la perception.*

2. PHIL. PSYCHOL. Acte par lequel le sujet se forme la représentation d'un objet appréhendé par les sens. *Perception visuelle, auditive, tactile*. *Le daltonisme est un trouble de la perception des couleurs*. *La perception spatiale*. *La perception des saveurs, des odeurs*. *La perception de la douleur*. *Seuil de perception*, intensité minimale que doit atteindre un stimulus pour être perçu par les organes des sens. *Petites perceptions*, qui, selon Leibniz, correspondent à des impressions trop faibles, trop nombreuses ou trop

confuses pour être directement saisies par l'esprit, mais dont on acquiert la conscience réfléchie ou *aperception* (voir ce mot) du fait de leur enchaînement, de leur répétition.

Par ext. Dans l'usage courant, action de saisir, d'appréhender des faits par l'esprit. *Avoir une perception nette, confuse de la situation. Sa perception des événements est erronée.*

GRAMM. *Verbes de perception, comme voir, regarder, apercevoir, écouter, entendre, sentir. Certains verbes de perception peuvent introduire une proposition infinitive, comme dans « On entend les oiseaux chanter », « Je l'ai vu arriver ».*

PERCER v. tr. et intr. (se conjugue comme *Avancer*). XI^e siècle. Issu, par l'intermédiaire du latin populaire **pertuisare*, « percer », de *pertundere*, « transpercer », lui-même composé du préfixe *per-*, qui marque l'achèvement, et de *tundere*, « frapper, battre ».

I. V. tr. 1. Traverser de part en part ; pratiquer un trou, une ouverture dans quelque chose. *Percer du métal, du bois, du cuir. Percer une planche. Percer une cloison. Percer un isthme. Percer un tonneau, un fût, les mettre en perce. Percer un coffre-fort. Percer un abcès* et, intrans., *l'abcès a percé.*

Au participe passé, adjt. *Un chandail percé au coude. Une poche percée. Des souliers percés.* Loc. et expr. *Chaise percée, voir Chaise.* Fig. et fam. *Panier percé, voir Panier. Avoir les poches percées, les mains percées, être très dépensier.*

Spécialt. Porter des coups à quelqu'un avec une arme blanche ou l'atteindre avec une arme à feu. *Percer un ennemi de coups. La lance lui perça le cœur, la poitrine. Être percé de part en part* ou, vieilli, *d'outre en outre. Un tableau représentant saint Sébastien percé de flèches. Il tomba, le corps percé de balles.* Pron. Class. *Se percer le flanc, se percer le sein, se donner la mort.*

Expr. fig. *Les os lui percent la peau* (fam.), il est d'une maigreur extrême. *Percer les oreilles, les tympans, se dit de bruits stridents, difficilement supportables. Des hurlements à vous percer les tympans. Percer l'air de ses cris, faire retentir des cris aigus. Percer le cœur de quelqu'un, l'affliger profondément. Il eut le cœur percé à la vue de ce spectacle.*

Par ext. Pénétrer, passer au travers de. *Percer les taillis, le fort d'un bois, s'y frayer un passage. Percer la foule. Percer les lignes ennemies. Le soleil perce les nuages. La pluie a percé ses vêtements. Ses yeux essayaient de percer l'obscurité.* Fig. *Percer quelqu'un de ses regards, le fixer avec intensité, le scruter.*

2. Ménager une ouverture, un passage. *Percer un jour de souffrance dans un mur. Percer une allée, un tunnel.*

3. Fig. Découvrir, parvenir à connaître ce qui était caché. *Percer un mystère. Percer l'anonymat d'une personne. Percer les desseins de l'ennemi.* Expr. *Percer à jour les pensées, les intentions de quelqu'un, les découvrir, les dévoiler.* Par méton. *Le traître fut percé à jour.*

II. V. intr. Commencer à paraître, poindre ; se frayer un passage. *Les dents de cet enfant commencent à percer. Le soleil perce à travers la brume. Le jour perce à travers les rideaux.* Absolt. MILIT. *Nos troupes ont réussi à percer, à enfoncer les lignes ennemies.* – VÉN. Se dit d'un animal qui fuit droit devant lui en prenant de l'avance sur les chiens. *Le cerf perce* (on dit aussi *Forlonger*).

Fig. Se manifester, se faire jour. *La vérité percera tôt ou tard. Rien n'a encore percé de cette aventure. Une pointe d'agacement perçait dans sa voix.* En parlant d'une personne. Acquérir une réputation, de la notoriété. *Cet écrivain commence à percer. Il n'a jamais réussi à percer.*

PERCEUR, -EUSE n. XV^e siècle, *percheur*. Dérivé de *percer*.

1. Personne qui perce. *Perceur de coffres-forts.*

Spécialt. Ouvrier, artisan spécialisé dans diverses opérations de perçage.

2. N. f. Outil servant à pratiquer des trous dans différents matériaux. *Une perceuse électrique, manuelle. Perceuse à percussion. Perceuse rotative. Le foret, la mèche d'une perceuse.*

***PERCEVABLE** adj. XV^e siècle, au sens 1 ; XVII^e siècle, au sens 2. Dérivé de *percevoir*.

1. En parlant d'un impôt. Qui peut ou doit être recouvré. *Une taxe percevable annuellement. (On dit aussi Perceptible et Recouvrable.)*

2. Qui peut être perçu par les sens. *Les ultrasons ne sont pas percevables pour l'oreille humaine.*

PERCEVOIR v. tr. (se conjugue comme *Apercevoir*). XII^e siècle. Issu du latin *percipere*, de même sens, lui-même composé à l'aide de *per-*, « à travers », et *capere*, « prendre ».

1. Recevoir, encaisser une somme due. *Percevoir une rente, une pension, des droits d'auteur. Percevoir les impôts, les contributions.*

2. Appréhender les objets extérieurs qui ont fait impression sur les sens. *Percevoir un son, une odeur. Percevoir par la vue, par l'ouïe. Percevoir des cris, des bruits inquiétants.*

Par ext. Prendre conscience de, parvenir à saisir. *On perçut un malaise dans l'assistance. Je perçois mal les raisons de son refus.*

I. PERCHE n. f. XII^e siècle. Issu, par l'intermédiaire du latin *perca*, du grec *perkê*, de même sens, lui-même dérivé de *perknos*, « tacheté de noir », parce que c'est ainsi que se présente la peau de ce poisson.

ZOOL. Poisson téléostéen d'eau douce à deux nageoires dorsales, dont la première est épineuse. *La perche est estimée pour sa chair blanche et ferme. Perche commune. Perche soleil* ou *perche arc-en-ciel. Perche goujonnière*, autre nom de la grémille. *Perche de mer*, nom parfois donné au bar. *Perche du Nil*, nom donné à un poisson vorace de grande taille qui vit dans les eaux douces d'Afrique de l'Est, en particulier dans les Grands Lacs, où il a été introduit.

II. PERCHE n. f. XII^e siècle, pour désigner une longue gaule de bois ; XIII^e siècle, comme mesure agraire. Issu du latin *perca*, de même sens.

1. Long bâton mince pouvant servir à divers usages. *Une perche de noisetier, de châtaignier. Gauler des noix à l'aide d'une perche. Manœuvrer une barque avec une perche. Perche à haricots, à pois grimpants*, branchage fiché en terre pour que ces plantes s'y enroulent (en ce sens, on dit aussi *Rame*).

Expr. *Être, rester planté comme une perche, rester inerte, ne pas réagir.* Fig. *Tendre la perche, une perche à quelqu'un, l'aider à se tirer d'une situation embarrassante ; lui donner l'occasion d'intervenir, de paraître à son avantage.* Fam. *C'est une perche, une grande perche, se dit d'une personne grande et maigre.*

Spécialt. SYLVIC. *Perche longue*, grume de plus de quatre mètres de long. – VÉN. Tige centrale des bois des Cervidés qui portent les andouillers ou les cors (on dit aussi *Merrain*). – FAUCONNERIE. Support ménagé dans un abri pour le repos des oiseaux de proie. *Se battre à la perche, se dit d'un oiseau qui bat des ailes comme s'il allait s'envoler.* – TRANSPORTS. Barre métallique fixée sur le toit d'un tramway, d'un trolleybus, et qui les relie à un câble aérien assurant leur alimentation électrique. – ATHLÉTISME. *Saut à la perche* ou, ellipt., *perche*, épreuve dans laquelle les athlètes, après

une course d'élan, utilisent une tige de fibre de verre ou de carbone, longue d'environ cinq mètres, pour se propulser au-dessus d'une barre horizontale. – SKI. Barre métallique tractée par le câble d'un remonte-pente, à laquelle s'accroche le skieur. – CINÉMA. TÉLÉV. Tige métallique portant à son extrémité un micro que l'on place hors champ, au-dessus des personnes filmées.

2. Ancienne mesure de longueur qui valait, selon les régions, de dix-huit à vingt-deux pieds ; ancienne mesure agraire qui valait un centième d'arpent.

***PERCHÉ, -ÉE** adj. Attesté au XVI^e siècle. Participe passé de *percher*.

Placé en un lieu élevé, en hauteur, juché. *Un oiseau perché sur une branche. Jouer à chat perché, voir Chat. Un chalet perché dans la montagne. Avoir la voix perchée, haut perchée, avoir une voix aiguë, suraiguë.*

CHASSE. Subst. *Le perché*, le moment où les oiseaux sont en repos sur des branches, sur un perchoir. *Seuls les braconniers tirent les faisans au perché.*

PERCHER v. intr., tr. et pron. XIV^e siècle. Dérivé de *perche II*.

1. V. intr. En parlant de certains oiseaux. Se poser sur une branche, sur un perchoir pour se reposer ou dormir. *Quantité d'oiseaux perchent dans ces arbres. Les coqs et les poules perchent la nuit* (on dit aussi *Jucher*).

Par anal. En parlant de ce qui est situé en hauteur. *Le hameau perche au sommet de la falaise*. Fig. et fam. En parlant d'une personne. Loger, habiter. *Il perche au huitième étage.*

2. V. tr. Fam. Installer quelqu'un ou quelque chose en un endroit élevé. *Percher un enfant sur ses épaules. Percher des confitures en haut de l'armoire.*

3. V. pron. En parlant d'oiseaux. Se poser en hauteur. *Une buse qui se perche sur un poteau*. Par anal. En parlant de personnes. *Où est-il allé se percher ?*

PERCHERON, -ONNE adj. XVII^e siècle, comme adjectif ; XIX^e siècle, comme nom. Dérivé de *Perche*, nom géographique.

Qui est relatif au Perche ; qui en est originaire. *Une ferme percheronne, un paysan percheron*. Subst. *Un Percheron, une Percheronne*, un habitant, une habitante du Perche.

Spécialt. *Cheval percheron* ou, subst., *percheron*, lourd cheval de trait, originaire du Perche. *Les perchérons sont réputés pour leur force et leur placidité.*

***PERCHEUR, -EUSE** adj. XIX^e siècle. Dérivé de *percher*.

ZOOL. Se dit d'un oiseau qui a l'habitude de percher. *La grive, la mésange, le corbeau sont des oiseaux percheurs* ou, subst., *des percheurs*. *Canard percheur*, autre nom du carolin.

***PERCHIS** n. m. XVIII^e siècle. Dérivé de *perche II*.

1. Très jeune futaie dont les pousses ont de dix à vingt centimètres de diamètre. *Dans le développement d'un peuplement forestier, le perchis succède au gaulis* (voir ce mot).

2. Clôture faite de perches.

***PERCHISTE** n. XIX^e siècle. Dérivé de *perche II*.

Celui, celle qui utilise une perche. ATHLÉTISME. Athlète qui pratique le saut à la perche. *Ce perchiste a réussi l'exploit de franchir une barre à six mètres*. – SKI. Employé d'une station de sports d'hiver qui tend les perches aux

skieurs empruntant un remonte-pente. – CINÉMA. TÉLÉV. Technicien chargé de tenir la perche d'enregistrement pendant un tournage.

***PERCHLORATE** (*ch* se prononce *k*) n. m. XIX^e siècle. Composé de *per-* et de *chlorate*.

CHIM. Sel de l'acide perchlorique. *Le perchlorate d'ammonium est utilisé comme propergol solide dans le lancement des fusées et comme explosif en pyrotechnie.*

***PERCHLORIQUE** (*ch* se prononce *k*) adj. XIX^e siècle. Composé de *per-* et de *chlorique*.

CHIM. Se dit d'un composé, anhydride ou acide, dans lequel le chlore a son degré d'oxydation le plus élevé. *L'acide perchlorique est un oxydant très puissant.*

PERCHOIR n. m. XVI^e siècle. Dérivé de *percher*.

Endroit où perchent les oiseaux ; dispositif, constitué le plus souvent de barres étagées, construit à cet effet. *La buse chasse à l'affût depuis son perchoir. Le perchoir d'un perroquet. Installer des perchoirs dans une volière. Le perchoir des oiseaux de basse-cour est aussi appelé juchoir.*

Par anal. Fam. Tribune élevée où siège le président de l'Assemblée nationale ou, à défaut, le président de séance ; par méton., la présidence de l'Assemblée nationale. *Être candidat au perchoir.*

PERCLUS, -USE adj. XIII^e siècle. Emprunté du latin médiéval *perclusus*, participe passé de *percludere*, « fermer entièrement », composé à l'aide du préfixe intensif *per-* et de *cludere*, « fermer », lui-même dérivé de *clavis*, « clé ».

Qui éprouve de grandes difficultés à se mouvoir. *Un vieil homme perclus. Être perclus de rhumatismes.*

Par exag. *Être perclus de fatigue, de douleur.*

***PERCNOPTÈRE** n. m. XVIII^e siècle. Emprunté du grec *perknopteros*, qui désignait un vautour, lui-même composé à l'aide de *perknos*, « tacheté de noir », et *pteron*, « aile ».

ZOOL. Petit vautour au plumage blanchâtre, tacheté de noir sur les ailes, qui vit dans le Sud de l'Europe, en Asie et en Afrique. *Les percnoptères peuvent se nourrir d'œufs d'autruche qu'ils cassent avec des cailloux. Le percnoptère était vénéré des Égyptiens.*

PERÇOIR n. m. XIII^e siècle. Dérivé de *percer*.

Outil servant à percer. *Un perçoir en os, en silex du Magdalénien. Un perçoir de joaillier.*

PERCOLATEUR n. m. XIX^e siècle. Dérivé savant du latin *percolare*, « filtrer, passer », lui-même dérivé de *colum*, « tamis, passoire ».

Appareil qui sert à préparer du café par un système de circulation d'eau et de vapeur. *Le percolateur d'un bar.*

***PERCOLATION** n. f. XX^e siècle. Emprunté du latin *percolatio*, « filtration ».

1. HYDROL. Circulation lente d'un liquide à travers une substance poreuse. *La percolation de l'eau de pluie dans la craie.*

2. TECHN. Opération qui consiste à faire circuler lentement un solvant dans un mélange pulvérisé, afin d'en extraire les constituants solubles (on dit aussi *Lixiviation*).

PERCUSSION n. f. XII^e siècle, au sens de « malheur, souffrance » ; XIV^e siècle, au sens de « coup ». Emprunté du latin *percussio*, « action de frapper », lui-même dérivé de *percutere*, « pénétrer en frappant ».

Action de frapper, de heurter brutalement ; choc ainsi produit. *Percussion violente, soudaine. Des pieux enfoncés par percussion hydraulique. Sonder des bois par percussion.* MÉD. Méthode d'exploration clinique consistant à frapper une région du corps et à déterminer, grâce aux sons produits, l'état des organes sous-jacents, ou, lorsqu'il s'agit des tendons des muscles, à en contrôler les réflexes. – TECHN. Loc. *À percussion*, se dit de divers outils pourvus d'un dispositif qui imprime une série de chocs à un élément du mécanisme pour lui donner plus de force. *Perceuse à percussion. Le marteau-piqueur est un appareil à percussion.* – ARMES. Action du percuteur qui frappe l'amorce de la cartouche, provoquant ainsi la mise à feu. *Le ressort de percussion d'un pistolet. Une arme à percussion.*

Spécialt. MUS. *Instrument à percussion*, dont le son est obtenu par un coup ou une succession de coups frappés soit avec les mains, soit avec une baguette, une mailloche ou quelque autre accessoire. *Le tambour, les cymbales, les castagnettes, le xylophone sont des instruments à percussion.* Par méton. *Les percussions* ou, au singulier, avec un sens collectif, *la percussion*, l'ensemble des instruments à percussion d'un orchestre (voir *Batterie*).

***PERCUSSIONNISTE** n. XX^e siècle. Dérivé de *percussion*.

Musicien qui joue d'un ou de plusieurs instruments à percussion.

***PERCUTANÉ, -ÉE** adj. XX^e siècle. Composé de *per-*, « à travers », et de *cutané*.

MÉD. Se dit du mode d'administration d'une substance qui diffuse dans l'organisme à travers la peau. *Pénétration percutanée du sérum. Absorption par voie percutanée.*

PERCUTANT, -ANTE adj. Attesté au XIX^e siècle. Participe présent de *percuter*.

Qui percuté quelque chose, qui agit par percussion. ARTILL. *Projectile percutant*, qui explose lorsqu'il touche le sol ou la cible (par opposition à *Projectile fusant*). *Fusée percutante. Obus percutant.* Subst. *Bombarder un pont avec des percutants.* Par méton. *Tir percutant*, exécuté avec ce type de projectile.

Fig. et fam. Qui frappe l'esprit par sa force et son évidence, qui produit un effet immédiat. *Un discours, un argument percutant.*

PERCUTER v. tr. X^e siècle, au sens de « frapper, détruire ». Emprunté du latin *percutere*, « pénétrer en frappant », lui-même composé à l'aide du préfixe *per-*, « à travers », et de *quater*, « secouer, agiter, frapper ».

1. Frapper, heurter violemment, donner à quelque chose un coup sec, brutal. *La voiture a percuté un camion. Une météorite a percuté la Terre. Le chien du revolver vient percuter la cartouche.*

2. MÉD. Frapper une partie du corps d'un patient, pour reconnaître, grâce aux sons produits, la consistance d'un organe sous-jacent, ou pour apprécier les réflexes, lorsqu'il s'agit des tendons des muscles.

PERCUTEUR n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *percuter*.

1. Pièce d'une arme à feu qui vient frapper l'amorce, à l'arrière de la cartouche, pour faire partir le coup. *Le percuteur d'un fusil, d'un canon.*

2. PRÉHIST. Nom donné à des outils taillés dans une matière dure et servant à fractionner des blocs de silex en éclats. *Percuteur de pierre, d'os, de bois de cervidés.*

PERDABLE adj. XIII^e siècle. Dérivé de *perdre*.

Que l'on peut perdre, dont le succès n'est pas assuré (le plus souvent dans une tournure négative). *Les élections n'étaient pas perdables.*

PERDANT, -ANTE n. XIII^e siècle. Participe présent de *perdre*.

1. Celui, celle qui perd au jeu, dans un concours, une épreuve sportive, etc. *Les gagnants et les perdants. Donner un gage au perdant.* Adj. *Les billets, les numéros perdants, qui ne rapportent rien. Il a misé sur un cheval perdant.*

Par ext. Personne qui est vaincue par un adversaire, qui échoue dans une circonstance particulière. *Le perdant d'un procès peut faire appel. C'est un perdant, un éternel perdant, il semble voué à perdre, il échoue dans la plupart de ses entreprises.* Adj. *La partie perdante devra régler les frais du procès.*

Loc. *Un bon perdant, une belle perdante*, une personne qui reconnaît sa défaite de bonne grâce. *Un mauvais perdant*, qui manifeste de l'aigreur quand il perd. Expr. *Partir perdant*, avec un désavantage qui semble vouer à l'échec, ou avec la conviction que l'on va échouer. *Tout le monde le donnait perdant*, était persuadé de sa défaite.

2. N. m. MARINE. *Le perdant de l'eau*, le jusant. *Le perdant de la marée*, la diminution de hauteur d'une marée par rapport à la précédente.

PERDITION n. f. XI^e siècle, *perdicium*. Emprunté du latin *perditio*, « perte, ruine », lui-même dérivé de *perdere*, « perdre ».

1. Perte, ruine matérielle. En ce sens, ne s'emploie plus guère que dans la locution *En perdition*. *Navire en perdition*, en grand danger de faire naufrage. Par anal. *Une entreprise en perdition.*

2. RELIG. État d'une personne qui s'éloigne par ses péchés des voies du salut. *La perdition éternelle. Être dans la voie de la perdition, dans un état de perdition. Les sentiers, les chemins de la perdition. Il va à sa perdition. Une œuvre de perdition.* – ÉCRITURE SAINE. *Le fils de perdition*, désigne Judas dans l'Évangile de saint Jean.

Par ext. Dépravation, ruine morale. *Lieu de perdition*, de débauche.

PERDRE v. tr. et pron. (se conjugue comme *Attendre*). IX^e siècle, au sens d'« être privé d'une qualité, d'une faculté ». Issu du latin *perdere*, proprement « donner inutilement », puis « détruire, ruiner », lui-même composé à l'aide de *per-*, « à travers », et *dare*, « donner ».

I. V. tr. A. Être privé de quelqu'un, de quelque chose.

1. Être privé, par la mort, par l'éloignement ou la séparation, d'une personne qu'on aimait, à laquelle on était attaché. *Perdre ses parents, un enfant, un ami. Il a déménagé et nous avons perdu un bon voisin.*

2. Être privé d'un bien qu'on possédait, dont on avait la jouissance. *Il a tout perdu dans l'incendie de sa maison. En 1871, la France perdit l'Alsace et la Lorraine.*

Perdre son argent aux courses. Ellipt. *Si vous revendez vos actions maintenant, vous y perdrez. Perdre à la Bourse, en Bourse.*

Par ext. Être privé d'une position acquise, d'un avantage moral. *Perdre son emploi. Perdre ses droits civiques, sa nationalité. Perdre l'estime, la faveur, la confiance de ses pairs. Perdre son ascendant sur son entourage. Perdre sa réputation. Perdre de son crédit.*

Expr. *Perdre au change*, être désavantagé dans un échange. *N'avoir rien à perdre*, se lancer dans une entreprise sans courir aucun risque. *N'avoir plus rien à perdre*, être dans une situation si compromise que l'on peut tout oser. *Tout est perdu*, la situation est désespérée. *Tout est perdu fors l'honneur*, mot attribué à François I^{er} après la défaite de Pavie. *Vous ne perdez rien pour attendre*, se dit pour avertir qu'on prendra tôt ou tard sa revanche. Fam. *Perdre jusqu'à sa chemise, jusqu'à sa dernière chemise*, tout ce que l'on a. Prov. *Qui va à la chasse perd sa place*. Absolt. *On hasarde de perdre en voulant trop gagner*, expression tirée de la fable de La Fontaine « Le Héron » et devenue proverbiale.

3. Être privé d'une partie du corps, d'une faculté, d'une caractéristique essentielle, d'une qualité. *Perdre une dent, perdre ses cheveux. Le blessé a perdu beaucoup de sang. Perdre la vue, perdre l'usage de la parole. Perdre la mémoire, le sommeil, l'appétit. Perdre du poids. Perdre ses forces.* Loc. et expr. *Perdre la vie*, mourir. *Perdre connaissance*, s'évanouir. *Perdre l'équilibre*, faire un faux pas, trébucher. *À perdre haleine*, jusqu'à l'essoufflement. *Perdre le boire et le manger*, voir *Boire II*. *Perdre la raison. Perdre sa virginité, son innocence.* Fig. *Perdre la tête*, s'affoler ou déraisonner. *Perdre la face*, se déconsidérer. *Perdre la main*, son habileté, son aisance coutumière dans l'exercice d'une activité. *Perdre sa virginité, son innocence.* Fam. *Perdre la boussole* ou, pop., *la boule*, voir ces mots. *Il a perdu sa langue*, se dit d'une personne qui, contrairement à toute attente, garde le silence.

Depuis qu'il vit en France, il a perdu son accent. Elle a perdu l'habitude de conduire. Perdre son sang-froid. Perdre sa gaieté. Perdre toute envie de vivre. Perdre de son assurance. Perdre son honneur. Perdre tout sens moral. Perdre la foi. Perdre le sens des réalités. Perdre ses dernières illusions. Loc. et expr. *Perdre courage, perdre espoir. Perdre patience. Perdre contenance, voir Contenance. Perdre ses moyens*, être déconcerté, troublé, au point de ne pouvoir réagir.

Par ext. En parlant d'animaux, de végétaux, de choses. *Perdre ses poils, ses plumes. Les arbres ont perdu leurs feuilles. Une perle qui a perdu de son éclat. Cette étoffe a perdu ses couleurs. Cette expression, ce mot a perdu son sens premier. Le match a perdu de son intérêt. Ce roman n'a rien perdu à la traduction.* Ellipt. *Ce vin perd à être gardé longtemps.* Expr. fig. et fam. *Il a perdu des plumes dans cette affaire.*

B. Laisser échapper ce dont on disposait. **1.** Ne pas conserver, ne pas retenir. *Perdre sa clientèle. Cette région a perdu des habitants depuis quelques années. Perdre le contact avec quelqu'un. J'ai perdu toute confiance en lui. Il a perdu l'avantage. Perdre ses repères. Perdre le contrôle d'un véhicule. Perdre de la vitesse, de la hauteur. La voiture perd de l'huile.* Absolt. *Le tonneau perd, fuit.*

Spécialt. Égarer. *Perdre son parapluie, ses clefs. Je voulais lui écrire mais j'ai perdu son adresse. Perdre son chat. Un enfant qui a perdu sa mère dans la foule.*

Expr. *Perdre du terrain*, reculer devant l'ennemi, se laisser distancer ou rattraper par l'adversaire et, fig., se trouver dans une position moins favorable. *Perdre les arçons*, tomber de sa selle, être renversé de son cheval et, fig., se trouver déconcerté. Fam. *Perdre les pédales*, voir *Pédale*.

MARINE. Intranst. *Perdre au vent*, s'éloigner du lit du vent. Absolt. *Le navire perd*, sa vitesse décroît. *La mer perd*, elle se retire, lors du jusant. *La marée perd*, son coefficient diminue.

2. Ne plus pouvoir suivre, voir échapper. *Perdre son chemin, sa route. Les chiens ont perdu la piste, la voie, la trace du gibier. Perdre son rang dans la file, perdre son tour.* JEUX. *Perdre la main*, ne plus être le premier à jouer et, fig., ne plus avoir l'initiative dans une affaire.

Spécialt. Ne plus comprendre, ne plus saisir ; cesser de percevoir. *Perdre le fil de la conversation, le fil de ses pensées, de sa lecture. Il l'épiait sans perdre un seul de ses mouvements.*

Loc. et expr. *Perdre quelqu'un de vue*, cesser de le voir et, fig., ne plus être en relation avec lui. *Perdre quelque chose de vue*, ne plus la distinguer et, fig., ne plus s'en occuper. *Perdre pied*, ne plus pouvoir toucher le fond de l'eau et, fig., ne plus savoir où l'on en est, être décontenancé. *Perdre terre*, en parlant d'un bateau, ne plus voir la côte ; fig., en parlant d'une personne, ne plus avoir le sens des réalités. Fig. et fam. *Perdre le nord*, être désorienté (on a dit aussi *Perdre la tramontane*). Iron., dans des tournures négatives. *Il ne perd pas le nord*, il sait comment préserver ses intérêts.

3. Faire un mauvais emploi, ne pas profiter de quelque chose. *Perdre sa jeunesse. Perdre son temps. Il m'a fait perdre toute la matinée. Sans perdre un moment. Il n'y a pas une minute, un instant à perdre. Avoir du temps, de l'argent à perdre. Perdre sa peine. Il a perdu l'occasion, une belle occasion de se taire.*

Expr. fig. *Ne pas perdre une bouchée, une miette de quelque chose* (fam.), n'en rien laisser échapper, en profiter pleinement. *Il n'a pas perdu une miette de ces explications. Y perdre son latin*, faire de vains efforts pour comprendre, élucider quelque chose.

Prov. *Un bienfait n'est jamais perdu*, une bonne action produit toujours quelque reconnaissance. *À laver la tête d'un âne, on perd sa lessive*, voir *Laver*.

C. Ne pas remporter ; se trouver en situation d'infériorité dans une lutte, une compétition, un affrontement. *Perdre une bataille, perdre la guerre. Perdre un procès, perdre sa cause. Il a perdu son pari. Perdre une partie de cartes. La partie est perdue d'avance. Ils ont perdu la finale.* Intranst. *Perdre aux échecs, à la roulette.* Absolt. *Il n'aime pas perdre. J'ai perdu avec un beau jeu.*

Expr. *Jouer à tout perdre*, en risquant tout ce que l'on a. *Jouer à qui perd gagne*, voir *Gagner*.

Prov. *Qui quitte la partie la perd*, celui qui se décourage ne peut réussir.

D. Causer un dommage, un préjudice à quelqu'un ou à quelque chose. **1.** Class. Faire mourir, tuer. *Ganelon s'employa à perdre Roland. Ses derniers excès l'ont perdu.*

2. Ruiner, déshonorer, discréditer. *Cet homme vous perdra. Travailler à perdre quelqu'un. Son imprévoyance finira par le perdre. Perdre quelqu'un d'honneur, de réputation. Perdre quelqu'un dans l'esprit d'une autre personne, auprès d'une autre personne*, nuire à quelqu'un par des propos malveillants ou diffamatoires.

Dans un sens moral. Pervertir l'esprit, le jugement de ; corrompre, débaucher. *Vous allez perdre cet enfant par votre complaisance ! Il a perdu de jeunes esprits par ses conseils pernicieux. Perdre son âme.*

3. Détruire, endommager quelque chose. *Les inondations ont perdu les récoltes. Un moment, une indiscretion peut tout perdre*, suffit à compromettre ce qui a été entrepris.

II. V. pron. **1.** Disparaître, cesser d'être perceptible. *Le sommet se perd dans la brume. La musique se perdait dans le bruit des conversations. Le parfum de cette liqueur s'est perdu. Il se perdit dans la foule. Se perdre au loin, à l'horizon. Cette rivière se perd dans la terre, sous terre à cet endroit. Le chemin se perd à l'orée des bois.* Fig. *L'origine de ce mythe se perd dans la nuit des temps.*

Par ext. Cesser d'exister. *Rien ne se perd, rien ne se crée. Cet usage se perd peu à peu. Des petits métiers qui se perdent. La tradition s'en est perdue. Le sens premier de ce mot s'est perdu.*

Spécialt. Faire naufrage, sombrer. *Le navire s'est perdu corps et biens. L'avion s'est perdu en mer.*

2. S'égarer, se fourvoyer. *Se perdre dans le brouillard. Se perdre dans la forêt.* Fig. *Se perdre dans d'interminables digressions. Se perdre en considérations spécieuses. Se perdre en conjectures,* être perplexe devant diverses hypothèses. *J'ai fini par me perdre dans ses explications. On s'y perd,* on n'y comprend plus rien. *Les personnages de ce roman sont si nombreux qu'on s'y perd.* Expr. *Se perdre dans les nues* (vieilli), *dans les nuages,* devenir trop abstrait et inintelligible ; s'égarer dans des idées vagues. Pop. *Il y a des coups de pied, des gifles qui se perdent,* se dit en parlant de quelqu'un qui mériterait une bonne correction.

Spécialt. *Se perdre dans ses pensées, dans sa rêverie,* s'y abîmer, s'y absorber. *Se perdre en Dieu,* s'oublier soi-même dans la contemplation de Dieu.

3. Se compromettre, se déshonorer ; causer sa propre ruine. *Se perdre de réputation. Il s'est perdu par ses mauvaises fréquentations. Il se perd par sa prodigalité.* RELIG. *Se perdre par orgueil.*

En parlant d'une chose. S'abîmer, se gâter. *Avec la chaleur, ces fruits risquent de se perdre rapidement.*

PERDREAU n. m. XIV^e siècle, *perdriel.* Issu du croisement des formes latines *perdix*, « perdrix », et *gallus*, « coq ».

Jeune perdrix de l'année. *Une compagnie de perdreaux. Des perdreaux farcis. Un salmiz de perdreaux.*

Expr. fig. et fam. *Ce n'est pas un perdreau de l'année,* se dit plaisamment d'une personne d'âge mûr qui joue les jeunesse.

PERDRIGON n. m. XVI^e siècle. Dérivé, avec influence de *perdix*, de l'ancien provençal *perdigal*, « perdreau », ces prunes ayant la couleur rouge de la gorge des perdreaux.

BOT. Variété de prune de petite taille, dont on fait le plus souvent des pruneaux. *Perdrigon violet, perdrigon blanc.*

PERDRIX n. f. XII^e siècle. Issu, par l'intermédiaire du latin *perdix*, du grec *perdix*, de même sens, lui-même dérivé de *perdesthai*, « péter », par analogie avec le bruit d'envol de ces oiseaux.

Oiseau de la famille des Phasianidés, de la taille d'un gros pigeon, à la chair très estimée. *Perdrix grise, perdrix rouge. Perdrix bartavelle* ou, ellipt., *bartavelle. La perdrix cacabe. Le soir, les perdrix rappellent. Une compagnie de perdrix. La pariaade des perdrix grises a lieu en février, celle des bartavelles en mai et juin. Des perdrix qui piètent dans les champs. Lever des perdrix. Chasser la perdrix. Un faucon dressé pour le vol à la perdrix. Perdrix aux choux.*

Ceil-de-perdrix, voir ce mot.

Par anal. *Perdrix blanche, perdrix des neiges,* noms usuels donnés au lagopède alpin (voir *Lagopède*).

***PERDU, -UE** adj. X^e siècle, au sens de « qui est menacé dans sa vie physique ou morale » ; XIII^e siècle, au sens d'« employé sans profit ». Participe passé de *perdre*.

1. Dont on est définitivement privé, dont on ne peut plus jouir ou faire usage. *Un bonheur, un amour perdu. Un placement, un prêt à fonds perdu* ou à *fonds perdus,* sans garantie de remboursement.

Verre, emballage perdu, qui n'est pas consigné. *Ouvrage à pierres perdues* ou à *pierre perdue,* construction qu'on élève dans l'eau en y jetant de gros quartiers de roche. *Cire perdue,* voir *Cire. Moulage à creux perdu,* où l'on doit détruire le moule pour avoir l'empreinte. Par méton. *Puits perdu,* dont les parois et le fond ne sont pas étanches, et qui est destiné à recueillir et évacuer le trop-plein d'eau d'un terrain.

Loc. *Enfants perdus,* voir *Enfant. La génération perdue,* expression forgée par Gertrude Stein pour désigner la génération des écrivains américains marqués par la Première Guerre mondiale et qui, comme elle, ont beaucoup vécu en

France, une fois la paix revenue ; par la suite, nom donné aux générations que les circonstances historiques ont amenées à vivre dans le pessimisme et le désenchantement.

Expr. *Un de perdu, dix de retrouvés,* se dit pour consoler quelqu'un d'une déception amoureuse. Fam. *Ce n'est pas perdu pour tout le monde,* il s'est trouvé quelqu'un pour en faire son profit. Fig. *À corps perdu,* avec impétuosité. *Se jeter à corps perdu dans la bataille. Le moule en est perdu,* se dit d'une personne aux qualités rares, unique en son genre.

Spécialt. *Ce malade est perdu,* condamné.

2. Que l'on n'a pas mis à profit ; gaspillé, mal employé. *Que de temps perdu ! Encore un jour de perdu.*

Loc. et expr. *Combles perdus,* inutilisables, et comme logement et comme grenier. *Balle perdue,* qui n'était pas destinée à celui qu'elle atteint au terme de sa course. *Pain perdu,* restes de pain ou de brioche trempés dans du lait et des œufs, frits à la poêle et saupoudrés de sucre. *Salle des pas perdus,* voir *Pas I. Heures perdues, moments perdus,* moments de liberté d'une personne qui est ordinairement très occupée. *Il fait de la musique à ses moments perdus. Je lirai ce roman à mes heures perdues. C'est peine perdue,* cela ne servira à rien. *C'est du bien perdu,* se dit de ce que l'on offre de beau ou de bon à une personne qui est incapable d'en apprécier la valeur.

3. Que l'on a égaré ou qui s'est égaré. *Objets perdus. Un chien perdu. Flottage à bois perdu, à bûches perdues,* qui consiste à abandonner le bois au courant de la rivière sans constituer des trains de flottage. ÉCRITURE SAINTE. *Brebis perdue,* qui s'est éloignée du troupeau et que le Bon Pasteur doit ramener dans le droit chemin.

Fig. *Je suis complètement perdu,* je n'y comprends plus rien. *Être perdu dans ses pensées,* s'y absorber au point de sembler étranger à toute réalité. *Avoir le regard perdu dans la vague. Une nouvelle perdue dans la masse des informations. Une côte perdue dans la brume,* qui se confond avec ce qui l'entoure. Subst., dans l'expression *Courir, crier comme un perdu,* comme quelqu'un qui n'a plus sa raison.

Par ext. Isolé ; situé à l'écart. *Une maison perdue au fond des bois. Un hameau perdu. Fam. Un coin, un trou perdu.*

Spécialt. BX-ARTS. *Profil perdu,* dessiné de trois quarts arrière (on dit aussi *Profil fuyant*). – MILIT. *Sentinelle perdue,* détachée de son unité en territoire hostile.

4. Que l'on n'a pas remporté, qui se solde par un échec. *La partie est perdue d'avance. Un combat de boxe perdu par K.-O. ou perdu aux points.* Loc. *Une cause perdue,* vouée à l'échec. *Se faire l'avocat des causes perdues.*

5. Au sens moral. Ruiné, discrédité, corrompu. *Un homme perdu de réputation. Être perdu de débauche.*

Loc. *Une fille perdue,* une prostituée.

***PERDURABLE** adj. XIII^e siècle. Dérivé de *perdurer*.

Qui doit durer éternellement (vieilli). *Rien n'est perdurable ici-bas.* Par affaibl. Qui est de nature à durer longtemps.

***PERDURER** v. intr. XII^e siècle. Emprunté du latin *perdurare*, de même sens, lui-même composé de *per-*, qui marque l'achèvement, et *durare*, « durer ».

Durer éternellement (vieilli). Par affaibl. Durer longtemps, se perpétuer. *Une situation, un conflit qui perdure. Leur amitié a perduré malgré l'éloignement.*

PÈRE n. m. X^e siècle, *paire*, « Dieu » ; XI^e siècle, au sens de « celui qui a engendré des enfants ». Issu du latin *pater*, de même sens.

1. Homme qui a engendré un ou plusieurs enfants. *Il est père de famille, père de quatre enfants. Se montrer bon père et bon époux. Un mauvais père, un père indigne. L'amour, la tendresse d'un père pour ses enfants. L'autorité du père*

sur ses enfants. Honorer, respecter son père. Cet enfant a perdu ses père et mère. Hériter de son père. Grand-père, Arrière-grand-père, Beau-père, voir ces mots.

Spécialt. DROIT. Père légitime, qui a eu et reconnu un enfant. Père naturel, s'employait pour désigner un homme dont l'enfant est né hors mariage. Père putatif, qui est réputé légalement comme le père d'un enfant. Un enfant né de père inconnu, dont la filiation paternelle n'est pas établie par l'état civil.

En apposition, après un nom de famille, pour distinguer quelqu'un de son fils. Crébillon père. Alexandre Dumas père. Dans la dénomination d'une société, d'une entreprise. Maison Dupont père et fils.

Loc. et expr. De père en fils, par succession directe et ininterrompue. Habiter un appartement en bon père de famille, en prendre soin et l'occuper sans provoquer de troubles de voisinage. Gérer des biens en bon père de famille, en faisant preuve d'économie et de prudence. Un placement de père de famille, dont le rapport est modéré, mais sûr et régulier. Il tuerait père et mère, il est capable de tout. Il est, il est bien le fils, le digne fils de son père (souvent en mauvaise part), voir Fils. THÉÂTRE. Père noble, dans la tragédie et la haute comédie, rôle de père, âgé et plein de dignité ; dans une troupe, emploi correspondant à ce genre de rôle.

Prov. On ne peut contenter tout le monde et son père, voir Contenter. Tel père, tel fils. À père avare, fils prodigue, voir Fils.

Par anal. En parlant d'un animal domestique, mâle qui a eu un petit, des petits. Le père de ce cheval est un percheron. Le père et la mère quittent le nid en quête de nourriture pour leurs oisillons.

Fig. Inventeur, créateur ; fondateur. Hérodote a été appelé par Cicéron le « père de l'histoire ». Gregor Mendel est le père de la génétique, Arnold Schönberg le père du dodécaphonisme. Loc. Le père du mensonge, le diable, par allusion à une formule du Nouveau Testament. Les pères fondateurs, ceux qui sont à l'origine d'une constitution ou d'une construction politique.

Titres célèbres : Le Père de famille, de Denis Diderot (1761) ; Pères et fils, d'Ivan Tourgueniev (1862).

2. Homme qui tient le rôle d'un père, qui se comporte comme un père ; protecteur. Père adoptif. Le père nourricier d'un enfant, se disait jadis du mari de la nourrice et désigne aujourd'hui celui qui élève un enfant dont il n'est pas le père biologique.

Père spirituel, directeur de conscience ou personne qui exerce une forte influence morale sur une ou plusieurs autres personnes. François de Sales fut le père spirituel de Jeanne de Chantal. Pour Marie de Gournay, Montaigne fut un père spirituel.

Les soldats désignaient familièrement leur colonel comme le père du régiment. Louis XII a été surnommé le « père du peuple », François I^{er} le « père des lettres ». Le petit père des peuples, surnom donné à Staline.

ANTIQ. ROM. Père de la patrie, titre honorifique d'abord décerné à des citoyens qui avaient rendu des services exceptionnels à l'État, puis ajouté aux titres portés par l'empereur. Cicéron et Auguste reçurent le titre de « père de la patrie ».

3. Ascendant, à quelque degré de parenté que ce soit ; fondateur d'une lignée. Le père des hommes, notre premier père, Adam. Le père des croyants, Abraham.

Au pluriel. Les aïeux, les ancêtres. Telle était la coutume de nos pères. La religion de ses pères. La terre de ses pères.

Par ext. Titre de respect donné à un homme vénérable, dont on reconnaît l'autorité. ANTIQ. ROM. Les Pères conscrits, les membres du Sénat. – RELIG. Les Pères du concile ou les Pères conciliaires, les membres d'un concile œcuménique. Les Pères de l'Église ou, simplement, les Pères, appellation donnée à des théologiens et auteurs des six premiers

siècles, qui se distinguèrent par leur vie exemplaire et leurs écrits (est parfois étendue à d'autres auteurs antérieurs au XIII^e siècle). Les Pères de l'Église grecque, de l'Église latine. Les Pères orientaux ou Pères syriaques. Origène, saint Jean Chrysostome, saint Grégoire et saint Basile comptent parmi les Pères grecs, Tertullien, saint Jérôme, saint Augustin et saint Grégoire le Grand parmi les Pères latins. Les Pères du désert, voir Désert II. Les écrits des Pères, dont l'Église reconnaît l'autorité, font l'objet de la patristique. Nom donné dans certaines communautés aux religieux qui sont prêtres, pour les distinguer de ceux qui ne sont pas ordonnés. Le père supérieur, le père abbé, le père prieur, le père provincial. Le père économiste, le père hôtelier d'un monastère. Les pères maristes, les pères de la Trappe. Un père dominicain. Les bons pères (parfois par antiphrase), les Jésuites. Un père missionnaire. Père blanc, voir Blanc. Le père La Chaise fut le confesseur de Louis XIV. Le père Bouhours ou, par abréviation, le P. Bouhours. Le révérend père Lacordaire ou, par abréviation, le R. P. Lacordaire. En apostrophe. Titre de respect employé pour s'adresser à un religieux. Père, Révérend Père, mon Père. Pour s'adresser au supérieur d'un ordre. Révérendissime Père, très Révérend Père, mon très Révérend Père. Père s'emploie aussi pour parler d'un prêtre séculier ou s'adresser à lui, et s'utilise en apostrophe. Le Saint-Père, le pape. En apostrophe. Très Saint-Père.

4. Désigne familièrement un homme d'un certain âge, que l'on traite généralement avec une affectueuse bonhomie, parfois avec une légère condescendance. Le père Grandet. Le père Ubu. Le père Bugeaud. Le père la Victoire, surnom de Georges Clemenceau. Le père Noël, voir Noël. Le père Fouettard, voir Fouettard. Le Père Duchesne, nom pris par le journal fondé par Jacques Hébert en 1790.

En apostrophe. Mon petit père. Au travail, mon petit père !

Loc. Un père tranquille, qui tient à son confort et à sa quiétude. Un père la pudeur, un père la vertu, un homme pudibond et moralisateur. Pop. Vivre en père peinard, sans se fatiguer, sans s'inquiéter. Un gros père, un homme ou un enfant rond et placide. Argot. Le coup du père François, voir Coup.

Expr. fam. Se servir de la fourchette du père Adam, du peigne du père Adam, se servir de ses doigts pour manger, pour se coiffer.

Titre célèbre : Le Père Goriot, d'Honoré de Balzac (1834-1835).

5. RELIG. CHRÉTIENNE. Avec la majuscule. Dieu le Père ou, simplement, le Père, la première personne de la Trinité. Le Père éternel. Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Le « Notre Père », la prière que Jésus enseigna à ses disciples. Loc. La maison du Père, le paradis.

PÉRÉGRIN, -INE n. et adj. XII^e siècle. Emprunté du latin *peregrinus*, « étranger, pérégrin », lui-même dérivé de *ager*, « champ, pays ».

ANTIQ. ROM. Étranger de condition libre qui résidait sur le territoire de Rome, mais ne disposait ni de la citoyenneté romaine ni du statut juridique des Latins. C'est en 212 que l'édit de Caracalla octroya aux pérégrins la citoyenneté romaine. Adj. Droit pérégrin, droit qui se constitua peu à peu afin de régler les litiges impliquant des personnes de cette condition. Prêteur pérégrin, prêteur chargé de traiter ce type d'affaire.

PÉRÉGRINATION n. f. XII^e siècle, *perigrinacium*, « vie terrestre », puis *peregrination*, « pèlerinage ». Emprunté du latin *peregrinatio*, de même sens.

Voyage dans un pays lointain (vieilli).

S'emploie aujourd'hui le plus souvent au pluriel. Allées et venues, déplacements longs et compliqués. *D'incessantes pérégrinations.*

PÉRÉGRINER v. intr. XIV^e siècle, au sens de « faire un pèlerinage ». Emprunté du latin *peregrinari*, « voyager à l'étranger ».

Voyager au gré de sa fantaisie.

PÉRÉGRINITÉ n. f. XVI^e siècle. Emprunté du latin *peregrinitas*, « condition d'étranger ».

DROIT. Ancienn. État de celui ou celle qui est étranger au pays où il se trouve. *Vice de pérégrinité*, incapacité à exercer certains droits résultant de ce statut d'étranger.

PÉREMPTION n. f. XVI^e siècle. Emprunté du latin *peremptio*, « destruction », dérivé de *perimere*, « détruire », lui-même composé à l'aide de *per-*, qui marque l'achèvement, et *emere*, « prendre », puis « acheter ».

DROIT. Anéantissement d'un acte ou perte d'un droit qui résulte de l'expiration d'un délai déterminé ou du non-exercice de ce droit pendant un certain temps. *Délai de péremption. Péremption d'instance*, extinction d'une instance en l'absence de toute action des parties concernées dans le temps fixé par la loi. *La péremption d'un permis de construire. La péremption d'un passeport.*

Par ext. *Date de péremption*, date au-delà de laquelle un produit ne doit plus être utilisé ou consommé. *La date de péremption d'un médicament, d'une bouteille de lait.*

PÉREMPTOIRE adj. XIII^e siècle. Emprunté du latin *peremptorius*, « meurtrier, mortel », puis « définitif ».

1. DROIT. Relatif à la péremption. *Exception péremptoire*, qui se fonde sur l'expiration du délai de péremption.

2. Qui est décisif, à quoi on ne peut rien objecter. *Preuve péremptoire. Raisons péremptoires. Arguments péremptoires.*

Par ext. Qui n'admet pas la réplique, la contradiction. *Un ton péremptoire.* Par méton. *Il s'est montré péremptoire, comme toujours.*

PÉREMPTOIREMENT adv. XIV^e siècle. Dérivé de *péremptoire*.

Sans laisser place à la contestation. *Affirmer péremptoirement son point de vue.*

***PÉRENNANT, -ANTE** adj. XX^e siècle. Dérivé de *pérenne*.

BOT. Se dit des organes d'une plante qui résistent plusieurs années aux rigueurs du climat. *Les rhizomes, les bulbes, les tubercules sont pérennants.*

***PÉRENNE** adj. XVI^e siècle. Emprunté du latin *perennis*, « qui dure toute l'année, permanent », lui-même composé à l'aide de *per-*, qui marque l'achèvement, et *annus*, « année ».

Qui dure toujours ou très longtemps. *Une œuvre pérenne. Exercer une influence pérenne.*

GÉOGR. *Source, rivière pérenne*, qui ne tarit jamais.

***PÉRENNISATION** n. f. XX^e siècle. Dérivé de *pérenniser*.

Action de pérenniser ; résultat de cette action.

***PÉRENNISER** v. tr. XVI^e siècle, *paranniser*, puis *perenniser*. Dérivé savant du latin *perennis*, « qui dure toute l'année, permanent ».

Perpétuer ; assurer à quelque chose une durée indéfinie, une permanence. *Pérenniser des privilèges, des acquis sociaux.*

PÉRENNITÉ n. f. XII^e siècle. Emprunté au latin *perennitas*, « durée, continuité, perpétuité ».

Caractère de ce qui dure toujours ou très longtemps. *La pérennité d'une institution. La pérennité d'une espèce animale.*

PÉRÉQUATION (*qua se prononce koua*) n. f. XV^e siècle. Emprunté du latin *peraequatio*, « répartition égale de l'impôt », lui-même composé à l'aide du préfixe intensif *per-* et de *aequare*, « égaliser ».

1. FISC. Répartition équitable de certains impôts ou charges, destinée à favoriser l'égalité entre les citoyens.

Spécialt. Système assurant la redistribution de certaines ressources entre les collectivités territoriales. *Fonds de péréquation.*

2. ÉCON. Politique consistant à limiter les écarts de prix entre marchandises comparables, quels que soient leur origine et leur coût de revient. *La péréquation des prix entre produits nationaux et produits importés.*

3. ADM. Réajustement des traitements, des pensions en fonction du coût de la vie.

PERFECTIBILITÉ n. f. XVIII^e siècle. Dérivé de *perfectible*.

Caractère de ce qui est moralement perfectible (s'oppose à *Progrès*, qui est entendu dans un sens cognitif et matériel). *La perfectibilité de la nature humaine.*

PERFECTIBLE adj. XVIII^e siècle. Dérivé savant du latin *perfectus*, « parfait, accompli ».

Qui peut devenir meilleur ; qui peut être amélioré. *L'homme est un être perfectible. Ce texte de loi est perfectible.*

***PERFECTIF, -IVE** adj. XV^e siècle, *parfait*. Dérivé savant de *perfectum*, supin de *perficere*, « achever, parfaire ».

GRAMM. Se dit des verbes dont le sens implique que l'action s'achève dans le moment même où elle s'accomplit. *Un verbe perfectif* ou, subst., *un perfectif*. « Naître », « mourir », « entrer », « sortir » sont des verbes perfectifs. « Chercher » est un imperfectif et « trouver » un perfectif. *Dans la phrase « Elle prit son sac et sortit », le verbe « prendre » a une valeur perfective.*

PERFECTION n. f. XII^e siècle, au sens de « plénitude » ; XIII^e siècle, au sens d'« état d'achèvement ». Emprunté du latin *perfectio*, « achèvement », lui-même dérivé de *perficere*, « achever, parfaire ».

1. Qualité, état de ce qui ne présente aucun défaut. *Aspirer, parvenir, toucher à la perfection. Rechercher, atteindre la perfection.* Par affaibl. Excellence relative. *Avoir le goût de la perfection. Il a atteint dans son domaine un certain degré de perfection. Racine a porté la tragédie à sa perfection. L'Apollon du Belvédère, la Vénus de Milo sont des modèles de perfection physique.*

RELIG. *La perfection chrétienne*, l'idéal de la vie chrétienne vers lequel on doit tendre par la pratique de toutes les vertus.

Loc. adv. *À la perfection*, de manière parfaite. *Jouer du piano à la perfection. Cet artisan travaille à la perfection* (on a dit aussi *en perfection*). Expr. *La perfection n'est pas de ce monde.*

2. Souvent au pluriel. Trait de caractère, propriété qui, chez un être, une chose, atteint la plus haute qualité. *Être doué de toutes les perfections. Parer l'être aimé de toutes les perfections.*

RELIG. *Les perfections divines, les perfections de Dieu, l'ensemble des qualités qui manifestent la plénitude de l'essence divine.*

Par méton. Fam. Personne ou chose qui possède toutes les qualités qu'on attend d'elle, qui est parfaite en son genre. *Cette secrétaire est une perfection !*

PERFECTIONNEMENT n. m. XVIII^e siècle. Dérivé de *perfectionner*.

Action de parfaire, d'améliorer quelque chose, ou de se perfectionner ; résultat de cette action. *Le perfectionnement d'un prototype. Le rayon laser a permis le perfectionnement des techniques chirurgicales. Brevet de perfectionnement, voir Brevet. Apporter divers perfectionnements à un moteur. L'ancien modèle a fait l'objet de nombreux perfectionnements. Cours, stage de perfectionnement, qui offre la possibilité d'améliorer ses compétences, d'accroître ses connaissances dans une discipline.*

Par méton. Procédé qui favorise une amélioration. *La miniaturisation a constitué dans le domaine de l'électronique un grand perfectionnement.*

PERFECTIONNER v. tr. XV^e siècle. Dérivé de *perfection*.

Faire progresser, améliorer la qualité de quelque chose. *Perfectionner une science, une méthode d'analyse. James Watt a perfectionné la machine à vapeur. Perfectionner un ouvrage. Perfectionner son style. Pour entrer au conservatoire, il doit perfectionner sa technique. Au participe passé, adjt. Un mécanisme très perfectionné.*

Pron. Faire des progrès, porter ses qualités à un plus haut niveau. *Se perfectionner dans une discipline. Se perfectionner en espagnol, aux échecs. Se perfectionner par l'étude, par le travail.*

***PERFECTIONNISME** n. m. XX^e siècle. Dérivé de *perfection*.

Inclination, propension, parfois excessive, à rechercher la perfection.

***PERFECTIONNISTE** n. XIX^e siècle. Dérivé de *perfection*.

Personne qui fait preuve de perfectionnisme, qui apporte un soin méticuleux, voire obsessionnel, à tout ce qu'elle fait. *C'est une perfectionniste. Adjt. Il est si perfectionniste qu'il ne se résout pas à mettre la dernière main à son ouvrage.*

PERFIDE adj. X^e siècle. Emprunté du latin *perfidus*, de même sens, lui-même composé à l'aide de *per-*, qui indique un écart, et *fides*, « bonne foi, loyauté ».

Déloyal ; qui trahit sa parole, manque à sa foi, fait montre de malignité et de duplicité. *Un être perfide. Un amant perfide. Subst. Le perfide, le traître !*

Par méton. *Des serments perfides. Des promesses perfides.*

HIST. *La perfide Albion*, nom que les Français donnent à l'Angleterre, qu'ils accusent parfois de déloyauté.

Par ext. Qui, sous des dehors trompeurs, est inspiré par le désir de nuire. *Un conseil perfide. Des louanges perfides. Des insinuations, des allusions perfides. Une langue perfide. Fig. et litt. Une onde perfide.*

PERFIDEMENT adv. XVII^e siècle. Dérivé de *perfide*.

En usant de moyens détournés, d'artifices déloyaux. *Il a perfidement introduit le doute.*

PERFIDIE n. f. XVI^e siècle. Emprunté du latin *perfidia*, « mauvaise foi, déloyauté », lui-même dérivé de *perfidus*, « perfide ».

Caractère, comportement d'un être perfide, déloyal et animé par l'intention de nuire. *Il n'est que perfidie. Sa perfidie est redoutable. Par ext. Quelle perfidie dans ses paroles !*

Par méton. Action, propos perfide. *Commettre une perfidie. Dire des perfidies.*

Fig. et litt. *La perfidie des éléments.*

PERFOLIÉ, -ÉE adj. XVIII^e siècle. Emprunté du latin scientifique *perfoliatus*, de même sens, lui-même dérivé de *folium*, « feuille ».

BOT. Se dit d'une feuille embrassant la tige qui la porte. *Feuille perfoliée. Par ext. Plante perfoliée, à feuilles de ce type.*

***PERFORAGE** n. m. XIX^e siècle. Dérivé de *perforer*.

TECHN. Action de perforer.

PERFORANT, -ANTE adj. XVIII^e siècle. Participe présent de *perforer*.

1. Qui est propre à perforer, à pénétrer. *Un outil perforant. Un obus perforant, qui peut traverser les blindages.*

2. ANAT. Se dit de certains nerfs, tendons ou artères qui traversent de part en part un organe. *Artères perforantes de la cuisse, branches de l'artère fémorale qui traversent les muscles adducteurs. – PATHOL. Mal perforant plantaire, se dit d'un ulcère térébrant de la plante du pied qui se manifeste au dernier stade du tabès et du diabète.*

PERFORATEUR, -TRICE adj. et n. f. XVI^e siècle. Dérivé de *perforer*.

1. Adj. Qui perce. *Marteau perforateur. Subst. Un perforateur.*

2. N. f. PAPETERIE. Machine servant à perforer des feuilles de papier ou de carton. – TECHN. Machine-outil utilisée en particulier pour le percement des tunnels.

PERFORATION n. f. XIV^e siècle. Emprunté du latin *perforatio*, « trépanation », lui-même dérivé de *perforare*, « percer, trouer ».

Action de percer de part en part ; résultat de cette action.

PATHOL. Ouverture produite par une blessure ou une lésion interne. *Perforation du tympan. Perforation de l'estomac.*

PERFORER v. tr. XII^e siècle. Emprunté du latin *perforare*, « percer, trouer », lui-même composé de *per-*, qui marque l'achèvement, et *forare*, « percer ».

Pratiquer un trou ; percer de part en part. *Perforer une pièce métallique. La balle a perforé le poumon.*

Au participe passé, adjt. *Des feuilles perforées. ÉLECTRON. Bande perforée, voir Bande I. – MÉCANOGRAPHIE. Carte perforée, voir Carte.*

PERFORMANCE n. f. XIX^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire de l'anglais *performance*, « résultat d'un cheval de course », de l'ancien français *performance*, « accomplissement, exécution », lui-même dérivé du latin *performare*, « former entièrement ».

1. SPORTS. Résultat obtenu par un cheval de course et, par ext., par un sportif, par une équipe. *Les sportifs sont classés en diverses catégories selon leurs performances. La médiocre performance de cette équipe lors du dernier championnat. Contre-performance, voir ce mot. Par*

ext. Exploit. *Cet athlète avait accompli une véritable performance en courant le cent mètres en moins de dix secondes. Une performance homologuée.*

2. Fig. Exploit, prouesse. *La mise au point de cet appareil constitue une performance technique. C'est une véritable performance que d'avoir achevé ce travail dans de si courts délais.* Souvent au pluriel. *Les performances économiques d'un pays, d'une entreprise.*

3. Par anal. Le plus souvent au pluriel. Ensemble des caractéristiques techniques d'un véhicule, d'une machine, d'un dispositif, correspondant à ses capacités maximales. *Les performances d'une automobile, d'un système informatique. Normes de performance,* auxquelles un produit doit satisfaire pour être mis sur le marché. *Classement à l'indice de performance,* qui pondère les résultats obtenus dans une course en fonction de la cylindrée des automobiles.

4. LINGUIST. Mise en œuvre, dans un énoncé, de la compétence linguistique d'une personne.

5. Dans l'art contemporain, évènement artistique associant diverses formes d'expression et dont le déroulement en présence d'un public constitue l'œuvre elle-même.

***PERFORMANT, -ANTE** adj. XX^e siècle. Dérivé de *performance*.

ÉCON. TECHN. Qui est capable de performances élevées. *Machine performante. Ordinateur performant. Entreprise performante.*

L'emploi de ce mot dans le langage courant, notamment en parlant de personnes, est déconseillé ; on utilisera de préférence *Efficace*.

***PERFORMATIF, -IVE** adj. XX^e siècle. Emprunté de l'anglais des États-Unis *performative*, de même sens.

LINGUIST. Se dit d'un verbe dont l'énonciation à la première personne du présent réalise l'action qu'il exprime. « *Jurer* », « *déclarer* » sont des verbes *performatifs*. « *Je te baptise* » est un énoncé *performatif*.

***PERFUSER** v. tr. XX^e siècle. Emprunté de l'anglais *to perfuse*, de même sens.

MÉD. Injecter à quelqu'un, par perfusion, une solution isotonique, un produit sanguin. *Perfuser un grand blessé. Perfuser une solution de glucose.*

***PERFUSION** n. f. XIV^e siècle, au sens d'« arrosage, aspersion » ; XX^e siècle, au sens actuel. Emprunté du latin *perfusio*, « action de baigner, d'arroser », lui-même dérivé de *perfundere*, « verser sur, répandre ».

MÉD. Injection lente et régulière d'un liquide médicamenteux ou nutritif, d'un sérum, d'un produit sanguin, dans un vaisseau, généralement une veine. *Perfusion sanguine. Mettre un malade sous perfusion.* Par méton. Le matériel servant à cette injection. *On lui a enlevé sa perfusion.*

(On dit aussi *Goutte-à-goutte*.)

***PERGÉLISOL** (*s* se prononce *ss*) n. m. XX^e siècle. Emprunté de l'anglais *pergelisol*, de même sens, lui-même composé de *per-*, tiré de l'anglais *permanent*, « permanent », -*geli-*, tiré du latin *gelare*, « geler », et -*sol*, tiré du latin *solum*, « sol ».

GÉOGR. Dans les régions arctiques et subarctiques, la partie du sol qui reste gelée en permanence ; syn. du mot russe *Merzlota* (on dit aussi *Permagel* ou *Permafrost*).

PERGOLA n. f. XIX^e siècle. Emprunté de l'italien *pergola*, « treille », lui-même tiré du latin *pergula*, « construction en saillie ».

Construction légère, à claire-voie, faite d'un treillage horizontal soutenu par des poutrelles et servant souvent de support à des plantes grimpantes, que l'on place dans un jardin ou sur une terrasse.

I. PÉRI- Tiré du grec *peri*, « autour, autour de ».

Élément de composition signifiant *Autour*, *autour de*, qui entre, en particulier dans le domaine scientifique, dans la formation de nombreux mots dont les plus usités font ci-dessous l'objet d'une entrée.

II. PÉRI n. f. XVII^e siècle. Emprunté du persan *perî*, de même sens et, proprement, « ailé ».

MYTH. Génie féminin, fée, dans les croyances populaires et les contes arabo-persans. *Les djinns et les péris.*

Titres célèbres : *La Fée et la Péri*, ballade de Victor Hugo (1824) ; *La Péri*, poème symphonique de Paul Dukas (1912).

***III. PÉRI, -IE** adj. XVI^e siècle. Participe passé de *périr*.

HÉRALD. Se dit d'un bâton raccourci, dont les extrémités ne touchent pas les bords de l'écu. *Un bâton péri en barre, péri en bande.*

PÉRIANTHE n. m. XVIII^e siècle. Emprunté du latin des naturalistes *perianthium*, de même sens, lui-même composé à l'aide du grec *peri*, « autour », et *anthos*, « fleur ».

BOT. Ensemble des deux enveloppes, le calice et la corolle, qui protègent les organes sexuels de la fleur.

***PÉRIARTHRITE** n. f. XIX^e siècle. Composé de *péri-* I et d'*arthrite*.

PATHOL. Inflammation des tissus qui conditionnent le mouvement d'une articulation, tels que les tendons ou les bourses séreuses. *Périarthrite de l'épaule, de la main.*

***PÉRIASTRE** n. m. XX^e siècle. Composé de *péri-* I et d'*astre*.

ASTRON. Point de l'orbite d'un corps céleste où celui-ci se trouve au plus près de l'astre autour duquel il gravite.

PÉRIBOLE n. m. XVII^e siècle, au sens de « parapet ». Emprunté, par l'intermédiaire du latin *peribolus*, « galerie, enceinte claustrale », du grec *peribolos*, « enceinte, rempart », lui-même dérivé de *periballein*, « jeter autour, embrasser ».

ANTIQ. Enceinte monumentale qui limite l'espace sacré autour d'un temple. *Le péribole du temple de Bél* (nom mésopotamien du dieu Baal), à Palmyre. *Les périboles étaient souvent ornés de statues et de monuments votifs.*

PÉRICARDE n. m. XIV^e siècle. Emprunté du grec *perikardios*, « qui est autour du cœur », lui-même composé à l'aide de *peri*, « autour », et *kardia*, « cœur ».

ANAT. Sac fibreux et séreux qui enveloppe le cœur et le point d'origine des gros vaisseaux.

***PÉRICARDIQUE** adj. XVII^e siècle. Dérivé de *péricarde*.

ANAT. Qui appartient ou qui se rapporte au péricarde. *Veine péricardique.* — MÉD. *Frottement péricardique*, voir *Frottement*.

PÉRICARDITE n. f. XIX^e siècle. Dérivé de *péricarde*.

PATHOL. Inflammation du péricarde.

PÉRICARPE n. m. XVI^e siècle. Emprunté du grec *perikarpion*, « enveloppe d'un fruit », lui-même composé à l'aide de *peri*, « autour », et *karpos*, « fruit ».

BOT. Partie du fruit qui entoure et protège la graine. *Péricarpe sec, charnu. Le péricarpe se compose de l'endocarpe, du mésocarpe et de l'épicarpe.*

***PÉRICHONDRE** (*ch* se prononce *k*) n. m. XVIII^e siècle. Composé de *péri-* I et de *-chondre*, tiré du grec *khondros*, « petit grain moulu », puis « cartilage », car le cartilage craque sous la dent comme un grain.

ANAT. Membrane conjonctive qui enveloppe certains cartilages. *Le périchondre du pavillon de l'oreille.*

PÉRICLITER v. intr. XIV^e siècle, au sens de « périr, faire naufrage ». Emprunté du latin *periclitari*, « faire l'essai, risquer, mettre en danger », lui-même dérivé de *periculum*, « essai, épreuve », puis « danger ».

Être en péril ; aller à sa ruine, se dégrader (ne s'emploie pas avec un nom de personne pour sujet). *L'entreprise familiale périlclitait. Sa santé périlclite.*

***PÉRICOPE** n. f. XIX^e siècle. Emprunté du grec *perikopé*, « action de couper autour », lui-même composé à l'aide de *peri*, « autour », et *koptein*, « frapper, couper ».

RELIG. Passage extrait de la Bible pour l'usage liturgique et présentant une certaine unité.

PÉRIDOT n. m. XIII^e siècle. Origine incertaine.

MINÉR. Silicate ferromagnésien le plus souvent de couleur verdâtre, à l'éclat vitreux, dont l'olivine est la variété la plus répandue. *Les variétés limpides de péridot sont utilisées en joaillerie.*

***PÉRIDOTITE** n. f. XIX^e siècle. Dérivé de *péridot*.

GÉOL. Roche grenue formée surtout d'olivine et qui constitue la majeure partie du manteau terrestre.

***PÉRIDURAL, -ALE** adj. (pl. *Périduraux, -ales*). XIX^e siècle. Composé de *péri-* I et de *-dural*, tiré de *dure-mère*.

ANAT. Qui appartient ou qui se rapporte à la région qui entoure la dure-mère (on dit aussi *Épidural*). *Espace péridural*, espace situé entre les vertèbres et la dure-mère. – CHIR. *Une anesthésie péridurale* ou, subst., *une péridurale*, une anesthésie de la région du bassin par une injection dans l'espace péridural. *Accouchement sous péridurale.*

***PÉRIÉGÈSE** n. f. Attesté au XIX^e siècle. Emprunté du grec *periégésis*, de même sens.

Rare. ANTIQ. GRECQ. Description géographique détaillée, qui servait de guide aux voyageurs et contenait de multiples renseignements sur les lieux traversés. *La « Périégèse de la Grèce » de Pausanias.*

PÉRIÉGÈTE n. m. Attesté au XVIII^e siècle. Emprunté du grec *periégétés*, de même sens, lui-même composé à partir de *peri*, « autour », et *hègeisthai*, « conduire, être chef ».

Rare. ANTIQ. GRECQ. Auteur d'une périégèse. *Denys le Périégète.*

***PÉRIÈQUE** n. m. Attesté au XIX^e siècle. Emprunté du grec *perioikos*, « qui habite aux alentours, voisin », lui-même composé de *peri*, « autour », et *oikos*, « maison ».

ANTIQ. GRECQ. En Laconie, habitant libre mais non citoyen des villages qui entouraient Sparte et étaient soumis à sa domination.

PÉRIGÉE n. m. XVI^e siècle. Emprunté du grec *perigeios*, « qui entoure la Terre », lui-même composé à l'aide de *peri*, « autour », et *Gé* ou *Gaia*, « la Terre ».

ASTRON. Point où la Lune, ou un satellite artificiel, se trouve à sa plus petite distance de la Terre, à l'opposé de l'apogée. *À son périégée, la Lune présente son diamètre apparent maximal. S'applique aussi au mouvement apparent du Soleil autour de la Terre. Le Soleil est à son apogée au début de juillet et à son périégée au début de janvier.*

***PÉRIGLACIAIRE** adj. XX^e siècle. Composé de *péri-* I et de *glaciaire*.

GÉOGR. Se dit des régions situées à proximité de glaciers ou qui le furent à d'autres périodes du Quaternaire, et dans la morphogenèse desquelles l'alternance de gel et de dégel a joué un rôle prépondérant ; par ext., relatif aux reliefs et aux phénomènes d'érosion caractéristiques de ces régions. *Zone périglaciaire. Relief ou modelé périglaciaire. Terrasses périglaciaires. Les lœss sont des dépôts périglaciaires.*

***PÉRIGORDIEN** n. m. XX^e siècle. Dérivé de *Périgord*, car c'est dans cette région qu'on a trouvé de nombreuses traces de cette civilisation.

Nom donné à une culture du début du Paléolithique supérieur d'Europe occidentale, contemporaine de l'Aurignacien. *La « Dame de Brassempouy » est une figurine en ivoire de mammoth de la fin du Périgordien. Adjt. Relatif à cette culture et à son artisanat.*

***PÉRIGOURDIN, -INE** adj. XVI^e siècle. Dérivé de *Périgord*, nom géographique.

Relatif à Périgueux ou au Périgord. *La campagne périgourdine. Les sites archéologiques périgourduins. Subst. Un Périgourdin, une Périgourdine*, personne qui habite Périgueux ou le Périgord, ou qui en est originaire.

CUIS. *Sauce périgourdine*, sauce madère additionnée de truffes et d'un peu de purée de foie gras. Loc. *À la périgourdine*, se dit de diverses préparations culinaires. *Filet de bœuf à la périgourdine.*

PÉRIGUEUX n. m. XVI^e siècle. Tiré de *Périgueux*, ville aux environs de laquelle on trouve cette pierre.

Pierre noire, très dure, utilisée par les verriers, les émailleurs, les potiers.

PÉRIHÉLIE n. m. XVII^e siècle. Composé de *péri-* I et d'*-hélie*, tiré du grec *hélios*, « soleil », sur le modèle de *périégée*.

ASTRON. Point de l'orbite d'une planète ou d'une comète le plus proche du Soleil, par opposition à *Aphélie*. *Les comètes deviennent observables au voisinage de leur périhélie.*

***PÉRI-INFORMATIQUE** adj. (pl. *Péri-informatiques*). XIX^e siècle. Composé de *péri-* I et d'*informatique*.

INFORM. Qui se rapporte aux installations périphériques d'un ordinateur. *L'imprimante, le clavier, la souris sont des éléments du matériel péri-informatique. Subst., au féminin. La péri-informatique.*

PÉRIL n. m. X^e siècle. Issu du latin *periculum*, « essai, expérience », puis « risque, danger ».

1. Ce qui met en danger, menace les biens, la santé ou l'existence. *S'exposer, se soustraire au péril. Affronter, braver les périls. Une aventure qui n'est pas sans péril. Courir de grands périls. Il y a beaucoup de péril, un grand péril à agir ainsi. Il semblait n'avoir pas conscience du péril qui le menaçait. À vaincre sans péril, on triomphe sans gloire*, expression tirée du *Cid* de Corneille et devenue proverbiale.

Spécialt. DROIT. *Arrêté de péril*, arrêté municipal ordonnant l'évacuation d'un immeuble qui menace ruine et mettant le propriétaire en demeure de le réparer ou de le démolir dans un délai fixé. – MARINE. Vieilli. *Périls de mer, de la mer*, ensemble des sinistres d'origine naturelle qui menacent les navires quand ils prennent la mer. *Saint Michel au péril de la mer*, saint patron du Mont-Saint-Michel. – HIST. *La montée des périls*, expression employée pour évoquer les signes avant-coureurs de la Seconde Guerre mondiale et, par ext., pour désigner des circonstances historiques qui semblent annoncer une crise ou un conflit.

Loc. et expr. *Il y a, il n'y a pas péril en la demeure*, voir *Demeure*. *À vos risques et périls*, se dit pour rappeler à quelqu'un qu'il devra assumer toutes les conséquences de ce qu'il entreprend. *Le péril jaune*, voir *Jaune*. *Le péril rouge*, expression utilisée au XX^e siècle par ceux qui craignaient l'expansion du communisme.

2. Épreuve, situation dans lesquelles on est exposé à une menace, à un grave danger. *Être en péril de mort, en grand péril. Mettre sa vie en péril. Au péril de ma tranquillité, de ma liberté, de ma vie*, en prenant le risque de la perdre. *Une espèce animale, végétale en péril.*

Chef-d'œuvre en péril, s'emploie pour parler des témoignages du passé, le plus souvent architecturaux, qui risquent de disparaître ou d'être dénaturés.

PÉRILLEUSEMENT adv. XII^e siècle. Dérivé de *périlleux*.

Dangereusement.

PÉRILLEUX, -EUSE adj. XII^e siècle, *perillus*. Issu du latin *periculosus*, « dangereux », lui-même dérivé de *periculum*, « essai, expérience », puis « risque, danger ».

Dangereux, qui fait courir de grands risques. *Une aventure, une entreprise, une situation périlleuse. Un périlleux voyage. Il est périlleux de prendre la mer par ce temps.*

SPORTS. *Saut périlleux*, saut acrobatique sans appui, qui consiste à exécuter une rotation complète sur soi-même autour de l'axe horizontal du corps. *Un double, un triple saut périlleux. Les sauts périlleux sont des figures classiques en gymnastique et en plongeon.*

***PÉRIMÉ, -ÉE** adj. XIX^e siècle. Participe passé de *périmé*.

1. Qui n'a plus cours ; dont la validité est expirée. *Un passeport périmé*. Par ext. Qui ne doit plus être consommé, dont la date de péremption est dépassée. *Des conserves périmées. Médicaments périmés.*

2. Qui est tombé en désuétude. *Une théorie périmée. Un texte de loi périmé.*

PÉRIMER v. intr. XV^e siècle. Emprunté du latin *perimere*, « détruire, anéantir », puis « mettre fin à, annuler », lui-même composé de *per-*, qui marque l'achèvement, et *emere*, « prendre, recevoir », puis « acheter ».

1. DROIT. Devenir caduc. *Il a laissé périmé l'instance*. Pron. *Cette inscription hypothécaire risque de se périmé.*

2. Perdre de son effet, de ses qualités. Surtout pron. *Ce collyre se périmé rapidement.*

PÉRIMÈTRE n. m. XVI^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *perimetros*, de même sens, du grec *perimetros*, « rond », puis « qui mesure tout autour », lui-même composé à l'aide de *peri*, « autour », et *metron*, « mesure ».

1. GÉOM. Ligne qui délimite une surface plane ; longueur de cette ligne. *Le périmètre d'un carré, le périmètre d'un cercle. Le périmètre d'un rectangle est égal à la somme de sa longueur et de sa largeur, multipliée par deux.*

Par ext. Pourtour d'un objet, d'un espace quelconque. *Le périmètre des murs de la vieille ville est de cinq kilomètres.* ANAT. *Périmètre thoracique*, circonférence du thorax, à l'inspiration ou à l'expiration.

2. Surface, aire qui s'étend autour d'un point donné, d'un édifice, qui entoure un lieu déterminé. *Il était interdit de construire dans un certain périmètre autour des forts ou des places fortes. Mettre en place un périmètre de sécurité après un accident. Dans un périmètre de trois kilomètres autour de la ville, dans un rayon de trois kilomètres.*

DROIT. Espace délimité à l'intérieur duquel s'applique une réglementation. *Périmètre protégé ou périmètre de protection*, espace entourant un monument, un site dont on veut préserver l'intégrité ou la beauté. *Périmètre sensible*, zone protégée par un régime de sauvegarde. *Le littoral breton est un périmètre sensible.* – ADM. *Périmètre d'agglomération*, à l'intérieur duquel certains services publics sont assurés par la municipalité.

3. MÉD. Appareil servant à mesurer le champ visuel.

***PÉRINATAL, -ALE** adj. (pl. *Périnatals* ou *Périnataux, -ales*). XX^e siècle. Composé de *péri-* I et de *natal*.

MÉD. Qui se rapporte à la période s'étendant de la huitième semaine de gestation au septième jour après la naissance. *Médecine périnatale.*

***PÉRINÉAL, -ALE** adj. (pl. *Périnéaux, -ales*). XIX^e siècle. Dérivé de *périnée*.

ANAT. Qui appartient ou qui se rapporte au périnée. *Artère périnéale. Douleur, hernie périnéale.*

PÉRINÉE n. m. XVI^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *perineos*, de même sens, du grec *perineos*, proprement « par où le corps se vide », lui-même composé à l'aide de *peri*, « autour », et *ineîn*, « évacuer, purger ».

ANAT. Région constituant le plancher du bassin et comprenant l'anus et les organes génitaux externes (on dit aussi *Région périnéale* ou *Plancher pelvien*).

PÉRIODE n. XIV^e siècle, *periyode*, « durée ». Emprunté du grec *periodos*, « chemin autour », « révolution des astres », lui-même composé de *peri*, « autour », et *hodos*, « chemin ».

I. N. f. I. Intervalle de temps pris comme étape d'une évolution, comme moment d'une durée plus vaste, à la différence d'*Époque*, considérée sous le rapport des événements qui s'y déroulent, des caractères qui lui sont propres. *Une période de trois jours, de deux mois. Une période de sécheresse, de pluie. Période de pointe*, où l'activité atteint son plus haut niveau. *Une période d'essai, voir Essai. Une période transitoire. Traverser une période difficile.*

Désigne un espace de temps par référence à des événements historiques, littéraires, etc. *La période hellénistique, gallo-romaine. La période révolutionnaire. La période classique, romantique.* Se dit aussi de la manière, de la source d'inspiration d'un artiste à un moment donné. *La période bleue de Picasso. La période tahitienne de Gauguin.*

Spécialt. GÉOL. Grande division d'une ère. *Le Jurassique et le Crétacé sont des périodes de l'ère secondaire.* – PHYS. NUCL. *Période radioactive*, temps nécessaire pour que la moitié de la masse d'un radioélément ou la moitié des atomes contenus dans un échantillon se désintègre. *La période du carbone 14 est de 5 730 ans, celle de l'uranium 238 de 4 468 milliards d'années. La période radioactive permet de déterminer l'âge d'une roche.* – PHYSIOL. MÉD. Phase au cours de laquelle se manifeste un phénomène physiologique ou pathologique. *Période de croissance. Période menstruelle. Les périodes d'une femme* (vieilli), les menstrues. *Période d'incubation,*

de contagiosité. – DROIT. ADM. *Période légale de la conception*, qui s'étend du trois centième au cent quatre-vingtième jour inclus avant la naissance. *Période de référence*, temps travaillé qui est pris en compte pour le calcul des pensions. – SPORTS. Chacune des divisions du temps de jeu réglementaire dans divers jeux de balle. *Un match de hockey sur glace se joue en trois périodes de vingt minutes.*

2. Temps prescrit, durée prévue pour l'accomplissement de certains actes. POLIT. *Période électorale*, comprise entre la convocation des électeurs et la tenue du scrutin, et au cours de laquelle les candidats peuvent faire campagne. – MILIT. *Période militaire* ou, simplement, *période*, temps pendant lequel les réservistes sont rappelés pour compléter leur instruction, participer à des manœuvres, etc. *Accomplir une période de trois semaines.* – DROIT COMMERCIAL. *Période constitutive*, durée légale prévue pour constituer une société anonyme. *Période suspecte*, qui précède un jugement prononçant le règlement judiciaire ou la liquidation des biens d'une société, et pendant laquelle les actes de cette société peuvent être annulés par l'autorité judiciaire.

3. Chacun des intervalles de temps, généralement égaux, séparant les apparitions d'un même phénomène. ASTRON. *Période de révolution* ou, simplement, *période*, laps de temps séparant deux passages consécutifs d'un astre en un point donné de son orbite, par opposition à *Époque*. *La période de la Lune autour de la Terre est de vingt-sept jours et sept heures. La période de Neptune autour du Soleil est de cent soixante-quatre ans.* – PHYS. Espace de temps qui sépare deux passages successifs d'un système oscillant, d'un phénomène vibratoire par le même état. *Période d'une onde, d'un pendule. Période d'un courant alternatif. Un courant de cinquante périodes par seconde. La période est l'inverse de la fréquence.*

Par anal. MATH. Dans une fonction périodique, nombre qui ne change pas la valeur de la fonction lorsqu'on l'ajoute à la variable. – CHIM. Chacune des lignes horizontales du tableau de la classification périodique des éléments chimiques. *Le dernier élément de chaque période est toujours un gaz rare.*

4. Spécialt. RHÉTOR. Phrase de structure complexe donnant une impression d'équilibre et d'unité. *Période cicéronienne. Période oratoire. Le nombre d'une période. La clause vient clore et couronner la période. Arrondir une période*, lui donner une cadence et un rythme harmonieux. *Période carrée*, dont les quatre membres sont presque égaux.

Par anal. MUS. *Lier les périodes d'une mélodie.*

II. N. m. Vieilli. Degré, point où une personne, une chose est arrivée. *Cet homme est au dernier période de sa vie. Démosthène et Cicéron ont porté l'éloquence à son plus haut période.*

PÉRIODICITÉ n. f. XVII^e siècle. Dérivé savant de *périodique*.

Caractère de ce qui se reproduit ou revient à intervalles plus ou moins réguliers. *La périodicité des marées. La périodicité d'une comète. La périodicité d'une revue, d'une publication.*

PÉRIODIQUE adj. XV^e siècle. Emprunté, par l'intermédiaire du latin *periodicus*, du grec *periodikos*, de même sens.

1. Qui comprend diverses périodes ; qui revient, se reproduit à intervalles déterminés et généralement réguliers. *Le mouvement périodique des planètes. La révolution périodique de la Lune autour du Soleil. Le retour périodique des saisons, des travaux agricoles.* Par méton. *Un train périodique*, qui ne circule qu'à certaines saisons.

La presse périodique, par opposition à la *presse quotidienne. Une publication, un ouvrage périodique* ou, subst., au masculin, *un périodique. Le département des périodiques à la Bibliothèque nationale.*

MÉD. *Fièvre périodique*, qui revient de manière régulière. *Maladie périodique*, nom donné à une affection héréditaire rare, liée à une mutation génétique, caractérisée par des accès de fièvre intermittents accompagnés de douleurs abdominales et frappant principalement les sujets du pourtour méditerranéen.

Spécialt. MATH. *Fonction périodique*, qui reprend la même valeur lorsqu'on ajoute à la variable une quantité fixe ou un multiple de celle-ci. *Les fonctions sinus et cosinus sont des fonctions périodiques. Fraction périodique*, dans laquelle, à partir d'un certain rang, un même chiffre ou une même série de chiffres se reproduit indéfiniment. *1/3 est une fraction périodique.* – PHYS. Se dit d'un système oscillant, d'un phénomène vibratoire qui connaît des états similaires à intervalles réguliers. *L'onde est un phénomène périodique. Le mouvement périodique du pendule.* – CHIM. *Classification périodique des éléments*, voir *Élément. Dans le tableau de la classification périodique, on retrouve dans une même colonne des éléments dont les propriétés sont comparables.*

2. RHÉTOR. Qui contient des périodes. *Un style périodique.* Par anal. MUS. *Une composition périodique.*

VERSIFICATION. *Vers périodique*, dans la poésie grecque et latine, vers composé d'une alternance de dactyles et de spondées.

PÉRIODIQUEMENT adv. XVII^e siècle. Dérivé de *périodique*.

À intervalles réguliers ; après un certain laps de temps. *Ce bulletin paraît périodiquement.*

ABONNEMENTS

NUMÉRO d'édition	TITRE	TARIF abonnement France*
13	DOCUMENTS ADMINISTRATIFS Un an	116,40 €

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande

Tout paiement à la commande facilitera son exécution

Pour expédition par voie aérienne (outre-mer) ou pour l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination

* Arrêté au 23 décembre 2006 publié au *Journal officiel* du 31 décembre 2006

Direction, rédaction et administration : 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

Standard : 01-40-58-75-00 – Renseignements documentaires : 01-40-58-79-79 – Télécopie abonnement : 01-40-58-77-57

Le numéro : 3,40 €

CPPAP 0703 B 05163 – 113070030-001206

Imprimerie, 26, rue Desaix, Paris (15^e). – Le préfet, Directeur des Journaux officiels : Jean-Paul BOLUFER